

---

rentrée

---

un dossier andré leysen

- un homme, une politique
- patron flamand ? patron belge ?
- enseignement  
et politique patronale
- feb et recherche



---

le rénové : une histoire ancienne

---

pouvoirs et régions en urss

---

## sommaire

---

<b>claudé renard</b> la rentrée	p. 1
<b>andré leysen</b> , président de la feb — un dossier	p. 4
— <b>rosine lewin</b> portrait d'un patron	p. 6
— <b>serge govaert</b> patron flamand ? patron belge ?	p. 21
— <b>jean-marie simon</b> enseignement et politique patronale : discours, enjeux	p. 28
— <b>marc rayet</b> la feb et la recherche	p. 41
<b>anne van haecht</b> le « rénové » : une histoire ancienne	p. 44
<b>andré mommen</b> un exemple de politique néo-libérale	p. 54
<b>jean radvanyi</b> régions et pouvoirs en urss	p. 60
<b>diagonales</b> : — un avenir pour l'eurogauche	p. 69
— m. nols et la drogue	p. 70
<b>livres</b> : — la formation, conditionnement ou appropriation ?	p. 72
— travail : ras le bol ? jouissance ?	p. 73
<b>revues</b> : — bulletin de la far	p. 76
— chronique féministe	p. 77
— socialisme	p. 78
— revue nouvelle	p. 79

---

### Comité de patronage :

Jean Blume, Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Roger Somville.

### Comité de rédaction :

Jacques Aron, Francis Chenot, Claudine Cyprés, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Anne Drumaux, Pierre Gillis, Michel Godard, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, J.-P. Keimeul, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermotten, Benoit Verhaegen.

**Rédacteur en chef** : Rosine Lewin.

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

vement dont le zèle néolibéral tourne à la mythomanie et vient même de rallier un Philippe Méystadt à l'idée du salaire « à l'heure » ! Il a manqué aux convergences constatées dans les récentes de maintenir le fait d'impulsion politique qui eût permis au mouvement de passer à un niveau supérieur d'efficacité. On est toujours en droit de penser que le gouvernement ne pourrait plus éviter longtemps de battre en retraite si le rejet des mesures de Val Duchesse et l'examen des solutions de réforme qui s'imposent (notamment pour réduire le déficit public) favorisent une conciliation entre toutes les forces opposées à ce

## la rentrée

claudio renard

La période des vacances a permis au gouvernement, comme celui-ci l'avait escompté, de mettre en place les moyens d'exécution des accords de Val Duchesse. L'inévitable relâchement de la résistance populaire devait aboutir à ce résultat qui n'est certainement pas une surprise pour les éléments de l'opposition les plus conscients du rapport des forces. De ce côté-là, l'hypothèse de travail n'a jamais été la chute du gouvernement en juillet, mais bien la possibilité d'accumuler des forces avant et après la rentrée politique pour essayer d'empêcher l'application des décisions prises. On avait le sentiment au début des vacances que le mouvement était loin d'avoir épuisé l'extraordinaire capacité de renouvellement qui avait été une de ses principales caractéristiques depuis les premières luttes en mai. On avait vu se dessiner les traits d'une dynamique sociale nouvelle, rendue possible par la diversité de ses formes d'action, l'esprit inventif de ses protagonistes à la base et surtout les remarquables convergences observées entre des forces d'opposition très éloignées les unes des autres au départ.

Si cette dynamique nouvelle se confirmait à la rentrée, le gouvernement se trouverait tôt ou tard en difficulté, malgré ses incontestables réussites estivales et la complaisance infinie dont M. Houthis continue de faire preuve à son égard.

Bien entendu, mieux vaut se méfier des discours annonçant une rentrée « chaude », à l'origine desquels on décèle parfois le désir de remettre à plus tard ce qu'on pourrait faire le jour même. Mais il est vrai que, cette fois, l'opposition populaire a fixé clairement certains rendez-vous, notamment dans l'enseignement, et que les négociations interprofessionnelles de la mi-septembre pourraient être l'occasion de globaliser enfin les grands enjeux des luttes — en particulier l'emploi — dans les secteurs public et privé. Il est par ailleurs évident que l'éventualité d'une relance des luttes à la rentrée doit être vue comme un processus s'étendant sur plusieurs semaines plutôt que comme une mobilisation générale à court terme.

L'importance de l'action reste déterminante, mais ce n'est pas plus aujourd'hui qu'hier une condition suffisante pour faire reculer un gou-

vernement dont le zèle néolibéral tourne à la mythomanie et vient même de rallier un Philippe Maystadt à l'idée du salaire « à risques » ! Il a manqué aux convergences constatées dans les ripostes de mai-juin le facteur d'impulsion politique qui eût permis au mouvement de passer à un niveau supérieur d'efficacité. On est toujours en droit de penser que le gouvernement ne pourrait plus éviter longtemps de battre en retraite si le rejet des mesures de Val Duchesse et l'examen des solutions de rechange qui s'imposent (notamment pour réduire la dette publique) faisaient l'objet d'une concertation entre toutes les forces opposées à ce plan néfaste, au-delà des clivages politiques et philosophiques.

Cette proposition du PCB n'était pas restée sans écho quand elle fut rendue publique à la fin mai. Les perspectives de la rentrée lui donne plus d'actualité que jamais.

Les communistes ne sont pas les seuls à dire que l'aptitude du gouvernement à résorber de très réelles contradictions internes tient pour une grande part au fait que l'opposition populaire, toute majoritaire qu'elle soit, n'a pas de prolongement politique cohérent. C'est, en fin de compte, ce que relevait aussi le président du MOC, François Martou, lors de sa conférence de presse du 18 juillet : « Pour le moment, personne ne semble prêt à faire une autre politique. Or, c'est absolument indispensable. La Belgique a besoin d'une politique expansionniste et réformatrice ».

La situation n'a certes pas été modifiée par l'accord que le gouvernement devait conclure peu après avec les banques. Sur ce point, tous les commentaires de gauche se sont d'ailleurs rejoints : non seulement l'accord est avantageux pour les banques, mais encore il leur accorde quasi officiellement une sorte de pouvoir de contrôle sur l'exécution de la politique d'austérité dans ses aspects les plus anti-sociaux.

Cela devrait pour le moins inciter à la prudence ceux des amis de M. Houthuys qui s'obstinent à couvrir la politique de la droite, en réussissant d'ailleurs de moins en moins à sauver les apparences. On songe notamment à Jean-Luc Dehaene qui admettait récemment qu'une aggravation du chômage dans les prochains mois réduirait à zéro tout l'effort d'« assainissement » budgétaire de Val Duchesse. Mais qu'est-ce que l'affaire Michelin, sinon un pas de plus dans le sens de l'aggravation du chômage ? Certes, le gouvernement ne peut être tenu pour responsable des agissements scandaleux de cette multinationale. Encore s'est-il montré bien peu énergique à son égard malgré les moyens de pression importants dont il dispose. Les discours gouvernementaux sur l'emploi cachent de plus en plus mal cette vérité que la politique d'austérité détruit l'emploi, alors qu'elle profite largement aux multinationales et aux groupes financiers.

Il ne suffit donc pas de continuer à chercher des recettes pour aménager l'austérité, comme le soulignait le PCB dans une interview de son président, Louis Van Geyt à la mi-juillet. Il faut aller prendre l'argent du côté des profiteurs de la crise. Chez ceux qui en ont et pas l'inverse. Par

exemple, en taxant les grosses fortunes. Il faut mobiliser les capitaux pour satisfaire les besoins populaires et fournir les moyens d'une relance, par exemple en levant un emprunt obligatoire à bas taux d'intérêt auprès des holdings, des banques, des gros possédants. Il faut lutter contre le gaspillage de capitaux tel que la construction d'une huitième centrale nucléaire. L'alternative c'est aussi axer l'économie sur la paix et non pas engager des dépenses improductives dans les armements.

Le PCB pour sa part ne manquera pas de reprendre des initiatives dans le sens de son appel aux progressistes à l'approche de la rentrée. Il est cependant clair que des progrès sérieux ne pourront être accomplis que si les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire ceux qui se sont battus, et continueront à combattre le plan d'austérité, s'emparent de cette exigence au sein de leurs organisations respectives.

21.8.1086

exemple, en taxant les grosses fortunes. Il faut mobiliser les capitaux pour satisfaire les besoins populaires et offrir les moyens d'une réussite, par exemple en levant un emprunt ou en faisant appel à des investisseurs. Il faut lutter contre le gaspillage de capitaux tel que la construction d'une héliport centrale nucléaire. L'alternative c'est de consacrer l'économie sur le long terme à l'engagement des dépenses importantes dans les secteurs



# andré leysen, président de la feb

andré leysen, président de la fédération des entreprises de belgique, c'est un personnage — turbulent, agressif, ambigu. c'est aussi une politique — celle d'un grand patronat ardemment néo-libéral. comment se définit-il ? comment agit-il ? à quoi doit servir le dialogue social qu'il ne cesse de réclamer ? est-il plus belge que flamand, plus européen que belge, ou tout simplement businessman efficace ? au travers des surabondantes interviews qu'il a données à la presse, rosine lewin ébauche un portrait du patron des patrons. serge govaert analyse les rapports entre la feb et le vlaams economisch verbond. jean-marie simon et marc rayet complètent le dossier en éclairant la politique patronale en matière de formation et de recherche scientifique.

## AFFINITÉS GERMANIQUES

L'itinéraire du président de la FEB est d'emblée marqué par de  
fondés affinités avec le génie allemand. Mais pour la famille Leye  
son père était un petit entrepreneur, André Laysen y a fréquenté  
l'occupation l'école allemande, ou il a rencontré celle qui allait être  
son épouse, une Allemande nommée Anna-Elisabeth Ahters  
grand-père Ahters avait fondé une société de lignes maritimes, de  
représentant à Anvers était Herwig Ahters, futur beau-père d'André  
essentielle de l'idéologie néo-libérale.  
siders « Ce ton optimiste, l'attachement optimiste, est un éle  
face à la crise et lancez-vous ! », ou encore : « Aidez-vous et le ciel  
de bon sens. Ce qui lui fait dire, en s'adressant aux jeunes : « L  
aidé que la réussite économique est affaire de courage person  
audacieux et chanceux. Un de ces personnages à l'américain qui  
n'a pas fait d'études universitaires. C'est un self-made man énar  
Frère : il n'est pas né dans une famille de banquiers ou d'industri

son père était un petit entrepreneur, André Laysen y a fréquenté  
l'occupation l'école allemande, ou il a rencontré celle qui allait être  
son épouse, une Allemande nommée Anna-Elisabeth Ahters  
grand-père Ahters avait fondé une société de lignes maritimes, de  
représentant à Anvers était Herwig Ahters, futur beau-père d'André  
essentielle de l'idéologie néo-libérale.  
siders « Ce ton optimiste, l'attachement optimiste, est un éle  
face à la crise et lancez-vous ! », ou encore : « Aidez-vous et le ciel  
de bon sens. Ce qui lui fait dire, en s'adressant aux jeunes : « L  
aidé que la réussite économique est affaire de courage person  
audacieux et chanceux. Un de ces personnages à l'américain qui  
n'a pas fait d'études universitaires. C'est un self-made man énar  
Frère : il n'est pas né dans une famille de banquiers ou d'industri

# andré leysen portrait d'un patron

rosine lewin

Président de la FEB depuis avril 1984 (et pour trois ans), André Leysen a très vite administré la preuve qu'il est un maître ès-relations publiques, un grand communicateur. Cela se savait depuis de nombreuses années dans les milieux d'affaires. Depuis deux ans, l'opinion publique ne peut plus l'ignorer.

L'homme a multiplié conférences, interviews, confidences et réflexions autobiographiques. Il y prend un goût certain et semble aimer « l'entreprise-spectacle ». Le style Leysen est généralement défini comme un style franc, direct, percutant. Percutant au point que 36,4 % des lecteurs de l'hebdomadaire flamand *Knack* qui ont participé à un soudage estimaient voici deux ans que le pouvoir (politique) devait lui être confié.

Quel est donc le message de ce patron des patrons qui n'a pas le charme discret de son prédécesseur, le grand bourgeois Daniel Janssen, ni la sécheresse de l'immuable M. Pulinckx, administrateur-délégué de la FEB ? Sur le fond, ce message n'est pas différent de celui des Janssen, des Pulinckx, de De Staercke, des Provost. Il a été plus répandu et il a mieux « passé ». Nous essayerons de comprendre pourquoi.

## AFFINITÉS GERMANIQUES

La carrière d'André Leysen évoque à certains égards celle d'Albert Frère : il n'est pas né dans une famille de banquiers ou d'industriels, il n'a pas fait d'études universitaires. C'est un self-made man énergique, audacieux et chanceux. Un de ces personnages à l'américaine qui considère que la réussite économique est affaire de courage personnel et de bon sens. Ce qui lui fait dire, en s'adressant aux jeunes : « Faites face à la crise et lancez-vous ! », ou encore : « Aidez-vous et le ciel vous aidera ». Ce ton optimiste, fallacieusement optimiste, est un élément essentiel de l'idéologie néo-libérale.

L'itinéraire du président de la FEB est d'emblée marqué par de profondes affinités avec le génie allemand. Mais pour la famille Leysen, le génie allemand se confondait avec le régime nazi. Né à Anvers en 1927 (son père était un petit entrepreneur), André Leysen y a fréquenté sous l'occupation l'école allemande, où il a rencontré celle qui allait devenir son épouse, une Allemande nommée Anna-Elisabeth Ahlers. Le grand-père Ahlers avait fondé une société de lignes maritimes, dont le représentant à Anvers était Herwig Ahlers, futur beau-père d'André Leysen.

Quand il évoque la période de l'occupation, le président de la FEB fait preuve, observe *La Libre Belgique*, de « beaucoup de pudeur ». « C'est vrai, a-t-il déclaré aux rédacteurs du quotidien bruxellois dont il était "l'invité du mois" en juin 1984, que j'ai été proche d'un régime qui a sombré dans l'intolérance ». Faux aveu et absence de pudeur : le régime nazi n'a pas sombré dans l'intolérance, il a d'entrée de jeu et délibérément choisi l'intolérance la plus meurtrière. Que Leysen ait du mal à en convenir quarante ans après la défaite d'Hitler est plus significatif à nos yeux que sa participation comme adolescent aux Jeunesses hitlériennes. A lui seul ce glissement de sens, apparemment anodin, témoigne de l'habileté communicationnelle du patron des patrons.

## DU POULET AUX LIGNES MARITIMES

Propulsé par la firme allemande Ahlers, André Leysen a donc été agent maritime pendant dix ans, négociant des accords avec la Finlande, l'URSS, la Suède, créant des lignes nouvelles. Avant cette phase qui allait l'introduire dans le grand business, il connut cependant une expérience pénible d'éleveur de poulets, puis de démarcheur pour écouler ses conserves de poulet. Une expérience que peu de présidents de la FEB ont vécue, et qu'il rappelle avec une pointe de coquetterie : ne prouve-t-elle pas qu'avec de l'opiniâtreté, on peut juguler la malchance et devenir « un battant » même après avoir fait du porte-à-porte...

Dans les années soixante commença une collaboration entre les lignes maritimes Ahlers et la *Compagnie Maritime Belge* (CMB, contrôlée par la Société Générale), notamment au sein de la société d'armement BOCIMAR. Au terme de diverses tribulations financières, Ahlers prend une participation de 10 % dans la CMB. En 1970, André Leysen, dans le but, dit-il, d'« intégrer le patrimoine familial dans une plus grande entité » et donc de mieux le protéger, vendra 70 % des actions Ahlers à la société allemande *Stinnes A.G.* (1). Il restera cependant administrateur-délégué de la firme familiale.

Dans l'intervalle, il n'a pas craint de conclure un accord avec la Société Nationale d'Investissement (SNI); il en fut même le premier client, dès 1963. Voici en quels termes il commente cet acquoinage avec un holding public : « *Que l'Etat soit associé est souvent une bonne chose, à condition qu'il laisse diriger la barque par le privé* » (LLB, 28 juin 1984). Qu'on se rassure : ce fut « une bonne chose » et une chose féconde, car d'investissement en holdings, Leysen devint administrateur d'abord d'IBEL, ensuite de COBEPA (entre 1972 et 1977). Il se rapprochait ainsi d'influents milieux sociaux-chrétiens (le président d'IBEL fut, jusque 1980, Fernand Nédée, trésorier du CVP) et de la haute-finance (COBEPA est le holding belge de Paribas). C'est véritablement la SNI qui lui a tenu l'étrier...

(1) Via la ANBEMA (Antwerpse beleggingsmaatschappij), qui fusionne en 1980 avec *Palma* et *Belgian Baltic Lines*. Parmi les actionnaires d'ANBEMA : la S.N.I. et Almabo. On reparlera plus loin d'Anbema.

En 1970, André Leysen s'offre un cours de management à l'université de Harvard, qui lui inspira peut-être certaines de ses initiatives ultérieures. Celle qu'il prit en direction des *Photo-Produits Gevaert*, une très ancienne firme anversoise liée au monde catholique flamand, aura des répercussions durables sur sa carrière. Cette opération se fit par l'intermédiaire du holding VIBEM qui, en 1974, acquit une participation de 11 % dans les Photo-Produits Gevaert. VIBEM, où l'on retrouve encore IBEL et COBEP.

## L'AVENTURE GEVAERT-AGFA-BAYER

L'histoire des *Photo-Produits Gevaert* mérite une parenthèse. C'est en 1894 que Liévin Gevaert modeste et ingénieux photographe anversoise, âgé alors de 26 ans, fonde une petite société en commandite dont l'acte de constitution parut au *Moniteur* en néerlandais. C'était à l'époque un événement exceptionnel. Le règlement de travail stipulait que le néerlandais était la langue officielle de la firme. Car Liévin Gevaert, qui avait milité à la *Vlaamse Wacht*, était un champion de la cause flamande qu'il servit aussi en fondant le *Vlaams Economisch Verbond*. L. Gevaert était par ailleurs un fervent catholique, attentif aux nouveaux enseignements sociaux de l'Eglise (*Rerum novarum* date de 1891). Une certaine participation aux bénéfices allait devenir la règle chez Gevaert, ainsi que l'octroi d'avantages sociaux.

L'entreprise allait être dirigée par des catholiques notoires, souvent liés au Boerenbond et à la Kredietbank, et dont certains — tels Frans Van Cauwelaert — devinrent célèbres. Quant au recrutement du personnel, il s'effectuait sur base de professions de foi catholiques, sinon sur la recommandation d'un curé.

A la mort de Liévin Gevaert en 1935, l'usine qu'il avait fait construire à Mortsel, près d'Anvers, occupait déjà 3.000 personnes. L'essor de l'entreprise, devenue en 1920 la société anonyme *Photo-Produits Gevaert*, fut considérable après la seconde guerre mondiale : son réseau de distribution international comprenait 110 filiales et elle exportait 90 % de sa production. Cette internationalisation croissante amena la société à se rapprocher de l'*Agfa A.G.* allemande, filiale du groupe Bayer issu du démantèlement de l'*I.G. Farben*. En 1964, Gevaert et Agfa se transformèrent en holdings qui détiennent l'un et l'autre 50 % du capital des deux sociétés d'exploitation, auxquelles elles ont cédé leurs sièges industriels : *Agfa-Gevaert NV*, à Mortsel, *Agfa-Gevaert AG*, à Leverkusen. Cette opération apparut à l'époque comme un exemple d'eupéanisation des affaires. Mais le processus « européen » fut assez rapidement enrayé...

Leysen est administrateur de Agfa-Gevaert dès 1971. En 1978, il en prend la direction active (abandonnant son mandat d'administrateur à COBEP), d'abord en qualité de vice-président, ensuite en qualité de président du groupe. C'est donc bien lui qui assume la responsabilité — il s'en explique d'ailleurs volontiers notamment dans son livre « Les cri-

ses sont des défis » — du rachat, en 1980, d'Agfa-Gevaert par le géant allemand Bayer.

Une hausse forte et persistante du cours de l'argent (matière de première importance dans l'industrie photographique) avait suscité fin 79-début 80 une situation de crise et un pressant besoin de finances fraîches. Plutôt que d'accepter une aide financière de l'Etat belge et pour éviter tout contrôle des pouvoirs publics sur « sa » barque, Leysen préfère jouer la carte allemande. Ce sera le coup de force de Bayer. André Leysen reconnaît que « toutes les actions sont dans des mains allemandes » et que « les décisions finales appartiennent toutes à Bayer ». Mais il considère l'opération comme « salvatrice ». Sans cette fusion, Agfa-Gevaert n'aurait pas survécu, affirme-t-il. Et de souligner ses mérites, face à l'incompréhension d'une opinion qui le « crucifie »... La fermeture d'une filiale munichoise d'Agfa-Gevaert, dont il assume aussi la responsabilité, sera dans cette optique considérée elle aussi comme salvatrice, voire humanitaire...

## LE SAUVETAGE DU STANDAARD

Très discret à propos de certaines divergences qui l'opposent à des personnalités du monde flamand de la haute-finance, André Leysen est par contre fort disert à propos d'une expérience managériale d'envergure : le sauvetage du quotidien *De Standaard*, après la faillite du groupe *Periodica*, en juin 1976. On y retrouve Fernand Nédée, dont le rôle est ici souligné. C'est en tant qu'hommes d'affaires flamands, défendant « des organes chrétiens de presse » qu'ils interviennent, s'associant ensuite à d'autres businessmen de Flandre et notamment à Robert Vandeputte, ancien gouverneur de la Banque Nationale et administrateur (entre autres) de la filiale belge de Bayer, la *Bayer-Antwerpen*. Ce sont ces hommes qui signèrent l'acte de naissance de la VUM (*Vlaamse Uitgevers Maatschappij*). Une naissance difficile, où quelques hommes prirent des responsabilités en s'appuyant sur des groupes financiers et des alliés politiques puissants. André Leysen estime que « dans les circonstances analogues, il aurait fallu au secteur public au moins dix jours pour réagir et un camion rempli de formulaires divers. Le journal aurait été perdu. » La caricature est savoureuse, mais c'est tout un débat sur les moyens donnés à l'initiative publique qui devrait ici trouver sa place.

L'expérience du *Standaard* ne se limita pas à un « sauvetage héroïque ». Elle se prolongea dans l'exercice de la gestion du journal — il est président du comité de direction de la VUM — gestion qui, raconte Leysen, a suscité de sa part « plus d'intérêt et de compréhension pour la politique ».

La carrière de Leysen est donc jalonnée de succès spectaculaires qu'il célèbre sans modestie, dans la mesure où ils procèdent selon lui de sa volonté, de son énergie, de ses capacités de gestionnaire. Et sans doute André Leysen a-t-il de grandes qualités (qui n'ont point empêché

l'échec cinglant de son quotidien populaire « 24 uur », mort après quelques semaines), une de ces qualités majeures étant son aptitude à s'entourer de collaborateurs de valeur, auxquels il fait confiance. Nous n'en disconvenons nullement. Mais quelle est la portée pédagogique de cette carrière pour les quelque 200.000 chômeurs de moins de trente ans, appelés à ne pas céder à la sinistrose et à « faire face à la crise » ?

## ENTREPRISE ET POLITIQUE

« *C'est un besoin pour moi de m'occuper de la res publica* », déclare André Leysen. Voilà qui est clair : il n'y a pas que l'entreprise et le profit privés qui passionnent le président de la FEB. La chose publique, la politique exercent sur lui un réel attrait. Sous quelles formes ? Dans quel but ?

Formes : nous ne pouvons parler que de celles qui sont notoires. Il s'agit de commentaires publics sur des questions politiques : rôle de l'Etat, action du gouvernement, fiscalité, sécurité sociale, politique des prix, etc. Tous thèmes que la FEB traite traditionnellement — et que, depuis les années septante, elle traite dans un style plus appuyé, plus offensif. Jacques Moden et Jean Sloover ont analysé avec finesse les constantes idéologiques du discours patronal et ce que le néolibéralisme y a apporté de neuf (2). Ils montrent qu'après s'en être pris aux mouvements contestataires autour de 68, l'offensive idéologique du patronat s'est concentrée contre « l'étatisme envahissant » et « pour la dérégulation ». André Leysen s'inscrit avec une visible aisance dans ce mouvement dont l'*Institut de l'Entreprise* est l'instrument permanent. En tête des missions de l'IDE, figure en effet la volonté de « conforter l'entreprise elle-même, qu'elle soit grande ou petite, dans la prise de conscience de ses responsabilités autres qu'économiques et financières » (souligné par nous, CM). Et la brochure de présentation de l'IDE regrette que « l'entreprise s'est trop longtemps tenue à l'écart du forum politique »... Pour sa part, bien avant de présider la Fédération des Entreprises de Belgique, en 1976, André Leysen annonçait la couleur : « c'est quand nous serons devenus dynamiques et agressifs dans la diffusion de notre message que la puissance politique, se fondant sur des rapports de puissance mieux équilibrés entre les partenaires sociaux, pourra à nouveau prendre des décisions justes ». (3)

A l'évidence, Leysen qui aime parler de lui et prodiguer des conseils moralisateurs, se sent investi d'une mission, celle de redonner le

(2) Jacques Moden et Jean Sloover « Le patronat belge — discours et idéologie 1973-1980 ». Editions du CRISP.

(3) Le rapprochement entre ce propos leysenien et celui de Henri Lepage, auteur de « *Demain le libéralisme* » est tentant... « Nous pouvons, » écrit-il, « éviter que le monde capitaliste s'enfoncé dans l'alternance de périodes de prospérité et de pressions de plus en plus brutales. Comment ? En cessant d'assimiler liberté et démocratie à pouvoir parlementaire illimité et en revenant à une plus saine conception de l'Etat législatif limité par des règles de droit » (*Demain le libéralisme*, page 467 dans le Livre de poche 1980).

goût d'entreprendre à la jeunesse. Il n'est pas le premier à mener cette croisade centrée sur l'exaltation du profit, considéré comme un mécanisme mobilisateur des énergies et régulateur de l'économie. Ronald Reagan en Margaret Thatcher l'ont précédé.

Leysen cependant tempère le discours néo-libéral pur et dur de considérations à visée sociale, très ambiguës.

## REFUS DES SLOGANS ?

M. Leysen prétend refuser les slogans. En vérité, il choisit les siens.

Le bon sens, le juste milieu, la justice sociale sont des formules qu'il affectionne, en raison notamment de leur imprécision et de leur connotation positive. Ainsi déclare-t-il par exemple que « la législation actuelle accorde dans certains domaines une préséance excessive au principe d'égalité », et il en appelle au « juste milieu ».

Dans le même discours (pour son investiture de président de la FEB) il dit : « Les chefs d'entreprise doivent contribuer à restaurer l'équilibre entre la justice sociale et l'efficacité économique. La vérité se situe généralement entre les extrêmes. Ce ne sont ni les dogmes édictés par la gauche, ni les exagérations des néo-libéraux qui nous sortiront de l'impasse, mais bien la concertation et la compréhension pour les besoins de chacun ». Quoiqu'il en soit, on notera qu'à gauche sont localisés les dogmes et à droite seulement des *exagérations*. Mais cette noble compréhension, ce bien commun tant vanté butent sur d'abruptes réalités : la FEB ne s'est pas retrouvée dans le même camp que les syndicats (même libéraux) à propos des mesures décidées à Val-Duchesse. Bien au contraire. A l'heure où s'exprimait avec vigueur l'opposition des travailleurs à ces mesures, André Leysen déclarait : « Impossible de négocier la paix avec des baïonnettes devant la porte. La manif-cinéma, tout le monde en a assez... ». Et de se proclamer prêt à discuter, « à condition que cesse le désordre social » (La Libre Belgique, 28 et 29 juin 86).

M. Leysen tient cependant beaucoup à son idée d'équilibre. Dans un « Plaidoyer pour un modèle d'harmonie » prononcé en juin 1985 devant un parterre de chefs d'entreprise, il déclare : « ... les employeurs et les travailleurs ont des intérêts conjoints. Ces intérêts ne sont-ils pas plus importants que nos divergences ? » (...) « Notre intérêt commun consiste à trouver le point de convergence optimal entre justice sociale et performances maximales ». Il a été très applaudi, car les termes « performances maximales » et « justice sociale » ont été interprétés par le public de manière rassurante : performances vraiment maximales, justice sociale minimale. De fait, l'harmonie que M. Leysen appelle de ses vœux se construit sur les ruines des acquis sociaux, la sécurité sociale constituant, à ses yeux non un droit, mais un lot d'avantages octroyés. « Chacun de nous, affirmait-il en septembre 1985, sait que la législation sociale, quelles que soient les bonnes intentions qui en sont

gout d'entreprendre à la jeunesse. Il n'est pas le premier à mener cette croisade centrée sur l'exaltation du profit, considéré comme un mécanisme mobilisateur des énergies et régulateur de l'économie. Ronald Reagan et Margaret Thatcher l'ont précédé.

Laysen cependant tempère le discours néo-libéral par et par de considérations à visée sociale, très ambiguës.

de kic

REFUS DES SLOGANS ?

La ligne est un produit de consommation courante. Elle est partout, elle est dans les yeux, elle est dans les vêtements, elle est dans les meubles.

Dans le même discours, pour l'essentiel, on cherche à restituer l'équilibre entre la vie sociale et l'économie. La vérité se situe généralement au milieu. Les deux extrêmes sont en fait des dogmes idéologiques qui nous servent de repères, mais qui ne sont que des lignes d'égale intensité. Les lignes du droit et de la justice sont les lignes de la vie. Elles sont partout, elles sont dans les yeux, elles sont dans les vêtements, elles sont dans les meubles.

Le monde est un produit de consommation courante. Il est partout, il est dans les yeux, il est dans les vêtements, il est dans les meubles.

Le monde est un produit de consommation courante. Il est partout, il est dans les yeux, il est dans les vêtements, il est dans les meubles.

Le monde est un produit de consommation courante. Il est partout, il est dans les yeux, il est dans les vêtements, il est dans les meubles.

Le monde est un produit de consommation courante. Il est partout, il est dans les yeux, il est dans les vêtements, il est dans les meubles.

Le monde est un produit de consommation courante. Il est partout, il est dans les yeux, il est dans les vêtements, il est dans les meubles.

Le monde est un produit de consommation courante. Il est partout, il est dans les yeux, il est dans les vêtements, il est dans les meubles.

Le monde est un produit de consommation courante. Il est partout, il est dans les yeux, il est dans les vêtements, il est dans les meubles.

Le monde est un produit de consommation courante. Il est partout, il est dans les yeux, il est dans les vêtements, il est dans les meubles.

Le monde est un produit de consommation courante. Il est partout, il est dans les yeux, il est dans les vêtements, il est dans les meubles.

Le monde est un produit de consommation courante. Il est partout, il est dans les yeux, il est dans les vêtements, il est dans les meubles.



# Ahlers

ship-owners  
ship-management  
liner-agents



AHLERS NV Ahlers House, Noorderlaan 139, B-2030 Antwerpen Tel. 031/42.00.00 (32 L)

la base, freine les entreprises et la création de nouveaux emplois ». Où donc est la « justice sociale » si volontiers invoquée ? »

A propos des charbonnages de Campine, A. Leysen déclare (Financieel Economische Tijd 13/6/84) « Je voudrais qu'on examine les choses scientifiquement et qu'on dépasse les slogans ».

Il estime que les mines de charbon constituent pour la Flandre « un problème insoluble en soi, vu leur configuration géographique ». Il met les Flamands en garde contre une nouvelle et coûteuse « opération Cockerill », il les met aussi en garde contre la tendance au séparatisme : la politique économique et sociale doit rester la même pour tout l'Etat.

Mais ce qu'il tait obstinément, c'est l'intérêt personnel qu'il trouve à l'importation de charbon sud-africain, dont le transport maritime est assuré par les lignes Ahlers.

Très scientifique bien sûr, ce silence.

Et très humaniste, ce soutien à l'apartheid.

Autre type de slogan cher au président de la FEB : « Rien n'est possible sans entrepreneur et sans entreprise ». Certes, l'entreprise est indispensable, quel que soit le système économique envisagé. Mais l'histoire a déjà très largement démontré qu'une économie peut fonctionner sans entrepreneur *privé*. Seul facteur dont aucune économie ne pourrait se passer : le travail et les travailleurs.

Quant à l'Etat-providence, il n'est pas seulement rendu responsable de la crise des finances publiques. Leysen l'accuse au surplus d'avoir fait émerger « une nouvelle classe d'exploiteurs : l'establishment de l'Etat-providence ». Ce qui lui permet d'occulter le rôle de la bourgeoisie monopoliste.

De même, lui qui met si volontiers en cause les groupes de pression, lui qu'angoisse « la prépondérance syndicale » ne semble pas apercevoir que la FEB est un groupe de pression.

## MINISTRABLE ?

Le président de la FEB nourrit-il des ambitions politiques ?

On a souvent cité le nom d'André Leysen comme celui d'un ministrable.

Son profil séduit à l'évidence un certain nombre de media. Le *Pourquoi pas ?* vente « son bon sens inné et sa vision claire des réalités », *La Dernière Heure* son « langage dru et rigoureux », *Het Belang van Limburg* sa sincérité.

Lui déclare ici « Je suis trop impatient pour être parlementaire ou ministre » (L.L.B.), là « Je n'ai pas d'ambition politique dans le contexte actuel » (Soir du 31/8/84).

Ce qui revient avec constance, c'est un certain mépris pour les hommes politiques (sans faire le détail, et alors qu'il est du dernier mieux avec certains d'entre eux, du type Mark Eyskens...). Il acte « la dégénérescence d'une partie de plus en plus importante de notre système politico-administratif » (5<sup>me</sup> Journée de l'Entreprise). Il demande à l'Etat social de se borner à être social, et « que l'on cesse de l'exploiter à des fins politiques » (oct. 83). Il déclare : « Il faut changer les mœurs politiques » et « porter au pouvoir... une autre race d'hommes politiques, la génération des élus galvaudeurs ayant vécu » (Soir, 27/4/84). Si le discours est toujours entrelardé de citations très distinguées (ça va d'Hérodote à Teilhard de Chardin en passant par Goethe, Toynbee, Lao-tseu, le cardinal de Retz), ces accusations sont teintées de démagogie. Non qu'il convienne de décerner un prix de vertu à tous les hommes politiques. Mais de quelle « race d'hommes nouveaux » parle Leysen ? Cette formule ne prend de sens qu'en fonction du projet politique qui sous-tend les différents discours du patron des patrons.

Au nom de la liberté, il veut « soumettre les monopoles d'Etat à la concurrence » et « démanteler toute législation qui fausse le jeu normal de la concurrence ». Mais il feint d'ignorer le poids des multinationales et le pouvoir des groupes financiers et industriels, qui ont complètement mis la concurrence hors jeu.

Il veut un dégraissage de l'Etat mais attend beaucoup des pouvoirs publics, pour l'essentiel qu'ils mettent en œuvre une politique industrielle axée sur l'entreprise privée. « La solution ne réside pas dans le développement de l'initiative industrielle publique », proclame-t-il. Ce à quoi il invite les pouvoirs publics, c'est à

- stimuler l'innovation technologique dans les entreprises;
- récompenser le succès et l'effort afin de rétablir l'attrait du travail, de promouvoir l'esprit d'entreprise et le goût du risque;
- favoriser la création de nouvelles entreprises;
- restaurer la rentabilité et la capacité d'autofinancement des entreprises existantes.

Bref, la fonction de l'Etat est, pour reprendre une formule de Koen Raes commentant le néo-libéralisme de Hayek, de « protéger l'ordre économique capitaliste » (Revue nouvelle, mars 84). André Leysen, si friand de citations, ne se réfère jamais à Hayek ou Milton Freedman. Il déclare même : « La pensée libérale doit être tempérée par le législateur ». Il refuse explicitement un retour à la jungle économique du 19<sup>me</sup> siècle. Mais tout cela est ambigu. « L'Etat doit promouvoir la démocratie économique, la justice sociale et la qualité de la vie », dit-il. Mais on a vu comment il conçoit la justice sociale. Il veut « élarger les missions de l'Etat », afin que celui-ci soit davantage « metteur en scène », et moins « acteur ». Missions élargées ?

Cela dépend lesquelles. On a vu comment il s'est servi de la S.N.I. André Leysen demande à l'Etat de surveiller de plus près le service public de la radio-télévision, « pour qu'il mobilise l'opinion publique autour d'objectifs communs au lieu de la diviser et de la démobiliser ». C'est une crainte qui le tenaille depuis un bout de temps. Dans des conférences faites à Courtrai et à Anvers en 1976, André Leysen avait exprimé son inquiétude à l'égard de l'information diffusée par la RTB, singulièrement dans les émissions matinales, et il parlait de « tentative de déstabilisation » (Bulletin de la FEB du 10 février 76, cité par Moden et Sloover, page 25).

Ces contradictions à propos du rôle de l'Etat, Pierre Joye les observait il y a cinq ans déjà dans les CM :

« Quand les libéraux s'en prennent à l'Etat, ce ne sont pas *toutes* ses interventions dans l'activité économique qu'ils veulent supprimer, quoiqu'ils en disent. Ce sont celles dont les capitalistes ne profitent pas directement.

» Si le programme de Reagan opère des coupes sombres dans les dépenses sociales, il augmente le budget de la Défense, selon les vœux du complexe militaro-industriel.

» Il n'en va pas autrement chez nous. Quand le VEV propose de modifier la loi sur l'expansion économique, c'est pour réserver les aides financières de l'Etat aux entreprises les plus prospères. Et la note commune que les organisations patronales belges — y compris le VEV — ont récemment adressée au gouvernement réclame l'augmentation des dépenses publiques favorisant les exportations industrielles. Très prolixes sur les défauts de l'Etat et les avantages de la « liberté des marchés », les néo-libéraux taisent le pouvoir des groupes industriels et financiers et des multinationales qui faussent la concurrence et disposent, au sein même de l'appareil étatique de positions de force qui leur assurent l'essentiel des commandes publiques et des avantages dont le « contrat-programme » pétrolier est un exemple typique. » (4).

## CHEZ AGFA-GEVAERT

« Les syndicats, ça le connaît. Chez Agfa-Gevaert, il a l'habitude de leur parler. Et il a constaté, assure-t-il, que quand il leur explique bien les choses, on peut beaucoup obtenir ».

*Le Soir, 9 mai 1984*

Quatre centrales syndicales se disputent les affiliations du personnel chez Agfa-Gevaert, à Mortsel-Anvers. Côté FGTB, c'est la Centrale Générale (pour les ouvriers) et le SETCa (pour les employés); côté CSC, c'est la Centrale de la chimie (ouvriers) et la CNE (employés).

(4) « Les néo-libéraux contre l'Etat », avril-mai 1981, repris dans « Quelques textes de Pierre Joye », un numéro hors série des CM.

Le 24 janvier 1986, la FEB a produit une « note interne » sur le chômage des femmes.

Constatant le taux très élevé du chômage féminin dans notre pays (18,8 % contre 12,3 % au niveau de la CEE), l'organisation patronale a mis en cause la législation sociale, jugée « trop laxiste ».

Le FEB donne en exemple les législations de la République fédérale allemande et des Pays-Bas qui limitent respectivement à un et deux ans la durée du droit aux allocations-chômage, qu'il y ait ou non offre d'emplois. D'après ses calculs, l'application en Belgique du système allemand entraînerait une économie de 9 milliards; l'application du système hollandais, une économie de 15 milliards.

On n'en est pas encore à la copie du modèle allemand, si cher à André Leysen.

Mais n'est-elle pas providentielle, la rencontre entre la « note interne » de la FEB et les mesures prises par le gouvernement Martens VI non seulement contre les chômeuses, mais contre les jeunes mères, les pensionnées et les pré-pensionnées ?

Aidés par la FEB, Messieurs Martens, Gol, Verhofstadt, De Croo — mais aussi MM. Dehaene et Maystadt qui, quels que soient leurs états d'âme, sont solidaires de l'action gouvernementale — s'en prennent à une catégorie particulièrement vulnérable de la population travailleuse : les femmes. Sans doute sont-ils tous attentifs aux règles de la galanterie française. Peut-être même sont-ils d'excellents maris. Mais politiquement et idéologiquement, ils ont choisi de cibler leurs attaques contre les femmes travailleuses, coupables de vouloir (ou de devoir) être indépendantes, et présentes comme des profiteuses ou des parasites.

Bien entendu, ces sigles se lisent en néerlandais.

Seule la Centrale chrétienne de la chimie est restée fidèle à l'esprit original de la firme Gevaert : elle n'aime ni ne reconnaît la lutte des classes et préfère faire confiance au patron (lui-même lié à Jef Houthuys, dit-on), tout en déployant une activité sociale au service de ses affiliés.

J'ai rencontré des représentants des trois autres centrales. Il y a certes des nuances (et peut-être davantage...) entre le discours des délégués FGTB et celui des délégués CSC. Le jovial et énergique président de la délégation ouvrière FGTB Jos Weckhuyzen donne le ton : la « généreuse politique sociale du patron », il l'analyse sans ménagements.

« C'est vrai, » dit-il, « que pour un certain nombre de travailleurs, surtout les nouveaux-venus, que l'on continue à recruter hors-ville, Leyden passe pour Dieu-le-Père. C'est vrai qu'il a un don de présence considérable, qu'il est à l'usine dès 8 heures du matin, qu'il preste effectivement son "mi-temps". Cela dit, tout le monde n'est pas dupe de son goût du show et de sa roublardise. André Leysen n'a rien d'un bienfaiteur, c'est plutôt un rusé renard ! Ce qu'il appelle une généreuse politique sociale n'est en fin de compte que la restitution partielle de ce que patron et gouvernement ont soutiré du personnel ». De fait, les sauts d'index ne se rattrapperont pas et leur effet est de longue durée...

Ce jugement d'ensemble est formulé en termes moins énergiques par des délégués de la CNE, mais sur le fond, tous mes interlocuteurs sont d'accord.

On se rappelle qu'au printemps 85, une vive controverse a opposé André Leysen à Michel Hansenne, ministre de l'Emploi. Comme président de la FEB, Leysen applaudit la loi de modération salariale qui, au nom de la compétitivité, impose aux travailleurs des sacrifices toujours renouvelés et comprime le marché intérieur. Mais en tant que patron d'Agfa-Gevaert, le même Leysen entend attribuer à son personnel des « récompenses » pour services rendus, récompenses qui prennent la forme de participation aux bénéfices de la société.

« Pas possible, pas légal ! », proclame le ministre.

« Pourquoi ? Il n'y a pas de contradiction entre les deux démarches », plaide Leysen, puisque l'objectif de la loi de modération salariale est de favoriser la compétitivité et que celle-ci se porte bien à Agfa-Gevaert.

Concrètement, André Leysen offre en partage 50.000 certificats de participation aux bénéfices, la moitié accordée à l'ensemble du personnel, à raison de 4 certificats par personne, l'autre moitié à 800 cadres, cela en privilégiant encore certains cadres particulièrement « méritants ».

Le partage est certes inégal, mais l'offre est séduisante.

Comment refuser un « cadeau » de quelque 14.000 F ? (5) Et pourquoi le refuser ? On comprend que le syndicat qui se hasarderait à opposer un refus à pareille offre serait impopulaire, discrédité. On comprend que les délégués syndicaux d'Agfa-Gevaert aient du mal à démystifier la politique patronale.

### PETIT DETOUR VERS LA FLEXIBILITE

André Leysen indique cependant lui-même ce qu'il attend de ses « cadeaux » : un moyen pour « associer le personnel à la vie de l'entreprise », un moyen pour discuter *en harmonie avec les syndicats* de tous les problèmes de flexibilité, un moyen pour forger *un nouveau dialogue social*.

Bref, sans faire du Japon un modèle dans les relations sociales, André Leysen s'en inspire. En tous cas, il est (avec quelques autres) un patron qui entend combiner son pouvoir discrétionnaire dans l'entreprise avec un style « ouvert » qui éviterait des affrontements à propos d'adaptations rendues nécessaires par les fulgurants progrès technologiques. Et tout en disant lui-même qu'il n'a jamais entendu le personnel d'Agfa-Gevaert chanter dans la cour de l'usine (ce que font les gentils ouvriers japonais), André Leysen rêve de dialogue et parle d'harmonie.

Les organisations syndicales ont-elles besoin d'affrontements ? Je ne le crois pas. Mais elles savent que le discours sur l'harmonie est une mystification. Elles se doivent donc d'être inventives.

La classe ouvrière se transforme profondément. L'innovation technologique suscite bouleversements et glissements de terrains sociaux. Faut-il dans ces conditions refuser tout débat sur la flexibilité ou faut-il plutôt présenter au patronat une vision syndicale d'un assouplissement du temps et des méthodes de travail, couplés à des réformes structurelles ? La question est d'ores et déjà posée en ces termes en Italie par la CGIL, qui ne refuse pas le débat sur la flexibilité, mais le situe dans le double contexte de la lutte des classes et des mutations sociales. Pour la CGIL, ce débat sur la flexibilité n'est pas dissociable d'un autre débat : les nouvelles responsabilités des organisations syndicales face à l'Etat, la place que ces organisations ont à prendre en matière de pouvoir décisionnel, afin de refonder une solidarité entre actifs et non-actifs et la solidarité entre actifs eux-mêmes. L'enjeu est immense : il porte sur la sortie de la crise via une restructuration de la fiscalité, une réforme de la durée du travail mais aussi de l'accès à la pension et de l'éducation permanente, une démocratisation de la sécurité sociale (6).

(5) Pour le personnel « ordinaire » (non-cadres) la récompense prévue par Leysen représente  $4 \times 4.800$  F dont on aura soustrait 25 % de précompte, c'ad; 14.400 F.

(6) Lire à ce propos dans les CM de mai 86 l'article de Jacques Lemaître « Mutualités : de l'autogestion à la gestion... et retour ».

Faut-il le dire, cet ensemble de problèmes déborde — et de loin — le terrain des entreprises que gère M. André Leysen. D'autres patrons que lui cherchent un « dialogue social », pratiquent des formes d'actionnariat ouvrier.

La réponse syndicale se cherche encore.

Comme dans le problème plus ponctuel des cercles de qualité, on doit se demander si la bonne réponse syndicale peut se borner à un non pur et dur. Il y a place pour des formules (ou des attitudes) de fidélité aux intérêts ouvriers, mais articulées aux réalités actuelles.

## LA VIRTUOSITE DE VON KARAJAN

Revenons à Agfa-Gevaert.

Nos interlocuteurs syndicaux notent, en matière d'emploi, que le développement de l'embauche a été demandé par les représentants des trois centrales au conseil d'entreprise. Et ils ajoutent qu'ils ont été « roulés dans la farine » sur deux terrains : celui du recrutement de stagiaires et celui des 3 % d'embauche que postulait la modération salariale. En fait, entre novembre 1979 et novembre 1985, le total des effectifs employés à Agfa-Gevaert a diminué de 800 unités (de 8.653 à 7.827). Sans licenciements, mais au prix de pensions et prépensions pour du personnel non-remplacé. Pendant la même période, le chiffre d'affaires a triplé et le holding Gevaert prospère de manière mirifique... André Leysen est donc bien un « rusé renard ». Mieux, à Mortsels on l'appelle « un von Karajan de l'entreprise » !

De la virtuosité et du brio, l'homme en fait preuve ailleurs qu'à Agfa-Gevaert. A preuve la manière dont il a réglé le partage des actifs du holding ANBEMA, en bon père de famille... Il a en effet quatre enfants, et le détail est important.

ANBEMA (voir page 7) ou Antwerpse beleggingsmaatschappij, est un holding au capital de 967 millions; la majorité des actions appartient à Leysen (528 millions) et un paquet minoritaire (439 millions) à la SNI, ce parastatal dont André Leysen s'est toujours si bien servi. En juin 1986, une interpellation du député socialiste flamand Norbert De Batseleur aux ministres des Finances et des Affaires économiques révélait une singulière opération.

La famille Leysen avait proposé à la SNI et obtenu d'elle que les actifs d'ANBEMA soient répartis entre huit sociétés. Pour M. De Batseleur, la manœuvre était destinée à soustraire la fortune familiale des Leysen aux droits de succession. Il y avait non pas fraude fiscale, mais « déviation ». Et déviation d'autant plus criticable que les actions les plus prometteuses, émises dans des secteurs d'avenir, revenaient aux enfants Leysen, la SNI recevant les « dépouilles ». Les deux ministres, Mark Eyskens et Philippe Maystadt ont répondu à la Chambre qu'il

s'agissait « d'une opération de saine gestion et servant les intérêts du pays ».

A la suite de cette interpellation, André Leysen défia le député socialiste à un débat télévisé. Le débat eut lieu (le 10 juin à la BRT — émission Argus) et tourna à la confusion d'un Leysen furieux qui a introduit une action en justice.

Ainsi donc, le patron des patrons prodigue des leçons de morale à tout venant, s'indigne de toute dépense superflue de l'Etat, mais s'organise pour bénéficier d'importantes exonérations fiscales. Cela avec la bénédiction de deux ministres, dont l'un se réclame de la Démocratie chrétienne...

Virtuose, André Leysen l'est assurément.

En gestion des affaires et en communication.

Mais aussi en ambiguïté.

De la virtuosité et du pif, l'homme en fait preuve ailleurs qu'à Agta-Gevaert. A preuve la manière dont il a réglé le partage des actifs du holding ANBEMA, en son père de famille. Il a en effet quatre enfants, et le détail est important.

ANBEMA (voir page 7) ou Antwerpse Beleggingsmaatschappij, est un holding au capital de 987 millions; la majorité des actions appartient à Leysen (528 millions) et un paquet minoritaire (439 millions) à la SNI, ce parastatal dont André Leysen s'est toujours si bien servi. En juin 1986, une interpellation du député socialiste flamand Norbert De Batselier aux ministres des Finances et des Affaires économiques révélait une singulière opération.

La famille Leysen avait proposé à la SNI et obtenu d'elle que les actifs d'ANBEMA soient répartis entre huit sociétés. Pour M. De Batselier, la manœuvre était destinée à soustraire la fortune familiale des Leysen aux droits de succession. Il y avait non pas fraude fiscale, mais « déviation ». Et déviation d'autant plus critique que les actions les plus prometteuses, émises dans des secteurs d'avenir, revenaient aux enfants Leysen, la SNI recevant les « dépolluées ». Les deux ministres Mark Eyskens et Philippe Maystadt ont répondu à la Chambre qu'il

# andré leysen : patron flamand, patron belge ?

serge govaert

La première chose à souligner, c'est qu'il y a Leysen et Leysen. Il y a quelques années, j'avais consacré un *Courrier* hebdomadaire du CRISP (1) au Vlaams Economisch Verbond (VEV) et dans un compte rendu de l'époque, le bimensuel *Trends-Tendances* avait publié, au-dessus du nom de l'ancien président du VEV Vaast Leysen, une photo... d'André Leysen. Erreur certes excusable à une époque où André Leysen n'était pas encore le patron des patrons (c'est-à-dire le président de la FEB) et où Vaast Leysen, par contre, avait acquis une certaine notoriété en participant avec son association aux grandes manœuvres politico-communautaires des années 1975-1980.

Entre ces deux Leysen, il n'y a aucun lien de parenté.

Outre le fait d'avoir chacun présidé une organisation patronale, ils ont pourtant une chose en commun : ils sont tous deux, aujourd'hui encore, membres du Conseil d'administration du VEV.

Aussi est-il légitime de s'interroger sur le rôle que le président de la FEB, par ailleurs l'un des dirigeants — au moins formellement — du Vlaams Economisch Verbond, peut être amené à jouer dans une Belgique très partiellement régionalisée où les conflits communautaires, s'ils ne sont plus l'enjeu fondamental des rapports de forces politiques, continuent et continueront sans doute à marquer de leur empreinte la vie économique, sociale et culturelle du pays. Ce sera également l'occasion, par ricochet, de mesurer avec plus d'exactitude le poids réel de ces conflits. Car à travers l'individu Leysen, c'est un régime qui s'expose.

## LE VEV ET L'ETAT

De 1975 à 1981 environ (c'est-à-dire sous les présidences successives de Vaast Leysen — 1970-1978 — et de Robert Stouthuyzen — 1979-1981), le VEV s'est manifesté avec constance et parfois un certain éclat dans deux domaines également importants de la politique belge : la réforme des institutions et la politique économique et sociale du gouvernement. Vaast Leysen et son successeur ont proposé aux partis politiques, parfois directement, des schémas institutionnels inspirés du souci de régionaliser les structures économiques et sociales du pays et d'accroître leur efficacité; ils ont, d'autre part, repris à leur compte en les aiguissant encore les critiques adressées par la FEB (et l'Union Wal-

(1) Le Vlaams Economisch Verbond (VEV) dans la Belgique des régions, CRISP Bruxelles CH n° 1003-1004 (12.8.1983).

lonne des Entreprises, le cas échéant) aux coalitions gouvernementales en place.

Dans les deux cas cependant, le VEV savait se montrer sélectif. Lorsqu'il convia en septembre-octobre 1975, puis en février 1976, les présidents de partis à discuter d'un « accord communautaire » sur base d'un document élaboré par ses services, Vaast Leysen exclut les socialistes de chacune de ces discussions. Quant aux appréciations négatives portées sur les projets et l'action politiques des gouvernements, voire au refus (en 1981) de participer à toute concertation sociale, même exclusivement flamande, les hostilités sont suspendues de 1975 à 1977 et prennent fin dès novembre 1981 : lorsque les libéraux sont au pouvoir, apparemment, le VEV respire.

Avec l'Exécutif flamand qui, à partir de 1981, se détache du gouvernement central et n'est plus responsable que devant le parlement flamand, le *Vlaamse Raad*, c'est même la lune de miel. Le VEV s'engagera à fond dans la campagne DIRV (Derde Industriële Revolutie Vlaanderen) du « premier ministre » flamand Gaston Geens, mettra sur pied avec son aide financière des asbl chargées de promouvoir les intérêts du capital « flamand » dans divers secteurs de pointe (FLAG pour l'aéronautique, MEDITEK pour l'appareillage médical, FLORA pour la robotique...) et enverra des membres de son service d'études travailler directement dans les cabinets de l'Exécutif.

A l'analyse, le radicalisme apparent du VEV en matière communautaire montre pourtant très vite ses limites.

Il ne repose de toutes façons plus sur un fondement strictement linguistique. Quand le VEV défend les intérêts de la communauté flamande, c'est de ses intérêts économiques qu'il s'agit — ou, plus exactement, des intérêts de la classe dominante en Flandre.

Quels sont ces intérêts ? Le VEV, en gros, estime que l'Etat a réservé jusqu'ici l'essentiel de ses aides financières à des entreprises wallonnes et qu'il en est résulté un « assèchement systématique du marché des capitaux par les pouvoirs publics nationaux pour financer les déficits wallons » (2). Or, les mutations économiques qui traversent la société et qui rendent nécessaire le développement des nouvelles technologies entraînent des besoins accrus — et considérables — en capital. Il faut donc réorienter les aides publiques.

Le VEV mise, pour ce faire, sur l'Exécutif flamand. Aussi revendique-t-il, pour ce dernier, une large autonomie économique et la régionalisation, notamment, de la politique d'expansion économique et des instruments de subvention en cette matière (SNI) ainsi que de la politique budgétaire (le VEV est partisan d'une fiscalité régionale aussi étendue que possible).

(2) G. Clemer, « De regionale financieringsstromen, een aktualizatie 1975-1981 », VEV, février 1982.

Cependant, le VEV a d'avance tracé le cadre que ne peuvent excéder les interventions économiques des pouvoirs publics, même flamands : C'est notamment sous son impulsion que l'Exécutif flamand a décidé dès 1981 de ne plus souscrire, dans les interventions (de plus en plus rares d'ailleurs) qu'il accorde aux entreprises en difficulté, plus de la moitié du capital et qu'il a introduit le principe des « non voting shares », les pouvoirs publics procédant à des apports de fonds dans certaines entreprises tout en renonçant à leur droit de vote en assemblée des actionnaires.

D'autre part, il s'est toujours opposé à la régionalisation des organismes de crédit et ne semble avoir prôné l'établissement d'une fiscalité régionale que pour éviter, paradoxalement, qu'un système de dotations allouées par l'Etat central aux régions ne jette les bases d'une distorsion fiscale et parafiscale ultérieure (3).

Bref, le fédéralisme revendiqué haut et clair par le VEV est plus un moyen qu'un but. A travers cette revendication, ce sont des groupes capitalistes spécifiques dont les intérêts sont principalement situés en Flandre qui cherchent à assurer leur emprise sur les mutations économiques en cours, en réservant l'aide, directe et indirecte, de l'Etat à des secteurs industriels nouveaux dans lesquels sont surtout actives des PME et/ou des entreprises de sous-traitance, à hauts besoins en capital. Le recours, dans ce cadre, aux structures nées de la réforme des institutions n'exclut d'ailleurs pas d'autres stratégies parallèles ou alternatives : le capital bancaire ne procède-t-il pas lui-même à une réorientation, dans le même sens, de ses interventions ?

### FAITES CE QUE JE VOUS DIS...

Aussi ne s'étonnera-t-on pas de trouver Marc Santens, le président du VEV à l'époque (février 1983), parmi les signataires d'un mémorandum « Entreprise et société » qui — tout en affirmant le principe de la responsabilité financière des régions — défend le maintien de l'unité monétaire du pays et la prééminence des compétences centrales sur les compétences régionales. Parmi les autres signataires de ce texte : le président de l'UWE (Union Wallonne des Entreprises) et... André Leysen, alors simple (?) président du comité de direction d'Agfa-Gevaert.

S'il n'a jamais — contrairement au VEV et à ses présidents successifs — pris à son compte le projet élaboré en matière institutionnelle, André Leysen n'est pas sans principes dans ce domaine. Il s'est déclaré farouche partisan (dans une interview à l'*Economist*) des « deux C », *crown* et *currency*, de l'unité monétaire (et économique) et de l'unité politique du pays; son opinion quant aux initiatives du bouillant président de l'Exécutif flamand Gaston Geens dans le cadre de la « Troisième Révolution Industrielle en Flandre » ou DIRV tient en deux mots : « pedagogisch goed ».

(3) Pour plus de détails sur cette analyse, voir le *Courrier du CRISP* déjà cité.



Dans son bestseller « *Krisissen zijn uitdagingen* », Leysen s'étend quelque peu sur la question. Après avoir indiqué combien sa vision du problème belge est marquée par son environnement « international » et donc par une certaine distance, il rejette dans un même souffle la réforme institutionnelle de 1980, le fédéralisme et en particulier le fédéralisme économique et la compétence de subsidiation octroyée aux régions : on est à l'opposé, on le voit, des revendications du VEV ! Son principal argument pour le maintien d'une structure politique relativement centralisée dans notre pays est « le coût du divorce ».

Selon Leysen, les tensions communautaires s'apaiseraient si les régions cessaient de pouvoir verser des subventions à des entreprises condamnées. C'est effectivement un point délicat dans les relations Flandre-Wallonie (encore que Leysen oublie nombre de conflits communautaires plus « émotionnels », et le patron de la FEB déclencha un beau tollé dans certaines couches de l'opinion publique flamande en affirmant qu'à son estime, les mines du Limbourg étaient condamnées. Son sens de l'image qui frappe a bien failli, en l'occurrence, se retourner contre lui : en précisant que ce n'était pas d'un Gandois que les charbonnages campinois ont besoin mais d'une mère Thérèse, il ne pouvait que choquer la dignité de toute une région. Là cependant, il rejoint le VEV qui mettait en doute le bien-fondé de la continuation de l'aide publique aux mines du Limbourg dès 1982.

Alors, Leysen unitariste ?

Les conclusions auxquelles conduit l'analyse des positions successives du VEV dans les dossiers communautaires valent pour Leysen aussi et se résument à ce mot d'un responsable de l'UWE : « Seul le résultat compte; le fait qu'il s'agisse d'un instrument national ou régional est d'un intérêt secondaire » (4). Encore le résultat n'est-il pas, en ce qui concerne André Leysen, sans implications personnelles.

Car Leysen n'est pas seulement l'actuel président (flamand il est vrai, l'alternance est de règle et ce sera le francophone Bodson qui lui succèdera) de la FEB, c'est aussi un homme d'affaires. S'il ne possède plus d'intérêts personnels dans le holding Gevaert Photo-Producten (GPP) dont il est pourtant vice-président, suite à des transactions financières dont j'épargnerai ici le détail (5), il détient encore avec sa famille (par le biais de la société Anbema) des parts de différentes sociétés dont la compagnie de transports maritimes Ahlers qui est à la base de sa fulgurante ascension : il épousa en effet en 1951 Anne-Elisabeth Ahlers, la fille d'Hedwig Ahlers qui représentait alors à Anvers les armateurs allemands de la *Hansa*.

Que transportent les bateaux d'Ahlers ? Entre autres, du charbon... importé de Pologne, d'Afrique du Sud et d'Australie. Que se passera-t-il si les charbonnages campinois ferment leurs portes ? On importera

(4) P.P. Barras, administrateur-délégué de l'UWE, sur les ondes de la RTBF en août 1982.

(5) Voir à ce sujet le portrait de Leysen paru sous ma signature dans *De Nieuwe Maand*, n° 2 de février-mars 1985 et en particulier le chapitre « Van niet zo weinig naar nog veel meer ».

davantage de charbon et les affaires de Leysen (et d'autres) prospèrent.

Leysen pense d'ailleurs aussi à sa famille; il a restructuré les actifs familiaux dans Anbema, avec la complicité de la SNI (donc de l'Etat) qui détenait près de 50 % du capital de cette société, entre ses quatre fils en réservant à ceux-ci — outre que cette répartition lui a permis de bénéficier de considérables exonérations fiscales — les participations les plus juteuses et en ne laissant à la SNI que des canards plus ou moins boiteux et des bâtiments. C'est du moins ainsi que cette opération a été interprétée par le député socialiste flamand Norbert De Batselier qui, le 4 juin dernier, a interpellé à ce sujet les ministres des Affaires économiques et des Finances, ce dernier reconnaissant d'ailleurs que « les subventions de l'Etat sont souvent dénoncées par ces mêmes personnes qui, ensuite, les exigent pour elles-mêmes ». Ajoutons que Leysen a intenté un procès en diffamation à De Batselier, lequel a riposté en demandant la création d'une commission parlementaire d'enquête « chargé de l'évaluation économique, financière, fiscale et déontologique de la participation de la SNI dans le dossier Anbema » (doc. Chambre 547/1, 1985-1986). Quoi qu'il en soit et comme le constate ironiquement *De Morgen* (12.6.1986), Leysen « ne contribuera guère à l'enveloppe des droits de succession qui doit pourvoir à l'avenir les secteurs nationaux (flamands) des moyens nécessaires : pour leur plan quinquennal, les charbonnages campinois ne pourront pas bénéficier d'un seul centime provenant du patrimoine d'André Leysen ». Bref, faites ce que je dis... à moins que ce ne soit là une forme particulière de cohérence intellectuelle ?

## LES VOIES MULTIPLES DU CAPITAL

Comme l'explique ailleurs dans ce numéro Rosine Lewin, André Leysen a eu besoin de la SNI en 1970 pour pouvoir financer l'expansion rapide de Ahlers. C'est grâce à la SNI que Leysen pu s'introduire dans le holding Ibel (Investerings- en Beleggingsmaatschappij Lacourt) dans lequel Cobepa détenait, par ailleurs, une importante participation. C'est aussi par ce biais et grâce aux bonnes relations qu'il avait nouées avec quelques membres influents du VVP (Fernand Nédée, président d'Ibel et Joseph Van Essche, directeur général de la SNI) que Leysen put entamer un peu plus tard son ascension au sein de Gevaert.

Est-il encore crédible, dès lors, lorsqu'il ne cesse de répéter à longueur d'interviews qu'il faut dégraisser l'Etat, que l'emprise de l'Etat sur le produit national (il l'a chiffrée : 62,9 % — cfr. son interview au *Tijd*, 29.11.1985) doit diminuer ? Dans « Krisissen zijn uitdagingen », il admet que l'Etat puisse servir de « partenaire » au secteur privé, à condition de ne pas intervenir dans la conduite des affaires... Mais il cherche, en même temps, à créer une sorte de nouvelle alliance employeurs-travailleurs face à un ennemi commun, l'Etat, cet ogre fiscal.

Tout ceci n'est évidemment pas exempt de contradictions. André Leysen pratique un exercice d'équilibre délicat, maniant avec une certaine adresse la carotte puis le bâton, annonçant hier que 95 % du che-

min reste à faire, félicitant aujourd'hui Martens VI, cherchant à mettre les travailleurs de son côté en discréditant l'Etat mais aussi le syndicalisme tout en utilisant l'un et l'autre; de même, il est sans aucun doute flamand (ses propres intérêts économiques et ceux qu'il défend sont situés en Flandre) mais n'est guère apprécié par les milieux nationalistes ou simplement « vlaamsvoelend » qui voient en lui, au mieux un néo-unitariste, au pire le serviteur d'intérêts étrangers. Seul Lode Claes, ancien sénateur Volksunie et banquier (ancien échevin du Gross Brüssel aussi sous l'occupation), observateur souvent assez lucide de la réalité belge, a su le situer justement sous cet angle en affirmant que « la discussion entre unitaristes et séparatistes (...) changerait entièrement d'apparence si une troisième possibilité se présentait : l'unitarisme (...) avec valorisation de la majorité flamande, modification donc de l'actuel rapport de forces qui rendrait raisonnable et réelle l'application de l'économie leysenienne ("leysenomics") orthodoxe » (*De Standaard*, 16.6.1984).

Nous en revenons ainsi à nos propos du début : pour André Leysen comme pour le VEV, peu importe le flacon (il n'est d'ailleurs pas très neuf, mais mieux emballé) pourvu qu'on ait l'ivresse. Certains hebdomadaires flamands (*Trends*, *Knack*) voient en Leysen l'agent d'Albert Frère ou (variante) du capital allemand. Il serait l'homme qui, par le biais de la Vlaamse Uitgeversmaatschappij ou VUM — la société qui édite notamment le *Standaard*, dont Leysen est administrateur — permettra à RTL de remporter le marché de la télévision privée en Flandre, mais aussi celui qui aurait été imposé par Bayer à la direction de GPP en 1978 contre l'avis de plusieurs dirigeants de la firme anversoise et du groupe Kredietbank-Boerenbond, lui aussi actionnaire de Gevaert. Dans cette hypothèse, il aurait été l'homme chargé de faciliter le rachat par Bayer des parts du holding flamand en 1980. Il serait encore l'homme qui veut donner un caractère belge plutôt que flamand à la récente *Stichting voor Kultuurpromotie*, une asbl qui cherche à promouvoir le mécénat culturel et est née sous les auspices de plusieurs firmes privées (*Knack*, 26.2.1986).

Leysen est-il tout cela ? Oui, et aussi celui qui condamne les mines du Limbourg, qui récusé le fédéralisme économique; mais il est en même temps l'administrateur du VEV et entretient d'excellentes relations avec le CVP — les péripéties qui ont accompagné le sauvetage du *Standaard* en témoignent. Il est vrai que le flamingantisme du CVP peut trouver sa justification sous des espèces diverses : tantôt il obéit à des considérations purement tactiques, tantôt il se manifeste sous des dehors protectionnistes, notamment mais pas exclusivement dans le domaine culturel — Leysen est alors dénoncé comme un harki de RTL ou de Bayer, selon le cas; il peut aussi s'intégrer parfaitement au cadre politique belge, européen et international. Le plaidoyer « unitariste » d'André Leysen est uniquement fondé sur des motifs d'efficacité (on cherchera en vain un sentiment patriotique d'appartenance « belge » dans ses écrits et déclarations). Il incarne en quelque sorte les chemins multiples, parfois contradictoires, qu'empruntent les intérêts d'un capitalisme qui n'a rien d'homogène et dont les composantes ont parfois plusieurs fers au feu.

# enseignement et politique patronale : discours, enjeux

jean-marie simon

L'approche patronale en matière d'enseignement s'affirme comme strictement fonctionnelle et pragmatique et exclusivement inspirée par le souci du bien commun.

Elle entend fonder sa crédibilité sur les postulats suivants :

- la réponse du système scolaire aux besoins ponctuels en main-d'œuvre est le critérium de son efficacité;
- l'appareil économique fonctionne quant à lui selon des règles objectives et incontournables qui le dégagent de toute responsabilité en cas d'inadéquation de l'offre et de la demande;
- toute distorsion pénalise prioritairement l'employeur, ce qui lui confère un droit de contrôle sur le processus éducatif et le fonde à exercer des pressions sur celui-ci dans le sens de son adaptation;
- ce faisant, l'employeur se comporte en garant de l'intérêt des travailleurs présents et futurs, des jeunes et de leurs parents, de l'ensemble des citoyens et des contribuables, de la société tout entière.

Dans la logique de cette orientation, le point de vue patronal sur la formation tend à se présenter, non comme l'expression des revendications d'une corporation, mais comme partie intégrante de la recherche, de l'action et de la création humanistes : « Au centre de ces démarches : l'homme. Dans son devenir. L'épanouissement de sa personnalité, la satisfaction de ses aspirations et de ses besoins. Son insertion dans la vie active. Son emploi, son travail et le déroulement de son cursus professionnel ». (1)

Profondément humaniste aussi, l'ouverture affirmée au dialogue.

Alors, dialoguons.

## LA FORMATION, CAUSE DU CHOMAGE ?

Pour André Leysen, le chômage des jeunes est « le problème numéro un » et « le plus souvent, c'est dû à une question de scolarité insuffisante, de formation défailante. On manque de personnel qualifié ». (2)

Ce diagnostic fait figure de constante dans le discours patronal. Celui-ci ne s'embarrasse guère de nuances. La brutalité des données

(1) ENTREPRENDRE EN 1985, Journée des Entreprises de Belgique, Commission III : *La formation, un enjeu prioritaire, ouverture et synergie*, in : *Bulletin de la F.E.B.*, 11-30 juin 1985, p. 1124 à 1153. Les propos susmentionnés sont extraits de l'introduction, p. 1131.

(2) Interview à *La Libre Belgique*, 8 février 1986.

statistiques — préférentiellement de source académique — tient lieu de démonstration : « moins on est formé, plus on risque d'être chômeur ». (3) En conséquence, si le taux de chômage est inversement proportionnel au niveau de formation et est exclusivement fonction de celui-ci il suffira d'élever ce dernier pour saper les bases du sous-emploi. Dans cette optique, le mode de production capitaliste est implicitement mis hors cause quant à la non-satisfaction d'un besoin social fondamental, le droit au travail. Haro sur l'école !

Le patronat ne nie pas pour autant que la « croissance économique lente, conjuguée à des "croissances démographique et "sociologique" élevées », contribue à augmenter la main-d'œuvre disponible au-delà de la capacité d'absorption du marché. Mais il ne s'agit à ses yeux que d'un « contexte », qui, d'une part, n'a pas force de causalité et par ailleurs se situe pour l'essentiel hors du champ de la décision politique. Tel n'est pas le cas de l'enseignement. Il crée les conditions de l'emploi et du non-emploi des jeunes. Il draine à cette fin des ressources financières considérables, qu'il doit à la complaisance abusive des pouvoirs publics, et il les galvaude : « Sait-on qu'entre 1961 et 1982 le nombre d'enseignants a doublé, passant de 140.000 à 280.000 personnes, alors que la population âgée de moins de vingt ans qui constitue l'essentiel de leur "clientèle" a diminué de 1 % ? Qui osera prétendre que la qualité de notre enseignement a plus que doublé pendant ces vingt ans ? », s'indigne Jacques De Staercke devant l'auditoire du Cercle Royal Africain (4). La formation, en plus d'être fauteuse de chômage, est fauteuse de déséquilibre budgétaire.

Face à cette gabegie, le patronat se doit de définir la formation que requièrent les besoins de la nation. Il en distingue « deux facettes : la qualification technique et l'intégration sociale. Cette dernière implique que le demandeur d'emploi fasse preuve de volonté de bien travailler, d'être créatif et dynamique, de s'entendre avec ses nouveaux compagnons, d'apporter une contribution sociale et économique à l'équipe dans laquelle il travaille ». (5)

L'ouverture aux mutations technologiques, qui bouleversent l'organisation de la production comme des services et remettent en cause les

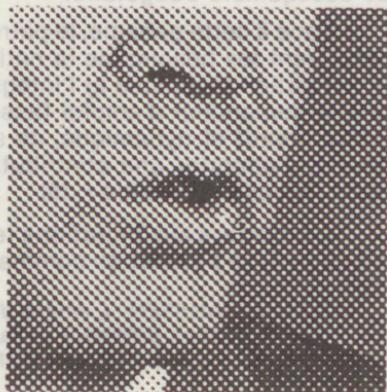
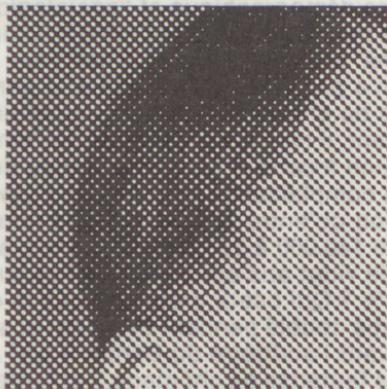
(3) Daniel JANSSEN : *L'emploi des jeunes, une priorité*, in *Le Soir*, 28 janvier 1983. L'auteur, alors président de la F.E.B., s'appuie sur le tableau comparatif suivant, établi par le professeur BONTE, de l'Université de Gand :

	Jeunes selon le niveau de formation	Jeunes chômeurs selon le niveau de formation
Etudes universitaires	7,9 %	1,2 %
Etudes supérieures non universitaires	11,7 %	3,7 %
Enseignement secondaire supérieur	22,5 %	13,4 %
Enseignement secondaire inférieur	38,6 %	30,3 %
Enseignement primaire	17,7 %	48,0 %
Autres	1,6 %	3,4 %

(4) Jacques DE STAERCKE, *Plaidoyer pour une relance économique*, in *Bulletin de la F.E.B.*, 1-14 janvier 1985, p. 44.

(5) Daniel JANSSEN, *Op. cit.*

# ANDRÉ LEYSEN



**S'ENGAGER  
ET PUIS VOIR**

LES CRISES SONT DES DÉFIS

structures de la qualification, conditionne la mise à jour de l'enseignement; celle-ci passe par une collaboration accrue avec l'entreprise. Cet effort doit aller de pair avec la promotion d'une « formation psychosociologique » — pour ne pas dire idéologique — en vue de corriger « l'attitude des jeunes devant le travail : tous les jeunes, au plan de leurs aspirations, ne sont plus nécessairement polarisés sur le travail. Beaucoup, en quête d'émancipation ou de libération, refusent radicalement toute forme d'asservissement en ce compris celle-là... Cette sélectivité grandissante dans le chef du jeune est, du reste, bien souvent soutenue par le fait que ce dernier bénéficie d'indemnités de chômage ». (6)

Bref, formation humaine et formation professionnelle sont appelées à se conjuguer, pour « mettre l'accent simultanément sur le savoir, le savoir-être (responsabilité, créativité, adaptabilité, travail d'équipe) et le savoir-faire » (7), de manière à hisser le jeune au sortir de l'école au niveau d'exigence de l'entreprise, laquelle, bien sûr, en jugera souverainement.

Instrumentalisation ?

Flexibilité.

C'est — nous dit-on — l'emploi des jeunes qui est en jeu.

## L'EMBAUCHE AVEC DES SI

Mettons la pertinence de l'analyse patronale à l'épreuve des données statistiques fournies par l'ONem.

Première constatation. En janvier 1986, 540.380 demandeurs d'emploi inoccupés sont confrontés à 16.735 offres, soit 3,09 % de la demande globale. Ce qui signifie qu'une relation idéale de la demande à l'offre laisserait encore sur le carreau près de 97 % des chômeurs complets indemnisés ! Or, 12.817 placements ont été réalisés. En d'autres termes, 99,3 % des demandeurs d'emploi se sont heurtés à une impossibilité mathématique d'embauche. (8)

Deuxième constatation. Alors que — selon une curieuse formule — « le niveau d'études des jeunes chômeurs complets indemnisés s'améliore » (9), le taux de chômage poursuit sa folle ascension, passant d'un rapport de 1 sur 50 en 1970 à près de 1 sur 3 en 1985, pour un volume de population pratiquement inchangé. Le développement de la

(6) Daniel DE NORRE, Chef du Service « Enseignement, formation et emploi » de Fabrimétal : *Les jeunes — L'entreprise — L'école — Réflexions sur quelques exigences d'aujourd'hui et de demain*, in *Bulletin de l'Agence Economique et Financière (AGEFI)*, 1-2-3 mai 1979.

(7) Daniel JANSSEN, *Op. cit.*

(8) Encore une offre réputée insatisfaisante en fin de mois n'est-elle pas nécessairement révélatrice d'une pénurie, mais seulement d'une disjonction temporaire.

(9) *Chômage des jeunes : l'importance d'une formation adaptée*, in *Bulletin de la FEB*, 1-14 avril 1986.

scolarisation n'a donc, en tant que tel, eu aucune prise sur le sous-emploi. Il s'est, en revanche, traduit par une intellectualisation spectaculaire du groupe concerné : au 30 juin 1985, 23,8 % des jeunes chômeurs complets indemnisés s'étaient limités à l'enseignement primaire (contre 42,2 % en 1971), 37,1 % avaient atteint le secondaire inférieur (contre 26,6 % en 1971) et 27,5 % le secondaire supérieur (contre 12,5 % en 1971) (10).

En conséquence, l'établissement d'une relation de type déterministe entre le chômage des jeunes et le niveau de formation est de toute évidence sans fondement. Que la variable « formation » influe sur le cursus individuel du demandeur d'emploi — notamment en ce qui concerne la durée du chômage —, c'est incontestable. Mais de là à en faire la clé de voûte d'un système explicatif global du chômage en tant que phénomène social, il y a un fameux amalgame, dangereusement mystificateur.

En fait, de 1974 à 1984, le nombre d'emplois des moins de 25 ans a diminué de 41 % pour les ouvriers, de 19 % pour les employés et les agents des services publics (11). La problématique majeure d'aujourd'hui réside dans le démantèlement de l'emploi et la raréfaction de l'embauche, non dans les caractéristiques propres au groupe des chômeurs, lesquelles tendent à s'estomper par rapport à la population active (12). Un Robert Maldague, par exemple, souligne la dimension macro-économique de la question, dès la Troisième Journée des Entreprises, le 9 juin 1977 (13).

Sans doute, la persistance d'un apriorisme à ce point en rupture avec les réalités tient-elle tout à la fois aux profondeurs de l'idéologie, aux intérêts de la polémique, mais aussi aux fauses évidences que peut induire une approche strictement micro-économique, surtout lorsqu'elle fétichise la notion d'offre et de demande, ignore leur interrelation, réduit les rapports entre elles à une adéquation plus ou moins réussie de l'une à l'autre.

Des études approfondies sur les structures de l'emploi et de la qualification dans la construction (14) permettent de mieux cerner les

(10) ONEm — Service d'études : *Chômage des jeunes*, Coll. Etudes économiques et sociales, 1986.

(11) R. LEROY, A. GODANO : *L'emploi des jeunes dans la crise — Données de base*, IRES, n° 107, mars 1986.

(12) Voir Raymond LEDRUT : *Sociologie du chômage*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Bibliothèque de Sociologie Contemporaine, 1966, 548 p.

(13) Robert MALDAGUE : *Repenser les mécanismes de l'emploi*, in *Bulletin de la F.E.B.*, 30 juin 1977, p. 2034 à 2041.

(14) Mateo ALALUF, René DE SCHUTTER, Willy DOMB : *La construction de logements en Wallonie : industrialisation, emploi et formation professionnelle*, Bruxelles, Comité pour l'étude des problèmes de l'emploi et du chômage (CEPEC), mars 1979, 159 p. — Mateo ALALUF, Guy WARSZAWSKI : *Orientation, formation professionnelle et emploi dans l'industrie de la construction en région wallonne*, Bruxelles, CEPEC, décembre 1979, 114 p. — Marcelle STROOBANTS : *Industrialisation, emploi et formation dans l'industrie du logement en région wallonne* (rapport de synthèse), Bruxelles, CEPEC, juin 1980, 38 p. — Mateo ALA-

mécanismes qui provoquent, au sein d'un même secteur, la coexistence d'un chômage important et d'une pénurie présumée de personnel qualifié qui, quant à elle, polarise le discours patronal. L'excédent considérable de la demande par rapport à l'offre permet à l'employeur une sélectivité accrue. Pour avoir accès à la réserve de main-d'œuvre la plus vaste possible, il surévalue ses besoins quantitatifs. Parallèlement, il élève ses niveaux d'exigence; il affine, précise, diversifie leur nature, de manière à rendre le poste de travail à pourvoir le plus conforme possible aux conditions d'une productivité maximale immédiate. Vu sous cet angle, le marché du travail apparaît comme découpé en segments cloisonnés (15), dont les spécificités touchent à l'ensemble des éléments « qui définissent la position des salariés dans les rapports de production ». D'un sous-marché à l'autre, les compétences acquises ne sont guère transposables, ce qui favorise et la disponibilité de la main-d'œuvre et la compression du coût salarial. Dans un tel contexte, la notion de qualification devient un concept tout relatif. En fait, aucun ouvrier de la construction « n'a la formation adéquate aux systèmes particuliers utilisés dans chacune des entreprises ». Et ce n'est pas neuf. Ce qui est neuf, en revanche, c'est la réticence du patronat à organiser aujourd'hui le rapide ajustement des connaissances nécessaires, alors qu'en période dite de plein emploi, cela faisait partie de la routine.

Or le chômage massif et prolongé est lui-même porteur d'effets cumulatifs dans la sphère de la formation. L'inactivité forcée altère les aptitudes. Les jeunes se détournent des sections spécialisées. Il suffit dès lors au discours patronal de mettre unilatéralement en exergue ce dernier élément, en éludant le contexte déterminant du sous-emploi et des rapports de force qu'il fonde à l'embauche, pour que l'école fasse office de bouc émissaire.

Une analyse à ce point tronquée ne peut que déboucher sur une imagerie de type surréaliste : « Dans le secteur de la construction, ce sont les patrons qui font la file. Pour embaucher ». Sic.

## L'ENSEIGNEMENT, DE LA MYTHIFICATION AU DENIGREMENT

La finalité que le patronat assigne au système éducatif est en fait — et sans qu'il le reconnaisse explicitement — étroitement liée à ses intérêts conjoncturels.

LUF : *Et si on planifiait le « besoin d'emploi » ?*, in *Critique Régionale*, Cahiers de Sociologie et d'Economie Régionales, Bruxelles, novembre 1979, p. 42-51 — Mateo ALALUF : *La segmentation de l'emploi dans le secteur de la construction*, in *Critique Régionale*, Bruxelles, mai 1980, p. 102 à 108. Voir aussi les relations de la conférence de presse organisée le 12 août 1986 par le Fonds de Formation Professionnelle de la Construction (organisme paritaire), et plus particulièrement : *Un avenir en béton. Dans le secteur de la construction, ce sont les patrons qui font la file. Pour embaucher*, in : *La Cité*, 13 août 1986.

(15) Sur la théorie de la segmentation du marché, d'une importance pratique fondamentale, voir Marcello OSSANDON : *Une mise au point sur les places de l'éducation dans les théories du marché du travail*, in *Critique Régionale*, Bruxelles, septembre 1981, p. 104 à 137.

L'affaiblissement de la grande bourgeoisie après la guerre, la nécessité pour elle de faire barrage aux exigences démocratiques qui se sont fait jour dans la lutte contre le fascisme lui fixent pour priorité la reconquête des positions hégémoniques que la montée des forces populaires a ébranlées. Le patronat prend alors option pour un développement industriel extensif qui requiert l'apport massif d'une main-d'œuvre peu qualifiée et se satisfait en conséquence pour l'essentiel de la poursuite de l'exode rural et de l'injection d'un prolétariat immigré taillable et corvéable à merci. Les progrès de la scolarité, pour réels qu'ils soient, restent circonscrits.

L'émergence irrésistible de la maîtrise scientifique et de l'innovation technique fera éclater les limites de cette politique. En 1958, tout à la conviction du caractère continu de la croissance, le patronat est gagné aux théories dites du « capital humain » aux termes desquelles l'investissement éducatif est un instrument privilégié de l'expansion économique et sociale. Désormais, ce qui est bon pour l'école sera bon pour l'économie : « Si, par l'initiative gouvernementale, l'économie peut disposer à tout moment d'une vaste réserve de recrutement à laquelle elle pourra faire appel selon ses besoins, on aura atteint un état d'équilibre dynamique qui ne pourra que profiter à la nation ». (16)

Cet état de grâce durera ce que dureront les mécanismes mis en place pour garantir le taux de profit. Les premiers symptômes d'essoufflement de la croissance, que l'idéologie dominante s'était jusque là complue à considérer comme immuable, la nécessité objective d'adaptations rapides et incessantes aux défis des technologies nouvelles, ainsi que l'avènement de couches intellectuelles jeunes dont l'insertion sociale désormais aléatoire fait un foyer de frustrations et de contestation, autant de facteurs qui, à partir des années 70, amènent le patronat à relativiser la fonction positive de l'enseignement et à valoriser le rôle formatif de l'entreprise : « Tout ce que nous pouvons... demander (aux écoles), c'est un bon demi-produit préparé à recevoir ailleurs son ultime parachèvement... » (17)

Avec ce qu'il est convenu d'appeler la crise, cette distorsion entre la formation scolaire et une pratique productive pleinement opérationnelle cesse d'être considérée par le patronat comme inhérente à la rencontre de deux systèmes aux finalités distinctes. Fort d'une réserve de main-d'œuvre abondante et qualifiée, il réclame à présent la stricte adéquation de l'enseignement aux besoins ponctuels du marché (18). Mais quels besoins ?

(16) *Premier Livre Blanc sur les Besoins de l'Economie Belge en Personnel Scientifique et Technique Qualifié*, Bruxelles, Ministère de l'Instruction Publique, 1958, p. 469.

(17) Déclaration de M. DELETAILLE, Président d'honneur du Comité de Formation Professionnelle de Fabrimétal, in *Fabrimétal*, 14 septembre 1970, p. 348.

(18) Voir notamment l'interview de Pol RYSMAN, conseiller à la F.E.B. : *Ce que les entreprises demandent à la formation scolaire*, in *La Libre Belgique*, 8 janvier 1979.

Selon Roger van der Schueren, alors président de la FEB, « l'immense majorité (des chances) comme (des) périls... de l'activité économique échappe à la prévision à moyen terme » (19). Ce jugement à tout le moins drastique fait au demeurant partie des piliers de l'appareil doctrinal des représentants patronaux (20). Comment dès lors concevoir une planification de la formation professionnelle dans les écoles en fonction des besoins qui, par nature, ne pourront être planifiés ? Nous voici donc devant la quadrature du cercle. La recherche sur le terrain le confirme. Même dans un délai réduit à six mois, 68 % des entreprises liégeoises de moins de 150 travailleurs et 38 % de celles qui en emploient davantage, s'avouent dans l'incapacité d'élaborer un plan d'embauche. Quant à la tentative de définir le « diplôme exigé... pour une profession déterminée », elle s'avère illusoire « tellement les exigences sont diversifiées » (21).

Aussi, le discours patronal sans cesse répété aujourd'hui sur la nécessité d'une « meilleure adéquation de l'enseignement aux besoins de l'économie » semble-t-il surtout avoir fonction de trompe-l'œil.

Quels objectifs poursuit-il ?

## DES ENJEUX

La part des dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat passe de 10,7 % en 1953 à 16,1 % en 1960 et 20,3 % en 1966, jusqu'à toucher au quart — sommet historique — en 1974; en 1978, elles sont réduites à 20,8 % et en 1981 à 19,7 %; en 1985, elles s'effondrent à 15,9 % et, en 1986, le conclave de Val-Duchesse prévoit de les ramener à 14,8 %. En dehors de tout schéma simplificateur, il faut bien constater que les grandes tendances budgétaires et le contenu du discours patronal — ou, plus précisément, la nature de l'intérêt du patronat tel que celui-ci le conçoit conjoncturellement — obéissent à des évolutions parallèles.

La compression relative des ressources de l'Education nationale ces dernières années relève assurément d'un processus général d'« assainissement des finances publiques » conforme au credo de la F.E.B. (22) et de ses alliés politiques. On se bornera à rappeler ici qu'à l'échelle du revenu national, ces mesures restrictives participent en fait d'un mouvement de redistribution massive en faveur du capital financier, au détriment des revenus du travail et des budgets sociaux, sous couvert d'investissements et de créations d'emplois invariablement promis, invariablement différés.

(19) Roger VAN DER SCHUEREN : *L'entreprise privée et les contraintes du futur*, in *Bulletin de la F.E.B.*, 20 novembre 1974, p. 4241.

(20) Voir Jacques MODEN, Jean SLOOVER : *Le patronat belge — Discours et idéologie 1973-1980*, Centre de Recherches et d'Information Socio-politique (CRISP), Bruxelles, 1980, p. 220 à 225.

(21) Mme ZOUDE, M. JADIN : *Enquête sur les besoins qualitatifs de main-d'œuvre dans les entreprises liégeoises*, Comité subrégional de l'Emploi de Liège-Huy, 1979, p. 8-9.

(22) Voir Jacques MODEN, Jean SLOOVER : *op. cit.*, p. 195 à 201.

La fonction éducative est sans doute plus que toute autre intimement liée dans l'opinion au projet de société. Toucher à l'enseignement, c'est toucher aux profondeurs de l'humain; frapper l'enseignement, c'est frapper l'avenir au cœur. Aussi, l'argumentation budgétaire, pour être crédible, doit chercher à intégrer une puissante dimension émotionnelle. La mise en exergue par le patronat de l'ampleur et de la gravité de l'échec scolaire répond à cette préoccupation. Elle lui permet en plus d'espérer renouveler son image de marque en s'annexant un thème que, longtemps, seule la gauche avait osé aborder.

La métaphore patronale assimile l'enseignement à une « citadelle » — symbole d'omnipotence —, une citadelle « assiégée » par ceux qui se refusent à lui rester assujettis : parents meurtris, élèves aigris, étudiants écœurés et, bien sûr, employeurs frustrés dans leur volonté d'embauche (23). Les causes de l'échec ? Une allusion purement incidente aux inégalités d'origine socio-culturelle. Mais l'inégalité n'est-elle pas « à la base du dynamisme de l'humanité à tous les égards » (24) ? La mise en cause de la « capacité (de l'école) à prendre en charge certaines catégories de jeunes, dans des structures d'accueil et de formation adaptées à leurs aptitudes et aspirations ». Mais aucune allusion aux conditions infrastructurales : en dix ans, les crédits d'équipement ont augmenté de 14 %, le coût du matériel de plus de 200 % (25). Aucune allusion à l'insuffisance et à la dégradation du taux d'encadrement, pourtant surtout préjudiciables aux plus démunis. Au contraire : le personnel serait pléthorique : « l'enseignement est dévié de son véritable but. Il ne s'agit plus essentiellement, voire uniquement, d'instruire et de former la jeunesse... On n'échappe pas à l'impression qu'une des préoccupations principales est désormais d'occuper dans l'enseignement le plus de monde possible » (26). En définitive, faute de prendre en compte le contexte dans lequel l'échec scolaire prend racine, la réflexion patronale sur ce problème dramatique débouche sur le fantasme : « On peut se demander jusqu'à quel point cette décadence de l'enseignement ne s'inscrit pas dans une entreprise de sape systématique de tout le mode de vie occidental. Oh ! il n'est pas question de faire une chasse aux sorcières, mais... » (27).

En fait, en dépit de ses dénégations et compte tenu des nécessaires adaptations à une conjoncture mouvante et à des rapports de force changeants, le patronat apparaît comme inspiré par un propos foncièrement et étroitement utilitariste. Même dans une situation économique bien différente — celle du début des années 70, — toute velléité de réforme visant à faire de la formation un instrument d'émancipation

(23) ENTREPRENDRE EN 1985, *op. cit.*, p. 1132 à 1138.

(24) Jacques DE BIEVRE : *Actes du troisième Congrès des Economistes belges de langue française*, tenu à Namur les 17 et 18 novembre 1978, cit. in J. MODEN, J. SLOOVER : *op. cit.*, p. 98.

(25) Interpellation de M. PECRIAUX sur la vétusté de l'équipement des écoles de l'Etat, *Sénat de Belgique — Compte-Rendu Analytique*, 2 février 1984, p. 409.

(26) *Inflation et cerveaux creux*, in *Bulletin de l'Agence Economique et Financière (AGEFI)*, 20 novembre 1979.

(27) *Un problème politique : les échecs scolaires*, in *L'Echo de la Bourse*, 11 août 1977.

sociale et culturelle se heurte à sa méfiance acerbe, voire à son hostilité frontale. Il suffit que la rénovation de l'enseignement secondaire prévoie une timide ébauche de tronc commun pour qu'il dénonce le « danger de vouloir couler tous (les élèves) dans le même moule, pendant une durée trop prolongée » et pour qu'au nom de la « diversité des aptitudes », il mette en garde contre « toute prolongation inutile de la durée des études » : « Pour de nombreux élèves, l'enseignement secondaire constitue un enseignement de finalité. Il convient donc, sans en retarder inutilement l'âge d'acquisition, de prévoir... une formation telle qu'au sortir de l'école ces élèves puissent rapidement exercer une profession qui réponde à leurs propres besoins ainsi qu'à ceux de l'économie... La réalisation de ces objectifs suppose l'intégration aux divers niveaux de ces formations, des cahiers des charges établis par les secteurs économiques concernés » (28). Une même vision strictement fonctionnaliste conduit la F.E.B. à une opposition véhémement à la loi sur les crédits d'heures : autant elle souscrit à « des formules allant dans le sens de modules de formation courts, souples et susceptibles de répondre rapidement aux besoins de l'économie et aux aspirations des travailleurs », « pour autant que ce système tienne suffisamment compte des contraintes économiques et d'organisation auxquelles sont soumises les entreprises », autant elle condamne « le droit... consenti à tout un chacun de s'engager, n'importe comment et n'importe où, dans n'importe quelle formation » : « Il est pour le moins curieux de contraindre les employeurs à intervenir dans la satisfaction de penchants pour la musique, l'archéologie, la musique indoue, etc..., si cela ne débouche pas sur une finalité de carrière... » (29). Sous couvert de pragmatisme, le conservatisme social.

La valorisation de la formation technique est assurément une exigence de nature progressiste, dans la mesure où elle vise à l'élargissement au monde du travail — à ses savoirs et à ses savoir-faire — du champ traditionnellement imparti à la culture. Cette conception, pour être authentiquement transformatrice, doit s'accompagner du refus de prendre prétexte d'expressions culturelles spécifiques pour y enfermer la classe ouvrière : elle entend conséquemment faire prévaloir, comme un enjeu de la lutte des classes, l'accès démocratique à l'ensemble du patrimoine culturel, dans la perspective de son assimilation critique.

Le discours patronal, au contraire, prend appui sur l'aspiration au changement pour détourner celle-ci de sa finalité. D'émancipatrice, la prise en considération de la dimension culturelle de la participation au procès de production se fait dès lors le justificatif de la persistance dans le système scolaire des discriminations issues des rapports de production. De plus, la « valorisation de la formation technique », pour être jugée opérative, devra servir de vecteur d'intégration idéologique : « (elle) restera lettre morte si elle ne s'accompagne pas d'une recon-

(28) *L'opinion de la F.I.B. sur la réforme de l'enseignement secondaire*, in *Bulletin de la F.I.B.*, 15 août 1970, p. 2219 à 2235.

(29) *Planification de la formation dans l'entreprise et formation continue*, in *Bulletin de la F.E.B.*, 1<sup>er</sup> avril 1973, p. 1081 — *La F.E.B. chez le Ministre de l'Éducation Nationale*, in *Bulletin de la F.E.B.*, 10 avril 1973, p. 1216 — *Les crédits d'heures — Pour qui ? Pour quoi ?*, *Ibid.*, p. 1159 à 1263.

naissance réelle des fonctions techniques de l'entreprise *et du statut social qui en découle* » (30). Un vecteur d'autant plus puissant qu'il sera formellement neutre.

Assurer au plus juste la reproduction élargie de la force de travail en articulation avec les fluctuations du marché, subordonner à cette fin les dépenses publiques d'enseignement dans une optique de rentabilisation maximale, maintenir et renforcer la division sociale du travail au nom de sa division technique, telles semblent bien être les constantes de la politique patronale en matière d'enseignement.

Selon le professeur Delcourt, de l'U.C.L., on s'achemine aujourd'hui — en contradiction avec les idées généralement admises sur le développement de l'emploi qualifié — vers « une profonde polarisation des emplois entre "hyperqualifiés" peu nombreux et "non-qualifiés" fort nombreux » (31). Un enseignement à deux vitesses pour une société à deux vitesses ?

## DU PROJET EDUCATIF

De même qu'il se réclame à l'occasion de la « démocratie économique », le patronat entend évacuer de la réflexion avec les interlocuteurs sociaux toute référence à l'existence même d'intérêts de classe en ce qui concerne la formation des jeunes : « (elle) ne peut en aucun cas devenir une matière conflictuelle » (32).

Cette volonté délibérée d'occulter la portée des enjeux et d'aseptiser ainsi l'analyse impliquera une démarche qui fasse prévaloir les objectifs à atteindre et les mesures à prendre comme dictés par les évidences du bon sens et inspirés par les impératifs du bien commun.

Nombre des revendications de la F.E.B. aujourd'hui, telles qu'elles figurent par exemple dans le mémorandum au gouvernement (33), revêtent une forme qui vise à l'unanimité. Qui niera la nécessité de la « lutte contre les échecs scolaires », de « l'actualisation des contenus de la formation », de la « formation et (du) recyclage des enseignants », de la « prise en compte des nouvelles technologies » ? Une meilleure liaison de la théorie à la pratique n'exigerait-elle pas que l'école « s'ouvre aux entreprises », collabore activement avec elles et en conséquence « assouplisse son organisation » ? La « promotion de l'alternance » ne contribuerait-elle pas à la motivation des adolescents qui sont désormais soumis à la prolongation obligatoire de la scolarité ?

(30) Paul VAN DE CRUYLE : *L'orientation professionnelle et la formation des jeunes*, in *Fabrimétal*, mars 1982, p. 24. C'est moi qui souligne.

(31) Journée d'Etude sur « *Les 18-25 ans et l'emploi* », Institut des Sciences du Travail, U.C.L., Louvain-la-Neuve, mai 1986.

(32) *Ibid.*, p. 25.

(33) *Mémorandum de la F.E.B. au gouvernement*, in *Bulletin de la F.E.B.*, 1-14 novembre 1985, p. 869.

Une autre lecture mettra l'accent sur la volonté d'augmenter la productivité de l'enseignement tout en diminuant ses moyens. Sur le processus de privatisation et de surexploitation dans lequel s'inscrivent le développement de la formation des Classes Moyennes et l'instauration de l'apprentissage industriel, qualifié par Fabrimétal de « formule idéale de formation des jeunes de 16 à 18 ans aux métiers spécifiques non prévus dans les programmes scolaires » (34). Sur les multiples initiatives que prend l'Institut de l'Entreprise — depuis l'organisation de colloques, de conférences, d'expositions, jusqu'à l'édition de *Boule et Bill créent une entreprise*, la promotion des mini-entreprises, la confection d'une vidéo-cassette en vue de convaincre les enfants des écoles des bienfaits de l'économie de marché. Sur la prétention affirmée du patronat — au nom de sa responsabilité dans la formation continue — à faire valoir son droit de regard sur l'ensemble de la formation secondaire et même primaire (35). Sur le danger d'une « autonomie de gestion » des écoles visant, sous prétexte de stimuler la « responsabilité », la « nouveauté », la « spontanéité » à « introduire... du flexible » sous l'égide d'un « Conseil scolaire » impulsé par les représentants des « milieux économiques » locaux (36). Sur la volonté du patronat d'imposer à la collectivité la prise en charge des frais de la formation d'insertion des jeunes (37). Sur les capacités d'ingérence, voire de mainmise que lui offrirait le développement de la formation en alternance, dans la mesure où celle-ci « implique que l'on repense complètement la formation » (38). Sur le constat alarmant de la logique qui préside aux expériences entamées sur le terrain : « utilisation d'une main-d'œuvre productive non rémunérée; remise en cause du statut de l'enseignant caractérisé comme un « fonctionnaire » (avec la charge négative qui peut se cacher derrière ce qualificatif) tout en utilisant ses compétences professionnelles au service de l'entreprise; « écrémage » des lots d'étudiants qui sont fournis à l'entreprise; rendre plus rapide « le passage à la vie active des éléments les plus performants; maintien des plus faibles dans des tâches peu valorisantes » (39).

Nul n'a sans doute mieux démontré que M. Chotard, président du Conseil National du Patronat Français, combien une concession appa-

(34) *Apprentissage industriel : Fabrimétal fait œuvre de pionnier*, in *Fabrimétal*, 1-14 décembre 1985, p. 2087-8.

(35) *Enseignement et industrie : pour une collaboration permanente*, in *Fabrimétal*, 15-31 décembre 1984, p. 2017.

(36) ENTREPRENDRE EN 1985, op. cit., p. 1139.

(37) *Mémoire de la F.E.B. au gouvernement*, op. cit.

(38) UNION WALLONNE DES ENTREPRISES : *Une meilleure formation pour un meilleur emploi*, in *Fabrimétal*, janvier 1983, p. 42.

(39) D.E.F.I.S. : *Expériences de formation en alternance menées en collaboration avec l'école* — Une école technique de Liège et l'entreprise Frankignoul, Expérience-pilote avec une professionnelle, la F.N. et Cokerill-Mechanical Industries, in *Cahier noir de l'exclusion scolaire*, Bruxelles, mai 1984, annexe 15. Voir aussi Jean PIEDBOEUF : *La formation alternée en mécanique : une expérience pilote des C.E.E. dans l'enseignement professionnel de la province de Liège*, in *Actes du Colloque Formation Wallonne 83*, Province de Liège, Direction Générale de l'Enseignement, mai 1984, p. 35 à 44.

remment limitée à une « formation mieux adaptée », a en fait ouvert le service public de l'Education Nationale au contrôle direct du patronat : « Ne nous trompons pas sur la signification de l'accord sur la formation en alternance. C'est la reconnaissance explicite de l'entreprise dans le processus de formation. Cet accord confère une légitimité sociale au rôle de l'entreprise dans la formation. Désormais reconnue comme partie prenante dans le processus de formation, l'entreprise apportera ce qui fait si cruellement défaut au système éducatif, les vertus de la concurrence et le souffle de la liberté » (40).

La référence au modèle éducatif japonais permet à un conseiller de Fabrimétal de qualifier par comparaison de sclérosés les concepts autour desquels se polarise la résistance de la classe ouvrière sur le terrain de la formation. Et de les fustiger en conséquence : « Dans nos pays, on parle d'emploi non convenable, de déqualification, de dévalorisation du diplôme, pour tout dire d'exploitation. C'est que, quoi qu'on en dise, notre système d'enseignement fonctionne dans l'esprit de beaucoup comme un distributeur de tickets, de tickets immédiatement valables » (41). Il appartiendra à la « culture d'entreprise » de venir à bout de ces « rigidités ».

Une notion décisive. Elle répond en dernière instance à la « question fondamentale : former les hommes et les femmes pour quoi faire » ?

« Nombreux sont les travailleurs (pour qui)... l'entreprise ne constitue qu'un moyen permettant... de réaliser autant que faire se peut (des) objectifs personnels : revenus, conditions de travail, carrière. Quoi qu'on dise ou souhaite, l'identification des travailleurs à l'entreprise n'est pas chose fréquente ». La formation poursuivra donc pour finalité de « compléter la dimension instrumentale de la relation de travail par une dimension d'adhésion au projet d'entreprise ». C'est « le passage obligé (vers) l'autodéveloppement de la personne », dans la volonté commune « d'assurer la permanence de l'entreprise, source de valeur ajoutée ».

« La participation au projet d'entreprise (implique) une suffisante formation des collaborateurs à l'économie d'entreprise et aux mécanismes macro-économiques qui le sous-tendent. Il s'agit en l'occurrence d'une mission permanente des entreprises, mais aussi de l'environnement éducatif. Une synergie des efforts s'impose à tous prix » (42).

Le projet éducatif du patronat.

(40) Cit. in Maurice PERCHE : C.N.P.F., in *Patronat et Formation*, dossier de *L'Ecole et la Nation*, avril 1986, p. 13-14.

(41) Georges CAMPIOLI : *La formation au Japon — Des leçons à prendre*, Les Cahiers de Fabrimétal Liège-Luxembourg, Liège, avril 1981, p. 20-21.

(42) ENTREPRENDRE EN 1985 : *op. cit.*, p. 1150 à 1152.

# la feb et la recherche

marc rayet

La Fédération des Entreprises de Belgique possède un Service de la recherche scientifique dont le rôle, pour discret qu'il soit dans le domaine public, et en particulier dans les prises de position de la FEB, n'en paraît pas moins omniprésent et parfois insistant, à différents niveaux du système de recherche belge. Très révélateur de l'image que la Fédération veut donner de sa politique scientifique, est le titre du chapitre « Recherche scientifique » de son rapport d'activité 1984-1985 : *Pour l'efficacité...*

On est loin, dans cette matière, des discours offensifs sur les thèmes de la dérégulation sociale, de la dette publique ou de l'indexation, auxquels la FEB a par ailleurs habitué l'opinion publique. Une citation parmi d'autres : « La poursuite de l'assainissement des finances publiques ne devrait pas mettre en péril les priorités du programme d'expansion susceptibles d'assurer le progrès scientifique, technologique, économique et social » (1).

On peut considérer comme normal que la FEB adopte des attitudes sérieuses et empreintes de réserve vis-à-vis de tout ce qui peut contribuer à freiner l'expansion du potentiel scientifique du pays, y compris les dépenses publiques consacrées aux universités et à la recherche fondamentale : elle ne peut ignorer bien sûr le rôle décisif que la politique de recherche nationale et régionale jouera à moyen et à long terme sur une reprise économique centrée sur l'innovation technologique. Il n'en est d'ailleurs pas moins vrai que ce souci de réalisme modérateur dont la FEB fait preuve lorsqu'il s'agit de recherche-développement, tant à travers le rôle de ses représentants dans différentes instances que dans ses positions, contraste clairement avec d'autres de ses attitudes et, au sein de la majorité politique, avec les agressions répétées des derniers gouvernements contre les universités et certaines institutions de recherche (le plan Maystadt aura-t-il pu, ou pourra-t-il représenter dans l'avenir l'amorce d'un redressement sérieux de cette politique ? La personnalité des nouveaux ministres de l'Education nationale et de la Politique scientifique, comme la composition du cabinet de ce dernier, permettent au moins d'en douter).

Sans doute faut-il voir dans ces sensibilités différentes, l'effet de mouvements contradictoires au sein du patronat belge. A titre indicatif — mais l'analyse mériterait d'être poussée plus loin — il semble que le service scientifique de la FEB qui regroupe les principaux patrons de la recherche industrielle, où le rôle des plus grosses entreprises est pré-

---

(1) FEB, Rapport d'activité 1984-1985, pp. 48-49. Il s'agit ici du plan pluriannuel d'expansion du potentiel scientifique de la Belgique introduit par le ministre de la Politique scientifique Maystadt, en application de la loi de redressement du 31 juillet 1984 (article 827).

pondérant, soit marqué par l'idéologie keynésienne de ses membres les plus influents, autrement dit, par la vieille garde, et non par les tenants d'un extrémisme néo-libéral.

Le fonctionnement du Conseil national de la politique scientifique (CNPS) est probablement redevable de cette situation. Remis en selle à la fin des années 70 sous la houlette de son président actuel, Roger Van Geen, le CNPS est un organe d'avis du gouvernement, qui chapeaute l'édifice de recherche belge et qui comprend des représentants du patronat, des syndicats, des milieux académiques et de gestion de la recherche. Or, le CNPS a émis depuis trois ou quatre ans une série de recommandations importantes sur les plans de la politique de recherche et du développement technologique dans un esprit de concertation qui est devenu aujourd'hui assez exceptionnel. Certes, la limitation des compétences du CNPS aura sans doute restreint les affrontements directs et les blocages, mais il est quand même remarquable que ni l'orientation à gauche de son président, ni son ouverture au monde syndical et les circonstances du regain d'activité du Conseil (la rentrée après une dizaine d'années d'absence, des représentants de la FGTB) n'auront empêché ses travaux d'aboutir, ni de susciter certaines initiatives positives dans les milieux gouvernementaux. Il ne faut certainement pas en conclure à un retrait du patronat sur le terrain de la politique de recherche, nous avons mis l'accent sur le caractère insistant de ses interventions. Mais celles-ci se manifestent plutôt à l'occasion de discussions techniques que dans des textes d'orientation politique, que ce soit au CNPS (où la FEB ne dépose pas de note de minorité contrairement à la FGTB) ou surtout dans des organismes de financement qui se situent en première ligne de l'articulation entre recherche publique et recherche industrielle, comme par exemple l'IRSI, dont le conseil a également une composition paritaire.

Le cadre et le style des interventions étant ainsi choisis, il est bien évident que le patronat poursuit à travers elles, avec constance quelques orientations clé. Toutes ont pour objectif un contrôle accru des entreprises sur les orientations de la recherche, sur les thèmes prioritaires, sur la détermination des priorités sociales. L'« efficacité » se concrétise ici dans des notions comme « sélectivité » (dans le choix du programme de recherche) ou « transfert » (« des résultats de la recherche universitaire vers les entreprises ») (2). Dans cette recherche du contrôle, les aides publiques directes ont la faveur du patronat dans la mesure où celui-ci peut infléchir dans son sens les choix des instances de décision, mais par ailleurs, l'aide indirecte, sous forme de mesures fiscales, peut lui assurer une plus grande autonomie sur le plan de l'innovation technologique et n'est donc pas à dédaigner.

Sur ce plan, en effet, la position de la FEB est assez claire, la « définition des priorités pour les innovations technologiques est l'apanage des entreprises qui connaissent mieux les besoins et les évolutions du marché que les pouvoirs publics » et le rôle de ces derniers devient sim-

(2) Ibidem, p. 49.

ple, ils peuvent « stimuler les innovations technologiques en les appliquant dans leurs administrations et en passant des commandes publiques de produits et de procédés mis au point » (3) ! L'attitude patronale vis-à-vis de l'initiative publique dans certains domaines prioritaires n'est pas non plus dépourvue d'ambiguïtés : pour prendre un exemple récent, l'initiative de l'actuel ministre de la Politique scientifique, Guy Verhofstadt, de soustraire à l'initiative publique le programme national Energie pour le confier au secteur privé, témoigne-t-il plus d'un souci d'allègement budgétaire que d'une volonté de renforcer dans ce domaine stratégique le contrôle des entreprises ? De même, la FEB peut souscrire à une recommandation du CNPS qui — prônant par ailleurs d'importantes mesures en faveur de la recherche en micro-électronique — souligne la nécessité d'une recherche parallèle sur les conséquences sociales de l'introduction de ces nouvelles technologies (recherche sociale écartée dans la suite, in extremis, par un Comité ministériel de la politique scientifique), tout en développant par ailleurs une pensée bien différente, dans un pur style patronal : « Les chefs d'entreprise doivent accorder plus d'attention à l'information préalable des travailleurs et de l'opinion publique sur les problèmes économiques, sociaux, éthiques, liés à l'introduction et à la diffusion d'innovations technologiques. Ainsi, ces innovations seront mieux acceptées et atteindront leur plein développement » (4).

On le voit, la politique patronale en matière de recherche-développement emprunte bien souvent des méandres qui ne sont pas de nature à la rendre transparente.

Enfin, on ne peut oublier que les mécanismes de décision des grandes options de recherche technologiques — celle qui motive bien sûr essentiellement la politique patronale — mais aussi des pans que l'on pourrait définir comme les plus opérationnels de la recherche fondamentale, sont largement du domaine international et c'est bien dans cette direction que la stratégie de la FEB tend de plus en plus à se manifester, à commencer par l'activité des représentants du patronat belge dans différents comités européens. Cette dimension mériterait elle aussi une analyse détaillée, dans le cadre de la restructuration internationale du capital, une analyse qui permettrait certainement de renouer les fils épars de la stratégie patronale sur le plan national.

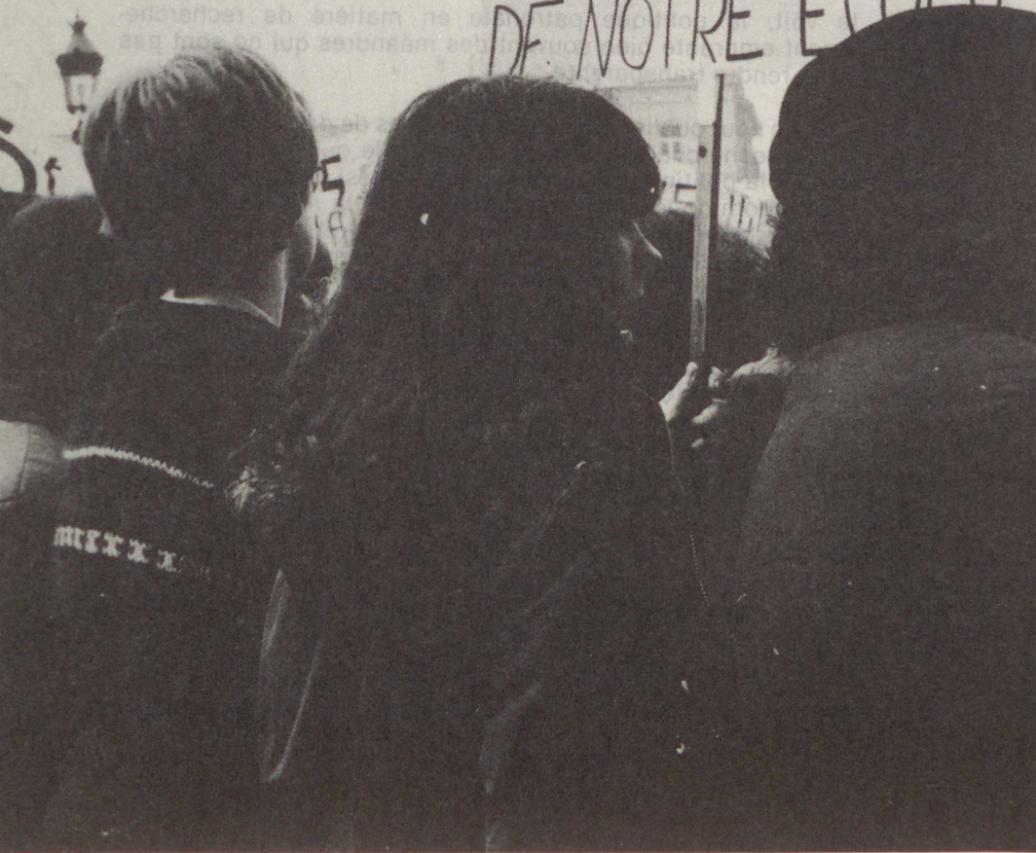
---

(3) Journées des Entreprises de Belgique (8 juillet 1983). *Entreprendre et innover*, in Bulletin de la FEB n° 11, Bruxelles, 1983, pp. 926-927.

(4) *Ibidem*, p. 921.

pie, ils peuvent « stimuler les innovations technologiques en les appli-  
quant dans leurs administrations et en passant des commandes publi-  
ques de produits et de procédés mis au point » (3) ! L'attitude patronale  
vis-à-vis de l'initiative publique dans certains domaines prioritaires  
n'est pas non plus dépourvue d'ambiguïtés : tout prend un exemple  
récent l'initiative de l'actuel ministre de la Politique scientifique Guy  
Verhofstadt de soumettre à l'initiative publique le programme national  
de recherche en matière de sécurité. L'initiative publique est un aspect  
de la politique de la recherche. Elle est une volonté de recherche dans ce  
sens que les entreprises ? De même la FEB  
du CNRS qui — général par elle-  
ment de la recherche en matière  
de recherche publique sur les  
de ces nouvelles technologies  
dans la suite, in extremis par un Comité  
de développement par ailleurs  
patronal. Les chefs  
à l'attention présidentielle  
sur les problèmes écono-  
miques et à la diffusion d'innova-  
tions. Ainsi, ces innovations seront mieux acceptées et

NON A LA  
SUPPRESSION  
DE NOTRE ÉCOLE



# le « rénové » : une histoire ancienne

anne van haecht

c'est contre les mesures gouvernementales visant l'enseignement rénové que s'est manifestée en mai et en juin l'opposition la plus vigoureuse et la plus unie. le « rénové » n'est pas pour autant un dossier simple. anne van haecht, sociologue belge, y a consacré une thèse de doctorat. nous lui devons la contribution que voici. dans de prochaines livraisons, le thème du « rénové » — déjà traité en 1970 et 1971 par les c.m. — sera encore développé. le débat pourrait être animé...



De telles idées de rapprochement précèdent aux de l'enseignement de l'enseignement l'ence entre l'école l'école professionnelle ce faire, les deman ves de l'orientation suivre des études gressaires autien faites aux diploma

Plus largement durant l'entre-deux

(1) Pour plus de l'origine à l'éclairc

# le « rénové » : une histoire ancienne

anne van haecht

Rien de plus faux qu'imaginer que l'enseignement secondaire dit « rénové » — ou encore pour utiliser un langage plus technique « de type 1 » (par opposition au traditionnel « de type 2 ») — est un pur produit des années soixante, période d'effervescence culturelle et d'espoir économique. Le projet d'enseignement rénové cristallise en fait des intentions politiques et pédagogiques qui remontent au début de notre siècle au moins et qu'il faut bien distinguer les unes des autres (1). Il s'impose de les rappeler avant de s'aventurer dans les questions que pose la mise à mal — pas si actuelle elle non plus — de cette réforme.

## 1. UN PROJET POLITIQUE DE DEMOCRATISATION DES ETUDES

La loi du 19 juillet 1971 qui a consacré officiellement l'existence de l'enseignement « rénové » a été votée sous l'impulsion de deux ministres socialistes A. Dubois et P. Vermeylen. Ceux-ci voyaient dans l'unification des structures du niveau secondaire une possibilité de démocratisation des études par un rapprochement entre les formes d'enseignement général, technique, artistique et professionnel. Le but explicite était d'en terminer avec la ségrégation qui existait jusqu'alors officiellement entre les orientations d'études différenciellement hiérarchisées et irréductibles les unes aux autres — sinon dans le sens d'un glissement progressif des plus exigeantes aux plus dévalorisées. La loi en question visait à mettre en place une succession de cycles de deux ans — d'observation, d'orientation et de détermination — retardant les choix d'options définitifs et préservant la possibilité de réorientations éventuelles le plus longtemps possible.

De telles idées étaient loin d'être neuves. Les premières velléités de rapprochement entre les différentes formes d'études remontent plus précisément aux années vingt : dès cette époque, divers responsables de l'enseignement technique souhaitaient voir se réaliser une équivalence entre l'école moyenne (le niveau secondaire général inférieur) et l'école professionnelle (le niveau secondaire technique inférieur). Pour ce faire, ils demandaient que la formation générale dispensée aux élèves de l'orientation professionnelle s'améliore de sorte qu'ils puissent suivre des études secondaires complètes. Dans le même esprit, ces progressistes auraient aimé voir s'ouvrir les Facultés techniques universitaires aux diplômés des écoles d'ingénieurs techniciens.

Plus largement, l'idée centrale défendue par ceux qui œuvraient durant l'entre-deux guerres à l'égalisation des chances d'accès à

---

(1) Pour plus de détails, voir : VAN HAECHT, A., *L'enseignement rénové, de l'origine à l'éclipse*, Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1985, 334 p.

l'enseignement était celle du « principe de continuité », lequel aurait dû, à leurs yeux, caractériser toute la structure scolaire. Par « principe de continuité », ils entendaient la suppression de toute impasse au-delà de laquelle aucune étude n'était possible, et donc la mise au point d'un système de passerelles permettant à tout moment une réorientation éventuelle.

Avant la deuxième guerre mondiale, seul l'enseignement général bénéficia d'une mesure concrète en ce sens : en 1924, les trois années accomplies à l'école moyenne étaient devenues équivalentes à un cycle inférieur d'humanités, ce qui permettait aux familles de retarder la décision d'envoyer leur enfant dans un athénée, parfois éloigné de leur domicile.

L'influence de la France fut sensible en Belgique dès avant 1945 dans le domaine scolaire. Un projet de réforme de 1937, voulu par un ministre du gouvernement du Front Populaire, J. Zay, reçut un accueil favorable chez les pédagogues progressistes belges. Ce projet visait la création d'une année commune d'orientation pour tous les jeunes commençant l'enseignement secondaire, ainsi que l'instauration systématique de parallélismes entre les sections classiques, modernes et techniques des établissements de ce niveau. Mais ce fut sans doute le célèbre plan Langevin-Wallon déposé en 1947 qui constitua un des principaux modèles à partir desquels allaient se réaliser de nouvelles structures scolaires un peu partout en Europe occidentale. Ce plan, qui ne reçut pas d'application immédiate et demeura longtemps une référence quasiment mythique pour de nombreux enseignants, prévoyait déjà pour les études secondaires une organisation en deux cycles : le cycle d'orientation pour les élèves de 11 à 15 ans et le cycle de détermination pour les élèves de 15 à 18 ans. Outre la gratuité de la scolarité, les promoteurs du plan défendaient des principes comme la valorisation des méthodes actives à tous les niveaux et la décision de différer le plus tard possible l'orientation définitive.

Par ailleurs, dans les pays anglo-saxons et scandinaves, le modèle de la *comprehensive school* participait de semblables idées telles le regroupement de tous les jeunes au début du secondaire, leur guidance progressive vers des choix correspondant à leurs vraies aptitudes et le refus du cloisonnement immédiat entre filières théoriques et filières pratiques. La Suède fut un des premiers pays à adopter des structures scolaires calquées sur ce projet « compréhensif », dès la première moitié des années quarante.

## 2. LES DIFFÉRENTES ÉTAPES MENANT AU « RENOVÉ »

Qu'en a-t-il été en Belgique ? Les principaux défenseurs des mesures qui, pas à pas, allaient conduire à notre enseignement secondaire « rénové » se recrutèrent parmi les rangs socialistes — ce furent des ministres de ce parti qui les firent adopter — et démocrates-chrétiens (non sans quelques réserves, de ce côté-là) et leurs plus farouches

adversaires dans les rangs catholiques et libéraux les plus conservateurs.

Le premier rapprochement entre les différentes formes d'études fut accompli en 1947, sous le ministère de C. Huysmans, avec la création d'un enseignement « moyen appliqué » expérimental, innovation consistant à introduire des sections dites « pré-techniques » dans quelques établissements d'enseignement général volontaires. Voilà qui répondait à un projet d'enseignement secondaire « multilatéral » qui permettait la coexistence dans un même espace scolaire d'orientations générales et techniques, sans pour autant réunir au départ tous les élèves.

La première expérimentation d'un cycle d'orientation au niveau secondaire dans notre pays date de 1957, lors du ministère de L. Collard. Restreinte au début à six établissements, cette innovation proposait aux élèves des premières classes-pilotes un programme commun, comprenant notamment pour tous les élèves six heures d'éducation technique — cela fit hurler les partisans d'un enseignement traditionnel —, et présentait le latin comme une branche optionnelle.

De telles classes expérimentales allaient survivre avec plus ou moins de bonheur, dans un nombre très limité d'établissements, une vingtaine environ, tous de l'enseignement officiel, jusqu'à la fin des années soixante.

V. Larock entérina en 1963 l'existence officielle d'un cycle « d'observation et d'orientation » dans une partie des établissements d'enseignement moyen de l'Etat.

Dans la perspective de la déségrégation entre les différentes filières secondaires, la loi d'omnivalence promulguée en 1964, sous le ministère de H. Janne, représente une mesure tout à fait remarquable. Cette loi ouvrait l'université à tous les détenteurs d'un diplôme d'enseignement secondaire, général ou technique, à condition qu'ils aient réussi la fameuse épreuve de « maturité », née alors, disparue depuis cette année. En 1969, les ministres P. Vermeylen et A. Dubois lançaient l'expérimentation du *renové* proprement dit dans vingt-deux établissements du réseau de l'Etat et deux établissements du réseau communal.

Dès 1970, une centaine d'écoles secondaires étaient concernées par l'innovation. Le 19 juillet 1971, la loi instaurant la coexistence du type 1 (*renové*) et du type 2 (traditionnel) était votée.

Les nouvelles structures scolaires avaient reçu le soutien intégral des milieux progressistes bien que les démocrates chrétiens se soient toujours quelque peu méfiés du « tronc commun » caractérisant le cycle d'observation, et la caution d'un certain nombre de libéraux.

Pourquoi ce consensus qui, par la suite, devait se révéler fragile ? L'influence des instances internationales (Conseil de l'Europe, OCDE, etc.) a joué vraisemblablement un rôle extrêmement important dans la

légalisation du rénové. En effet, une véritable pression émanait de ces instances pour que les pays membres orientent leur politique scolaire vers la mise à l'épreuve de l'école secondaire « compréhensive ». Celle-ci ne signifiait pas seulement le remplacement des sections figées et hiérarchisées par des options bien plus souples, mais aussi la substitution de méthodes pédagogiques modernistes aux anciennes méthodes traditionnelles.

### 3. UNE TENTATIVE DE REFORME PEDAGOGIQUE

L'enseignement « rénové » n'entendait pas offrir uniquement des structures scolaires d'un type plus démocratique, mais également lutter contre l'échec scolaire en recourant à des méthodes pédagogiques actualisées.

En termes de philosophie éducative, les promoteurs du « rénové » se ralliaient à une somme de conceptions pédagogiques inspirées par le mouvement d'*Education nouvelle*, nourri depuis des décennies par les réflexions du Belge O. Decroly, des Suisses E. Claparède, A. Ferrière, J. Piaget, de l'Américain J. Dewey, pour ne citer qu'eux. Ces médecins, psychologues et éducateurs avaient depuis longtemps forgé la problématique de l'école active, c'est-à-dire une école centrée sur les intérêts et les besoins de l'élève, suscitant la créativité et repoussant la contrainte. Au cours des années soixante, la psycho-pédagogie non-directive proposée par l'Américain C. Rogers et importée en Europe dans l'après-guerre 1940-1945 renforça, tout en la renouvelant dans un sens quelque peu subversif, le vieux projet de pédagogie moderniste qui, pendant longtemps, s'était plus soucié de réformer les pratiques éducatives que de faire œuvre politique. Comment une telle philosophie éducative se traduisit-elle en mesures concrètes ?

L'organisation de la scolarité secondaire en trois cycles successifs — observation, orientation, détermination — se voulait une réponse aux acquis de la psychologie de l'enfant, d'après lesquels l'école devait tenir compte du plan selon lequel se déroule la formation intellectuelle. Piaget lui-même avait donné sa caution à l'idée d'un cycle d'observation et d'orientation et avait encouragé une pédagogie de l'action braquée sur le développement des intérêts de l'enfant et de l'adolescent. Il s'était rallié également au remplacement des examens par une évaluation continue.

Dans l'enseignement « rénové », on remplacerait donc l'évaluation chiffrée par une évaluation qualitative, substituant des appréciations comme « insuffisant », « faible », « bien », etc., aux anciennes notes. Il s'agissait tout à la fois d'en finir avec des techniques d'évaluation sanctionnantes et traumatisantes, menant à des classements, mais aussi d'individualiser l'appréciation selon les performances et les potentialités de chacun. Des spécialistes universitaires contribuèrent à la mise au point de tableaux d'aptitudes individuels devant aider les enseignants dans cette tâche. Mais la technicité de cet apport fut telle

qu'elle découragea immédiatement bon nombre de professeurs. Par ailleurs, bien des parents n'ont plus compris à quel point leur enfant avait réussi ou échoué aux yeux de ceux-ci.

En ce qui concerne la révision des programmes, elle se fit plutôt de manière artisanale, non systématique à tout le moins. Dans le cas des branches non « scientifiques » au sens strict, cette révision alla de pair avec une psychologisation des directives pédagogiques (exaltation du vécu, souci de l'épanouissement individuel, etc.) et un rejet de toute normativité (volonté de partir des expériences personnelles des élèves, euphémisation pour traiter des différences de résultats, etc.). Les mathématiques devenaient clairement le cours à partir duquel s'orchestrait l'ensemble des orientations possibles.

Pour ce qui est plus précisément du choix des options, le conseil de classe bénéficiait d'un pouvoir important en pouvant empêcher l'élève d'accéder à l'une ou l'autre d'entre elles pour laquelle il était jugé trop faible, et en pouvant lui proposer une réorientation à la mesure de ses moyens. Dans ces conditions, le redoublement devenait une stratégie volontariste, choisie essentiellement par des parents informés des réels enjeux scolaires.

Au sein du conseil de classe, une importance grandissante était reconnue aux représentants du Centre psycho-médico-social dont la mission de guidance l'emportait peu à peu sur une mission de simple orientation, qui ne supposait pas, le cas échéant, un accompagnement à plus ou moins long terme des jeunes « à problèmes ». Une telle évolution ne se fit pas sans heurts entre enseignants et psychologues scolaires dans la mesure où les objectifs des uns et des autres étaient loin d'être toujours les mêmes, polarisés qu'ils étaient entre réussite scolaire et bien-être général.

Sous un certain angle, on peut faire l'hypothèse que la philosophie éducative sous-tendant le « renové », centrée davantage sur l'épanouissement de la personnalité de l'élève que sur son émulation à des fins d'acquisition de connaissances, répondait bien à une demande d'individualisation grandissante, émanant des classes moyennes et supérieures, dans le climat culturel très psychologisant des années septante.

#### 4. UN BILAN AMBIGU

La rénovation de l'enseignement secondaire ne s'est pas faite de la même manière, pas plus qu'au même rythme, dans les différents réseaux. En effet, le Pacte scolaire de 1958 préserve pour chacun de ceux-ci une liberté en matière de méthodes pédagogiques qui leur a permis de décider si oui ou non et quand leurs établissements se renouvraient, et de préserver leur spécificité — selon les cas plutôt leur label de qualité ou leur identité idéologique.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire francophone du pays (y compris l'enseignement germanophone), étaient renovés en

1979-1980 : 99 % des établissements du réseau de l'Etat, 78 % des établissements du réseau provincial, 38 % des établissements du réseau communal et 79 % des établissements du réseau libre catholique. En 1985, quasiment tous les établissements du libre étaient passés à la réforme et la résistance la plus vive continuait à se manifester du côté des écoles relevant des villes de Bruxelles et Liège. A la même époque, l'enseignement secondaire néerlandophone n'était rénové qu'à raison de la moitié environ de ses établissements.

Il est sans doute juste de penser que la rénovation s'est réalisée de façon plus souple dans l'enseignement libre que dans celui de l'Etat, qui souffre d'une hypercentralisation administrative et dont les écoles ne disposent d'aucune marge de manœuvre à l'égard des injonctions venant de Bruxelles. Quinze ans après l'officialisation de la réforme, est-il possible de dresser un bilan de ses effets ?

En fait, il était à peine né légalement que le rénové devenait la cible des critiques venant de tous les bords politiques. Du côté des conservateurs, on y voyait surtout la source d'un nivellement par le bas des prouesses scolaires avec une déperdition du sens de l'effort; du côté des progressistes, on y voyait surtout le risque d'une démocratisation factice, une sélection douce se substituant simplement à une sélection franchement avouée.

Au fil du temps, les chiffres ont bel et bien attesté le poids de l'inégalité des chances scolaires selon l'origine sociale, quel que soit le type d'enseignement fréquenté, traditionnel ou rénové. Dans un premier temps, les parents des milieux culturellement favorisés hésitèrent plus que les autres à inscrire leurs enfants dans des écoles rénovées.

Avec l'extension de la réforme, c'est évidemment dans les différences d'orientation que l'on traque l'influence des inégalités socio-culturelles. Ainsi, notait-on, en 1981, ces chiffres publiés par le ministère de l'Education nationale et donnés ici à titre illustratif : à la fin du cycle d'orientation (4<sup>me</sup> année d'études), si 74,4 % des enfants de cadres supérieurs se trouvaient en orientation générale, 18,6 % en orientation technique et 7 % en orientation professionnelle, ces proportions s'élevaient respectivement à 24,8 %, 33,5 % et 41,7 % pour les enfants d'ouvriers (qualifiés et non qualifiés).

En ce début des années quatre-vingt — et encore maintenant ! — quiconque s'intéressait à l'école devait tenir compte des conclusions d'un nombre impressionnant de travaux sociologiques portant sur les effets réels des politiques de démocratisation des études en Europe occidentale. Pessimistes, ces conclusions l'étaient toutes, qu'elles soient sorties d'une plume de droite comme celle de R. Boudon dans *L'inégalité des chances*, ou d'une plume de gauche comme celle de P. Bourdieu dans *La distinction* (2). Ce désenchantement général à pro-

(2) BOUDON, R., *L'inégalité des chances*, A. Colin, Paris, 1973, BOURDIEU, P., *La distinction*, Ed. de Minuit, Paris, 1979, 670 p.

pos des politiques scolaires de démocratisation s'ancrait dans un constat où se retrouvaient les éléments suivants : dévalorisation des titres scolaires à la mesure de la multiplication du nombre de leurs porteurs, recomposition de la hiérarchie scolaire parallèlement à une élévation du temps à consacrer aux études pour obtenir un diplôme payant en termes d'espérances sociales, stratégies d'accaparement des meilleures filières scolaires par les catégories sociales aisées (pratiques de sur-scolarisation et d'orientation sélective).

Le sociologue J.-M. Berthelot parlait de « piège scolaire » pour évoquer cette erreur consistant à croire qu'il suffirait de jouer le jeu de l'école pour gagner, voire même qu'il suffisait de réussir pour être toujours dans le jeu gagnant (3)...

Voilà qui permet peut-être de mieux comprendre l'origine de la relative impuissance des progressistes devant les slogans simplistes proclamés par ceux qui souhaitaient récemment la suppression pure et simple du rénové au nom d'arguments matériels fort plats — il coûterait trop cher —, ou au nom d'arguments imprécatoires — il faut redresser le sens de l'effort chez les jeunes ! Mais il est clair qu'une revision s'impose par rapport à ce que proposaient les promoteurs de cette réforme, il y a plus de dix ans. Le vieux rêve populiste d'école unique qui avait trouvé un avatar dans le tronc commun du cycle d'observation s'est révélé illusoire. Au seuil du niveau secondaire, le réalisme le plus élémentaire conduit à la nécessité d'une distribution des élèves sur base de leurs capacités en langue maternelle et en mathématiques. L'aspiration égalitaire qui n'est pas incompatible avec ce réalisme, pousse, quant à elle, à la création de groupes de niveau dans des classes hétérogènes avec un soutien plus important pour les élèves en difficulté dans ces matières, au moins pendant deux, sinon quatre ans.

On a constaté également que l'excès du nombre d'options offertes pour construire le cursus empêchait la lisibilité des choix et défavorisait finalement les familles qui ne maîtrisaient pas facilement les enjeux scolaires. La plupart des établissements ont d'eux-mêmes proposé un éventail d'options de plus en plus raisonné. Reste que le système optionnel — s'il est réellement autre chose qu'un système de sections traditionnel camouflé — est sans doute plus coûteux que l'autre. Mais qui nous dira vraiment comment calculer le coût réel d'une scolarisation ? Une politique à courte vue indique qu'il est d'autant moins élevé que l'on supprime les options peu fréquentées. Ce faisant, on refuse délibérément de prendre en compte et de mesurer les retombées positives en termes de débouchés professionnels — fussent-ils mêmes rares — pour les jeunes qui en ont bénéficié, ou en termes de niveau culturel moyen pour l'ensemble de la population. De plus, en condamnant certaines options qui seraient jugées désuètes, dans l'enseignement professionnel notamment (coupe-couture, services aux personnes, par exemple), on occulte le fait qu'elles permettent avant tout une sorte de socialisation générale pour des jeunes connaissant

(3) BERTHELOT, J.-M., *Le piège scolaire*, P.U.F., Paris, 1983, 297 p.

l'échec et la relégation. On peut les désigner autrement mais leur utilité demeure.

Plus largement, c'est-à-dire au-delà des questions posées par la nature des structures scolaires et leur aménagement, il est impossible de ne pas tirer leçon des critiques qui ont été adressées à l'idéologie de l'épanouissement individuel. Ces critiques, pour une bonne part, ne viennent pas de milieux réactionnaires, au contraire.

Dans un Etat démocratique, l'institution scolaire ne peut manquer d'être tributaire d'une tension entre l'individualisation comme fin et la socialisation contraignante comme moyen (4). La médiation qui permet la gestion équitable de cette tension n'est-elle pas la mise à découvert, la plus rapide et la plus intelligible pour tous, des contraintes normatives et des processus de valorisation qui sont à l'œuvre dans le champ scolaire ?

Dès lors, la rhétorique lénifiante supposant l'équivalence de toutes les aptitudes dès l'instant où elles se révéleraient « épanouissantes » n'est-elle pas éminemment mystificatrice ? Les normes de réussite scolaire individuelle existent, qu'on le veuille ou non. L'occulter ne fait que desservir la cause des enfants des milieux les moins favorisés culturellement et économiquement. Très lapidairement, il y a quelques grandes questions auxquelles tous ceux qui se soucient encore de démocratisation des études secondaires dans notre pays doivent répondre d'urgence. Comment dépasser l'utopie du tronc commun sans en revenir à un cloisonnement entre l'enseignement général et technique de transition d'une part, et l'enseignement professionnel d'autre part ? Comment revaloriser la reconnaissance du mérite sans sombrer dans l'élitisme ? Comment continuer à se battre contre l'échec scolaire des plus défavorisés tout en sachant les limites de tels efforts, ne fût-ce que parce que tant de choses sont déjà jouées dès le primaire... sinon la maternelle ?

Crûment dit, la vraie question actuelle est celle de la légitimité de l'école comme une des instances premières de formation. C'est cette légitimité qu'il importe de reconstruire, en dépit de toutes les attaques qu'elle a subies, attaques envers la dignité professionnelle des enseignants, mais aussi attaques envers la mission première de l'institution, qui est de développer des savoirs.

Nous voilà loin des querelles de boutiquiers sur les quotas à utiliser pour restreindre les subsides, loin aussi des batailles corporatistes autour d'avantages plus ou moins solidement acquis.

A quand le débat sur le fond ?

(4) Voir l'article très intéressant de GAUCHET, M., « L'école à l'école d'elle-même », *Le débat*, Ed. Gallimard, Paris, novembre 1985.

# un exemple de politique néo-libérale

andré mommen (\*)

Les gouvernements Martens V et Martens VI ont, dans une large mesure, fait écho aux appels de sirène du néo-libéralisme. La politique néo-libérale de « redressement » n'est pas seule à avoir connu une application sous Martens V; il fut aussi procédé à un début de redistribution des rapports de force sociaux-économiques. Cela s'est manifesté par des ponctions sur les salaires, traitements et allocations sociales au profit des bénéficiaires des entreprises et par une dérégulation de la vie sociale. Les expériences néo-libérales impliquent, en effet, que soit réduit le rôle des syndicats et que l'Etat se préoccupe moins d'intervenir en faveur des socialement faibles. C'est ce que Martens V a appelé « le tournant », et qui est effectivement survenu par l'action d'un « gouvernement qui gouverne », par des moyens autoritaires.

Ce « tournant » a été cautionné par les élections du 13 octobre 1985, après lesquelles Martens a pu mettre en selle une équipe de centre-droite quasi inchangée, pour poursuivre son action pendant encore quatre ans. Nous voudrions montrer dans cet article quels sont, dans la stratégie de Martens V et VI, les caractères typiquement néo-libéraux. Car s'il est bien clair qu'il s'agit d'une politique néo-libérale, elle n'est pas exactement calquée sur celle d'un Reagan ou d'une Thatcher : il s'agit plutôt d'une variante belge du néo-libéralisme.

## UNE PRATIQUE BELGE DU NEO-LIBERALISME

Le but essentiel de la coalition constituée par Martens en 1981, c'était de rétablir la rentabilité de l'industrie, de réduire sensiblement le déficit des finances publiques et ensuite de ramener le chômage à un niveau acceptable.

La rentabilité de l'industrie belge avait depuis 1974 surtout dû affronter de lourdes charges financières et le rétrécissement de ses possibilités d'écoulement sur le marché mondial. L'industrie belge était spécialisée en produits très sensibles à la conjoncture et qui ont subi

(\*) Collaborateur du « Vlaams Marxistisch Tijdschrift ».

une concurrence croissante dans les pays à bas salaires. C'était vrai pour les secteurs nationaux en difficulté, mais aussi pour les secteurs qui avaient fourni des emplois dans les années soixante. S'ajoutait à cela, pour les grands groupes financiers, le problème de pouvoir attirer du capital à risques, afin d'amortir de coûteux emprunts.

En décembre 1981, le gouvernement Martens promettait de tenir compte des souhaits des chefs d'entreprise et du monde financier. On vit surgir une opération Monory qui rendit fiscalement attractif l'achat d'actions en bourse. De plus, le gouvernement offrit des avantages fiscaux aux entreprises qui avaient émis de nouvelles actions en 1982-1983, à condition que le produit de ces émissions soit utilisé à des investissements productifs en Belgique. Cette loi Cooreman-De Clercq a surtout permis aux holdings d'amortir leurs anciens emprunts et de les convertir en actions. En raison de la confiance des investisseurs dans le gouvernement, les nouvelles émissions effectuées sous le régime Cooreman-De Clercq connurent un grand succès. Le montant fut évalué à plus de 300 milliards de francs.

Rétablir le profit des entreprises resta l'objectif de Martens V. Pour y arriver, il s'agissait avant tout de comprimer les coûts. C'est ainsi qu'on reparla de l'index, puisqu'aussi bien le gouvernement n'apercevait pas d'autres coûts à comprimer que les salaires. Cependant, au début de 1981, l'opération « désindexation » n'était pas encore possible en raison de l'opposition de la CSC — dont la direction avait assuré Martens de son appui. On eut donc recours à une dévaluation, laquelle était liée à un blocage des prix et salaires. La voie était ouverte à la technique dite des sauts d'index. Pour le surplus, l'Etat tenait un langage menaçant à l'égard des entreprises bénéficiant de son aide : ou bien elles acceptaient une baisse importante des salaires, ou bien la faillite était déclarée. Ce fut la débacle. Des entreprises importantes comme Motte, Fabelta ou Butch dans le textile/confection, ou comme Chevron et Texaco dans le pétrole, furent liquidées.

Autre caractéristique néo-libérale : la volonté de détaxer les bénéfices des entreprises, afin de donner plus d'espace à l'autofinancement. Cela répondait très précisément à des plaidoyers des milieux financiers, qui demandaient la suppression du précompte immobilier et une taxation plus légère des bénéfices notamment — dans le but d'attirer en Belgique les investisseurs étrangers. Martens y fut sensible : la taxe sur les bénéfices fut ramenée de 48 à 45 %, le tarif réduit descendit de 33 à 31 %, la déduction pour investissement monta de 5 à 33 %.

Néo-libérale aussi, la stratégie de privatisation des entreprises publiques, soit par filialisation, soit par vente d'un département, soit par intervention du capital privé dans le financement. Le ministre De Croo a permis que le capital privé occupe des positions stratégiques dans la Sabena, et que, dans un avenir prochain, la privatisation de la RTT soit un fait.

Enfin, le gouvernement cherchait à intervenir de manière plus autonome dans le domaine des relations sociales. La très courte majorité

dont il disposait ainsi que le poids spécifique des organisations syndicales chrétiennes ne lui permettaient pas de se fier aux procédures parlementaires normales. Il eut donc recours aux pouvoirs spéciaux, afin d'imposer à la population sa politique socio-économique et surtout ses économies dans le domaine social.

De cette manière, le gouvernement prévenait toute intervention des syndiqués auprès de leurs mandataires politiques et s'assurait la possibilité de manipuler à loisir la concertation entre employeurs et travailleurs.

Les plans de réduction du déficit budgétaire sentaient eux aussi leur néo-libéralisme. En 1981, les dépenses de l'Etat avaient assez fort augmenté en raison de moins-values fiscales dues à la crise. Déjà alors, les banquiers profitèrent de leur pouvoir pour imposer un plan d'urgence au gouvernement Martens IV. Leur recette : sabrer dans les dépenses sociales, taxer certains hauts revenus, imposer l'austérité aux fonctionnaires et aux entreprises publiques. Martens V adopta toutes ces recommandations. Il espérait ramener en cinq ans le déficit des finances publiques à environ 7 % du PNB, estimant qu'à ce niveau il devenait possible à l'épargne belge de financer le déficit.

Mais le mot d'ordre était plus séduisant qu'opérationnel, car l'austérité entraînait l'économie belge dans une dangereuse spirale déflationnaire. Dès 1981, en effet, des secteurs comme le bâtiment et l'industrie mécanique étaient gravement touchés par la baisse de la demande. Et la dévaluation de 1982 avec ses mesures d'accompagnement avaient eu un effet négatif sur le déficit des finances publiques. Malgré un coup de fouet aux industries exportatrices, le marché intérieur ne put mettre à profit la relance économique. L'objectif de Martens échouait.

On comprend pourquoi : il n'était certes pas aisé de comprimer fortement salaires et dépenses sociales, mais il était aussi difficile de réduire les charges financières. L'Etat belge (y compris régions et communes) avait contracté d'énormes dettes, imposant des charges d'intérêt très lourdes. Le total de la dette publique atteignait presque les 5.000 milliards à la fin de 1984, soit 110 % du PNB. En dépit des criailleries libérales, le « dégraissage » de l'Etat ne se réalisait pas : les dépenses d'Etat continuaient à augmenter. Seule une aggravation de la fiscalité pouvait y porter remède, mais la coalition gouvernementale s'y opposait, estimant que la pression fiscale était déjà excessive — ce qui était tout à fait incontestable pour une série de contribuables, mais pas pour toutes...

## **DE NOUVELLES RELATIONS DE TRAVAIL**

La crise économique a entraîné une modification fondamentale dans les relations du travail. Les interlocuteurs sociaux n'ont plus été associés à leur gestion, c'est le gouvernement qui, de plus en plus, s'y est substitué. Pour Martens, en effet, la sauvegarde de l'équilibre inté-

rieur et extérieur n'était possible qu'au prix d'un contrôle des coûts salariaux. C'est ainsi que se termina la phase de « fordisme » commencée en 1954. On entend par fordisme en l'occurrence la manière dont patronat et syndicats s'accordèrent sur une répartition de la prospérité : une politique de revenus qui accepte la nécessité d'un pouvoir d'achat suffisant des salariés pour que les marchandises produites soient vendues sans trop de difficultés. En 1954 avait été signé un Protocole commun sur la productivité, aux termes duquel une hausse de productivité ne pouvait se réaliser aux dépens de l'emploi ou du niveau de vie de la classe ouvrière. En 1959, une déclaration complémentaire au protocole ajoutait les nouvelles technologies aux domaines déjà couverts. Tout cela fut encore consacré en 1960 par une nouvelle convention sur la programmation sociale. L'augmentation de la productivité devait profiter à l'ensemble de la population et la prospérité redistribuée à tous. Fordisme et keynesianisme se rencontraient sous la forme d'une politique de revenus fondée sur une croissance économique rapide et sur la justice sociale. Aussi, à l'orée des Golden sixties, le cadre conventionnel était-il suffisamment structuré pour que l'expansion économique soit stimulée aussi par une hausse de la consommation intérieure.

Le consensus fordiste entre syndicats et entreprises multinationales constituait dans les années soixante le pivot de la politique économique. La crise y mit fin en 1973. Le conflit entre patronat et syndicats s'aiguïsa à propos de la répartition des charges de la crise sur les divers groupes de la population. La rhétorique néo-libérale s'exerça sur la résurgence du conflit de classes, prétendant que les syndicats exerçaient une « emprise étouffante » sur le marché de l'emploi. « Groupes de pression » défendant des intérêts corporatistes et empêchant d'indispensables restructurations : tel était le nouveau visage des syndicats, peint par les néo-libéraux. Il importait donc pour ces derniers de réduire au minimum le rôle des syndicats et d'étendre au maximum l'espace laissé aux chefs d'entreprise. C'est l'objet des législations de dérégulation et de flexibilisation, une nouvelle stratégie mise en œuvre par Martens V. Au-delà des compressions salariales, le gouvernement s'est employé à exclure les organisations syndicales des concertations concernant lois de redressement, lois budgétaires ou plans d'économies. Le ministre du Travail et de l'Emploi, Michel Hansenne, introduisit de nouvelles dispositions permettant le recours beaucoup plus facile et fréquent aux travailleurs à temps partiel et aux stagiaires. La notion de travail précaire vit le jour — et son avenir n'est pas encore menacé. La discussion sur la réduction du temps de travail, voulue par les syndicats, s'ensabla parce que le gouvernement céda aux exigences patronales. Brandissant l'argument de la compétitivité, les employeurs refusèrent toute perspective de réduction du temps de travail avec maintien du salaire; ils refusèrent également tout impératif d'embauche nouvelle.

Le plan Hansenne de 1983, dit 5/3/3 (3 % de réduction des salaires, en échange de 5 % de réduction du temps de travail et de 3 % d'embauche) s'attaquait, en fait, à la position des organisations syndicales. Le patronat avait réussi à leur faire accepter la formule. Il y trouvait avantage : on le dispensait d'investir en vue de la création de nouveaux

emplois s'il le souhaitait, à condition toutefois de transférer le montant prévu à un fonds spécial destiné à financer l'emploi.

Compressions salariales répétées, prévisions obligées, loi Hansenne, économies drastiques dans les dépenses sociales... rien de tout cela ne permit à Martens V de redresser la situation du chômage et des finances publiques. Par contre, la politique des emplois à statut précaire et la flexibilisation du travail ont eu des conséquences sérieuses pour les syndicats. Les jeunes qui sont engagés pour six ou douze mois n'éprouvent que rarement le besoin de se syndiquer; leur motivation pour une action collective est évidemment plus rare que chez « le travailleur à part entière » avec lequel ils ne s'identifient pas. Il en est le plus souvent de même pour les travailleurs à temps partiel, qui ont peu de liens avec le « noyau dur » de l'entreprise.

Il est donc permis de diagnostiquer une détérioration rapide des relations du travail, dans le sens d'une dualisation sinon d'un émiettement des forces du travail.

**Voir sur ces problèmes les articles de Jacques Nagels sur « La crise et l'Etat » (CM de mars et avril 1986) et d'Anne Drumaux sur « L'autogestion, un débat renouvelé » (CM de mars 1986).**

# Les socialistes belges

1914-1918

## Le P.O.B. face à la guerre

MARCEL LIEBMAN, décédé le 2 mars 1986, n'aura pu achever le second tome de « Les Socialistes belges — 1885-1914 » paru dans la collection « Histoire du Mouvement Ouvrier en Belgique » auquel il travaillait.

Le premier — et le seul — chapitre de cette deuxième partie est publié conjointement par VIE OUVRIERE, qui avait assuré l'édition du premier tome, LA FONDATION JOSEPH JACQUEMOTTE et LA REVUE NOUVELLE — une coopération significative.

### **1914-1918, « Le POB face à la guerre »:**

Sur quatre années tragiques, voici une soixantaine de pages d'analyse fouillée et passionnée, frémissante et stimulante.

On y retrouve Marcel LIEBMAN, son style, son approche à la fois rigoureuse et dynamique. Un petit livre important.

**Marcel LIEBMAN**

Les socialistes belges 1914-1918 — le POB face à la guerre.  
Co-édition La Revue Nouvelle — Fondation Joseph Jacquemotte — Vie ouvrière.

Prix de vente : 195 francs belges.

# Les socialistes belges

1914-1918

Le P.O.B. face à la guerre

MARCEL LIEBMAN, décède le 2 mars 1986, n'aura pu achever le second tome de « Les Socialistes belges — 1885-1914 » paru dans la collection « Histoire du Mouvement Ouvrier en Belgique » auquel il travaillait.



« Pendant les courses ». Gravures de Lidia Ilina, graphiste de la République de Kirghizie.

# régions et pouvoirs en urss

jean radvanyi

on oublie parfois que l'union des républiques socialistes soviétiques est un gigantesque état fédéral, regroupant sur 22 millions de km<sup>2</sup> des peuples très divers. moscou est à la latitude de copenhagen et tachkent à celle de madrid. comment cette dimension et cette diversité s'accomodent-elles d'une planification centralisée ? le géographe français jean radvanyi étudie cette problématique depuis plusieurs années. il l'aborde dans un article rédigé pour les c.m.



(\*) Maître de conférences à l'institut national des langues et civilisations orientales, Paris, auteur du « Géant aux paradoxes, fondements géographiques de la puissance soviétique » Paris, Éditions sociales, 1982, et de « Régions et pouvoirs en URSS », thèse de doctorat d'Etat, 1985.

# régions et pouvoirs en urss

jean radvanyi (\*)

La question régionale n'a guère cessé d'être au centre de l'actualité économique et politique en URSS. C'est bien dans la nature des choses pour cet Etat-continent qui n'a pas d'égal pour la diversité de ses conditions physiques et humaines. Sous une forme ou sous une autre, même si ce n'est pas au tout premier plan, on retrouve cette question-clé à tous les tournants décisifs : réforme administrative à la suite de la révolte de Pougatchev en 1775; autonomie et émancipation nationale après la révolution de 1917; réforme administrative, place des pouvoirs régionaux et structure fédérale du nouvel Etat soviétique dans les années vingt; effets contradictoires de centralisme autoritaire sous Staline; limites de la décentralisation volontariste sous Khrouchtchev et ambiguïté du partage des pouvoirs après 1965; renouvellement des débats sur le centralisme démocratique au début des années quatre-vingt.

Tout comme le « centre », terme qui, en russe, renvoie à l'ensemble des administrations moscovites étatiques et politiques, la région est au cœur des enjeux concrets. C'est là que les besoins réels de la population, besoins économiques et aspirations socio-culturelles, rencontrent les effets des décisions planifiées, que celles-ci soient prises à Moscou ou résultent de propositions des pouvoirs régionaux. Il n'est donc pas surprenant qu'au cours des années 70 et 80, on ait vu surgir, à propos des régions, une série de débats et polémiques très vives publiquement exprimés dans la presse centrale et régionale. Cette période de développement ralenti fut, en effet, celle de l'aiguïsement de contradictions propres au socialisme soviétique et l'enjeu régional est sans nul doute un de leur révélateurs.

Il est d'autant plus intéressant de tenter de faire le point sur l'état de cette question qu'une ère de mutations profondes (M. Gorbatchev n'a pas hésité à parler de révolution) est officiellement annoncée en URSS. Or, les géographes des années 20 l'avaient bien compris, une telle période de restructuration est particulièrement propice pour la mise en place à la fois d'éventuels nouveaux cadres régionaux (une réforme administrative) et surtout de nouvelles pratiques, la redéfinition du partage des compétences entre les différents niveaux d'exercice du pouvoir. On peut donc penser qu'encore une fois, cette question centrale du développement soviétique pourra servir d'indicateur des intentions réelles des nouveaux dirigeants de l'URSS.

---

(\*) Maître de conférences à l'Institut national des langues et civilisations orientales, Paris, auteur du « Géant aux paradoxes, fondements géographiques de la puissance soviétique », Paris, Editions sociales, 1982, et de « Régions et pouvoirs en URSS », thèse de doctorat d'Etat, 1985.

## POUVOIR SECTORIEL, POUVOIR TERRITORIAL : UNE DUALITE CONTRADICTOIRE

Depuis les années trente, on rattache à la définition des pratiques régionales en URSS le jeu d'une opposition dialectique entre deux approches ou principes, l'un sectoriel, c'est-à-dire représentatif des intérêts des branches économiques, l'autre territorial, c'est-à-dire lié aux entités régionales. Dans la période récente, d'innombrables ouvrages se sont efforcés de définir le rôle respectif de ces deux approches, qui, en théorie, trouvent une combinaison harmonieuse dans le système de planification et de gestion.

Dans les deux cas, il ne s'agit nullement de principes abstraits mais d'un ensemble de pratiques et d'institutions qui constituent les fondements même de l'organisation spatiale en URSS. Les branches sont organisées en ministères ou autres administrations équivalentes (Comité d'Etat...) qui disposent de tout un appareil (ministère central, instituts de recherches, réseau d'entreprises organisé parfois à l'échelle républicaine ou régionale à l'aide d'une sous-administration correspondante...). Les pouvoirs régionaux sont constitués par la hiérarchie (emboîtée) des Soviets, du soviet local, rural ou urbain aux soviets suprêmes de républiques. Ils disposent aussi de tout un appareil institutionnel et fonctionnel, très élaboré au niveau des quinze Républiques fédérées (gouvernement, ministères républicains, académies des sciences et instituts régionaux, commissions spécialisées...). Ainsi, pratiquement, toute activité, toute entreprise d'importance se trouve placée au carrefour d'au moins deux structures de décisions, une « horizontale » à caractère territorial (pouvoirs locaux, régionaux ou républicains), l'autre « verticale » et en général multiple, à caractère sectoriel. A cette double structuration institutionnelle d'ordre étatique, s'ajoutent les influences souvent décisives des institutions plus spécifiquement politiques comme les syndicats, les comités de contrôle populaire et surtout les organes du parti qui s'appliquent tout autant aux structures régionales (comités de parti locaux, régionaux et républicains...) que sectorielles (comités de parti d'entreprise et de ministère).

Pourtant, dans la réalité, la combinaison harmonieuse souhaitée laisse beaucoup à désirer et la littérature soviétique elle-même s'est fait l'écho de critiques de plus en plus vives de ce mode de fonctionnement. Quels sont les principaux points d'achoppement ?

Une première série de critiques porte sur la structure même de l'appareil de direction sectorielle et ses effets. Depuis la guerre, on a assisté à un extraordinaire fractionnement des branches en ministères étroitement spécialisés. Pour l'industrie, ce sont près de quarante ministères distincts, au niveau fédéral, plus de quatre cents administrations diverses si l'on tient compte de leurs subdivisions républicaines ! Loin d'accroître l'efficacité, ce fractionnement fut, dans les années 70-80, de plus en plus synonyme de dilution des responsabilités avec, du point de vue régional, des effets négatifs très concrets. Face à la démultiplication des subordinations administratives (dans chaque ville,

chaque région, on trouve des entreprises dépendant de dizaines, de centaines d'administrations centrales ou républicaines), l'idée même d'une quelconque intégration régionale, de coopération et d'interaction devient une gageure. Cette démultiplication devient rapidement un frein considérable à tout projet intersectoriel et les projets de développement régionaux sont par nature presque toujours intersectoriels.

L'acuité de ces problèmes au niveau régional tient aussi au rôle particulier que jouent, depuis les années 30, les branches industrielles dans le développement des infrastructures régionales elles-mêmes, et c'est là matière à une deuxième série de polémiques brûlantes. En effet, dans la pratique soviétique, ce ne sont pas les soviets qui disposent de l'essentiel des financements en matière d'infrastructures générales (transports, services...) ni même d'investissements sociaux (logements, services culturels et éducatifs), mais les ministères qui, lors de la construction d'une entreprise, ont la responsabilité de la construction des équipements nécessaires à la vie de leurs travailleurs. Or, ce mode de financement, très efficace lors de la construction de la base industrielle dans les années 30, présente maintenant des défauts grandissants. La pratique la plus courante, de la part des ministères, est de faire porter tout l'effort sur les infrastructures productives et de délaisser les investissements sociaux en tentant de s'en décharger sur les soviets, lesquels n'ont pas les ressources financières et matérielles pour y faire face. Ceux-ci, confrontés à la nécessité de coordonner un nombre croissant d'investisseurs dans chaque ville ou région, sans guère avoir de moyen de pression efficace, ont pris le plus souvent l'habitude de s'en remettre au parti pour tenter de régler les innombrables différends qui les opposaient aux ministères, si bien que la pratique quotidienne elle-même poussait les comités de parti à prendre une part grandissante dans la gestion matérielle directe. C'est certainement ce type de financement des infrastructures non productives qui est pour une large part à l'origine des profondes disparités de niveaux de vie, des déficits de logements ou d'équipements divers qui se sont accrus dans certaines régions, y compris dans les fronts pionniers sibériens où la qualité de l'accueil est pourtant un facteur essentiel de la réussite économique.

Naturellement, il serait trop simple de rejeter toutes les responsabilités sur les ministères et l'appareil central. L'étude de cas concrets montre une double série de défauts regroupés dans la littérature soviétique sous la même dénomination de « peste boutiquière » avec ses deux variantes, l'esprit de clocher sectoriel et l'esprit de clocher territorial. Dans les deux cas, en effet, on trouve des tendances à privilégier les intérêts propres (ceux du ministère dans un cas, de la région dans l'autre) en jouant la carte de l'autonomie, voire de l'autarcie, du cloisonnement et de la déresponsabilisation envers les intérêts plus globaux, intersectoriels ou interrégionaux, le plus souvent étroitement combinés dans les opérations d'envergure. La multiplicité et l'ampleur des dysfonctionnements constatés sont frappantes : croissance exagérée des plus grandes villes, stagnation voire régression des plus petites, déséquilibres de certaines régions — en Asie moyenne, du fait de l'incapacité à répondre à la pression démographique, dans l'Oural ou le Don-

bass à redynamiser la structure industrielle — crise de certaines vieilles régions agricoles frappées par l'exode rural au point de faire obstacle aux tentatives d'intensifier l'agriculture comme dans les terres non noires du nord de la Russie européenne, etc.

Certains spécialistes mettent en avant l'inadéquation des entités régionales, de fait pratiquement inchangées depuis les années 30, si l'on exclut les tentatives avortées de la période khrouchtchevienne. Parallèlement au fractionnement ministériel, on observe, en effet, une certaine confusion quant aux limites régionales qui voient se superposer les limites administratives en partie liées à la question nationale (Républiques de divers rangs, oblast et kraj, rajon), les régions économiques traditionnelles ou d'autres plus récentes (les complexes territoriaux de production dont nous reparlerons) et d'autres subdivisions fonctionnelles propres à certaines administrations (chemins de fer, Comité d'Etat à l'approvisionnement...). Mais s'il ne fait guère de doute qu'une réforme administrative conjointe à une redéfinition des branches serait souhaitable, on ne peut éluder les débats de fond sur ce que j'appellerai le « fonctionnement spatial du centralisme démocratique ».

## LE FONCTIONNEMENT SPATIAL DU CENTRALISME DEMOCRATIQUE

Dans leur analyse des dysfonctionnements du système de planification et de gestion, les spécialistes regroupés autour de la revue « Eko » de Novosibirsk, indéniablement une des plus fécondes des années 70-80, mettent vigoureusement en cause le rôle actuel du « principe sectoriel ». Voici l'argumentation de l'un d'eux, l'économiste R. Karagevov (« Eko » 1983, n° 8) : « La structure organisationnelle de la direction de l'industrie s'est formée, pour ses traits principaux, au début des années trente. Cette formation s'est effectuée dans les conditions spécifiques de cette période transitoire (la création de la base de l'économie) (...) Le schéma hiérarchique de direction, s'appuyant sur les organes sectoriels, est apparu en dernier ressort sous l'influence des tendances centralisatrices de gestion. (...) Le principe sectoriel de direction est le trait distinctif du système de gestion de notre industrie au cours de pratiquement toute son histoire. (...) L'attachement traditionnel à ce principe s'explique du fait qu'il s'accorde bien avec les méthodes de planification et de gestion dominantes dans la période de croissance extensive... »

Et l'on comprend bien les raisons qui poussent l'auteur de ce préambule à consacrer tout le reste de l'article à démontrer combien il serait illusoire et dangereux de tenter de préserver ce mode de fonctionnement né dans des conditions totalement différentes de l'état actuel de développement. Sur le plan général, ce système pousse à maintenir les tendances dites « extensives » du mode de croissance (c'est-à-dire un gaspillage relatif des moyens matériels et humains). Sur le plan régional, il consacre la domination sans partage d'une optique centralisatrice qui décourage toute velléité de s'appuyer sur les potentialités d'intégration spatiale. De fait, et en dépit des dispositions constitution-

nelles elles-mêmes, les possibilités d'action des pouvoirs locaux et régionaux ont bien du mal à se concrétiser face à l'inertie des structures sectorielles.

Les décisions de congrès ou des plénums du PCUS elles-mêmes n'arrivent pas toujours à franchir dans la pratique les méandres de cette « peste boutiquière » ou y aident de façon fort imparfaite (le développement des régions orientales, Sibérie et Extrême-Orient, en fournit maints exemples).

Il serait cependant assez naïf de chercher les causes de tels phénomènes dans les seuls effets de structures. L'un des éléments déterminants bien mis en lumière par certains des intervenants soviétiques dans ce débat sur le perfectionnement du centralisme démocratique est le lien étroit qui existe entre le fonctionnement du principe sectoriel et les méthodes administratives de gestion (on a parlé en Occident d'économie administrée), c'est-à-dire le recours à des ordres écrits notifiant chaque opération plutôt que le jeu souple de leviers économiques. J'ajoute immédiatement qu'il ne s'agit pas de tenter de transposer les règles de l'économie de marché occidentale à l'URSS. L'application de cette grille de lecture unique (le modèle « libéral ») ne permet pas, selon moi, de comprendre la nature des enjeux actuels en URSS.

L'idée selon laquelle une « simple réforme économique » n'est pas suffisante pour pallier les défauts constatés est fondamentale. C'est bien un ensemble de mesures économiques, structurelles et politiques qui se dégage des débats. En matière de politique régionale, on peut suggérer la chaîne suivante : restructuration de l'appareil central de direction — non pas en lui ôtant son rôle, mais en le précisant et le transformant — ; élévation conjointe des prérogatives des entreprises économiques et des soviets régionaux, ces derniers se voyant enfin confier non seulement le contrôle mais les moyens réels de maîtriser la politique d'investissement concernant au moins les infrastructures non productives et tout ce qui est lié aux besoins des populations ; mise en place d'un mode de gestion souple, fondé sur de nouveaux critères économiques et non plus sur des ordres bureaucratiques centralisés, permettant d'harmoniser les besoins de développement des branches et des régions ; désaisissement du parti de son rôle de gestionnaire au profit des organes de direction de l'économie et des soviets et concentration de ses activités sur l'orientation politique et la formation des cadres.

Cet ensemble de transformations dans les pratiques régionales est nécessairement lié à celles qui toucheraient le reste de la société soviétique. Il en constitue cependant un des pivots dans la mesure où c'est en grande partie le développement régional qui détermine la qualité et le niveau de vie des populations.

Pour tenter de mieux cerner les changements possibles et la nature des débats en cours, on peut se reporter aux expériences déjà entamées et à quelques propositions plus globales publiées dans la littérature.

## DES EXPERIENCES AUX MODELES ALTERNATIFS

Comme dans d'autres domaines, les Soviétiques ont lancé à propos des pratiques régionales un certain nombre d'expériences, limitées à quelques villes, régions ou républiques.

Une des innovations les plus séduisantes, bien qu'elle reste très controversée, est celle des Complexes territoriaux de production, sorte de programmes d'intervention régionale réservés en général aux fronts pionniers (plaine de Sibérie occidentale, régions minières du Kazakhstan). Contrairement aux pratiques habituelles, ces opérations se veulent dès leur lancement intersectorielles, l'intégration de branches spécialisées et d'infrastructure sur un territoire donné étant la condition d'un rendement optimal des lourds investissements qui y sont pratiqués. Les limites spatiales de ces programmes ne correspondent pas aux limites administratives, ce qui est logique, puisqu'il s'agit de mise en valeur pionnière. Mais à la suite des tergiversations propres à « l'ère Brejnev », les responsables soviétiques n'ont pu arrêter les formes de direction nécessaires au bon fonctionnement de ces nouvelles entités. Ces complexes sont restés l'apanage des directions sectorielles cloisonnées et le dynamisme intégrateur des régions y fut limité. Le 27<sup>e</sup> congrès appelle d'ailleurs à modifier leurs règles de fonctionnement qui pourraient servir d'exemple à l'ensemble des régions économiques.

Le deuxième grand type d'expériences menées dans les années 70-80 concernait des cadres plus étroits, en général des agglomérations urbaines ou un oblast comme à Moscou, Leningrad ou encore la ville de Poti, en Géorgie. La perspective est proche mais inversée, dans la mesure où elle s'applique à des régions de vieille mise en valeur. Les ministères sectoriels s'avérant incapables de dépasser leurs intérêts étroits de branche, c'est le soviét (le plus souvent à l'initiative du parti local ou régional), qui va proposer des solutions nouvelles destinées, en renforçant l'intégration territoriale, à améliorer à la fois le niveau de vie des habitants et les performances des entreprises. Fait important, si une partie de ces programmes d'action concernent les infrastructures sociales, le logement... pris en main par le soviét urbain, celui-ci intervient directement aussi sur les politiques d'orientation des investissements productifs, proposant des coopérations, des reconversions. Ceci va à l'encontre d'une opinion largement admise chez nombre de responsables selon laquelle les soviets ne pouvaient avoir compétence pour intervenir valablement dans les choix productifs. Or, si les expériences de Leningrad et de Moscou sont exceptionnelles à plus d'un titre, celle de Poti, petit port de la mer Noire, démontre clairement les potentialités d'un autre type de gestion plus à l'écoute des soucis régionaux.

Il est trop tôt aujourd'hui pour prédire valablement quels seront les contours des nouvelles pratiques régionales qu'entend instaurer la nouvelle équipe dirigeante dans le cadre de son « tournant radical ». Il ne fait nul doute que de tels changements sont à l'ordre du jour. Quelques spécialistes soviétiques n'ont pas hésité à en présenter plusieurs « alternatives », pour reprendre l'expression de l'un d'entre eux, B. Kou-

rachvili (« Eko », 1983, n° 10). L'une, « stabilisatrice », qu'il résume ainsi : « tout améliorer sans rien changer », est bien proche des pratiques de l'ère Brejnev. On ne peut toutefois la rejeter a priori tant est forte dans certains cercles ministériels l'inertie des habitudes acquises. Certains auteurs tentent d'ailleurs de la renouveler en systématisant encore l'interférence du parti dans la gestion des affaires courantes. Mais les orientations affirmées au plus haut niveau depuis avril 1985 penchent visiblement plutôt pour les alternatives que Kourachvili dénomme « reconstruction » (le mot-clé du rapport du Comité central au 27<sup>e</sup> congrès du PCUS, et que M. Gorbatchev estime synonyme de révolution, discours de Khabarovsk, août 1986). Mais, pour Kourachvili, il y a au moins deux hypothèses de « reconstruction ». L'une qualifiée de « modérée » ne serait qu'un premier pas vers l'autre, « radicale », qu'il estime en dernier ressort indispensable. Bien que son raisonnement s'applique à la direction de l'économie, on peut l'étendre à la question des pouvoirs régionaux.

A l'hypothèse modérée pourrait alors correspondre un ensemble de mesures allant d'une concentration des branches, déjà entamée dans l'agriculture avec la constitution de l'Agroprom, à une élévation du rôle des soviets régionaux et surtout républicains en matière d'infrastructure sociale. A l'hypothèse radicale correspondrait un ensemble beaucoup plus ambitieux, en particulier la mise en place de mécanismes économiques qui créeraient des contraintes permanentes envers les entreprises (taxes sur la terre, le volume d'emplois, l'eau, prix réels pour les matières premières, impôt sur les profits). Elles garantiraient à la fois les financements nécessaires aux soviets pour prendre réellement en mains leurs prérogatives propres et, d'autre part, une meilleure prise en compte des potentialités et des intérêts régionaux.

En tout état de cause, une difficile bataille est engagée. Car outre la nécessité de mettre en place de nouveaux équilibres particulièrement complexes, il faut aussi résoudre des questions de personnes (ces transformations entraîneront certainement d'innombrables mutations et reconversions), il faut modifier complètement des pratiques ancrées depuis des décennies, y compris celle — pour ce qui concerne les personnels des soviets — de s'en remettre à d'autres, le parti, le « centre », pour toute décision importante. Une vraie restructuration des pratiques régionales implique la participation active d'un nombre croissant de citoyens soviétiques et c'est là certainement le domaine où les décrets les mieux élaborés sont le plus difficilement opérants.

**Pour rappel : dans les CM 142 d'avril 1986, Christian Vandermotten commente « Le défi à l'immobilisme » que représentent les décisions du 27<sup>me</sup> congrès du PCUS.**

# en diagonale

## un avenir pour l'eurogauche

Saint-Fons : vous connaissez ? C'est, dans la banlieue ouvrière de Lyon, une petite cité moderne, qui a accueilli au début de juin une réunion européenne pas tout à fait ordinaire.

Au départ de la rencontre, la mise sur pied par la revue française *Politique aujourd'hui*, d'un comité international regroupant des personnalités de gauche de quinze pays d'Europe. Objectif de ce comité : créer une *Fondation européenne pour un socialisme d'aujourd'hui*, et — plus largement — favoriser le débat entre les diverses composantes de l'« eurogauche ».

La rencontre de Saint Fons a démontré l'utilité, voire l'urgence, de pareil débat. Qu'il s'agisse de politique étrangère ou de politique industrielle, de culture ou de coopération avec le tiers-monde, les partis de gauche en Europe ont besoin de confronter leurs positions, leurs expériences, leurs questionnements. Besoin de mieux se connaître. C'est que les vingt dernières années ont bouleversé (ou au moins relativisé) quelques idées sur les ressources du système capitaliste. C'est que la gauche a démontré son impréparation face à l'offensive du capital international et de la droite. C'est que le problème d'une Europe autonome se pose avec netteté. Quelles perspectives pour la gauche européenne dans ce contexte ?

La rencontre de Saint Fons a tenté de répondre à cette question cruciale. Et si Saint Fons a été possible, c'est grâce à un long cheminement de recherches préalables, grâce aussi à des rapprochements nouveaux, par exemple entre le Parti communiste italien et le Parti socialiste d'Allemagne fédérale. Recherches, dialogues et débat pourront être poursuivis de manière plus systématique si un lieu est créé à cet effet. Tel est le but de la future Fondation pour un socialisme d'aujourd'hui.

Un groupe de travail provisoire a été mis en place à Paris, avec mission d'effectuer toutes les démarches (juridiques, techniques, financières) pour préparer la mise en place de la Fondation qui, en tout état de cause, serait pluraliste et ouverte. Pour le Bureau de la future Fondation, des personnalités pressenties ont déjà donné leur accord — Bruno Kreisky, Edgar Pisani, Gino Cervetti, Peter Glotz.

Sera-ce, comme certains l'ont souhaité, « une Trilatérale du socialisme » ? Ce pourrait être un outil précieux, s'il ouvre le débat aux problèmes et au mouvement réels, s'il n'a pas peur de mettre à nu des

divergences, s'il ne se referme pas sur les structures et les problématiques les plus « traditionnelles » de la gauche.

Après la réunion de Saint Fons, cette perspective, pour ambitieuse qu'elle soit, ne paraît pas inaccessible. Dans la mesure de leurs modestes moyens, les Cahiers marxistes se déclarent preneurs.

rosine lewin

## roger nols et la drogue

« Drogue, un super Hiroshima », tel est le titre donné par Roger Nols à un pamphlet d'un vingtaine de pages, distribué aux habitants de sa commune. Le bourgmestre de Schaerbeek y va d'abord d'une évocation de taille, que personne ne contestera : les ravages opérés par la drogue dans la jeunesse sont dramatiques.

Que la drogue soit un mal effroyable, nul ne le niera. Qu'il soit plus que temps de mettre en œuvre des moyens importants pour endiguer ce fléau, tout le monde en convient. Et les Nations-Unies prévoient pour juin 1987 une conférence internationale réunissant 159 pays afin d'organiser de manière efficace la traque des trafiquants.

Qu'apporte donc la brochure de M. Nols sur ce thème dont se préoccupent depuis de nombreuses années tant de médecins, d'éducateurs, de travailleurs sociaux, de psychologues ? Il découvre le drame et se donne comme objectif de le combattre d'une bien étrange façon. Non par l'étude préalable et sérieuse des causes et des conséquences du phénomène. Ni en mettant en place un système de prévention et de réinsertion des jeunes drogués. Ni en prévoyant un contrôle financier accru sur le cheminement et le « blanchissage » des millions gagnés par la mafia et les gros revendeurs...

Non ! Pour le bourgmestre de Schaerbeek, c'est beaucoup plus facile. « Je voudrais leur expliquer de quels tireurs de ficelles cyniques ils sont les jouets » (1). Car le problème est simple pour Nols. Les causes de la toximanie sont à rechercher à Moscou. « Contrairement à ce qui s'est passé pour l'Europe de l'Est, le chemin du goulag pour l'Europe de l'Ouest ne sera pas ouvert par les blindés et les organes de Staline, mais par le terrorisme, la désinformation, le pacifisme... et la drogue. Oui, par la drogue. Existe-t-il un meilleur moyen de démoraliser et de déstabiliser un pays que d'intoxiquer sa jeunesse » (2).

Toute la « démonstration » est de la même veine. L'affirmation gratuite côtoie sans cesse l'amalgame le plus plat.

(1) R. Nols : Un Super Hiroshima; pg. 7 — « Ils », ce sont les jeunes qui succombent à la drogue.

(2) R. Nols : Un Super Hiroshima; pg. 15.

Outre que Moscou intoxique notre jeunesse, « les immigrés nord-africains fournissent un milieu favorable au trafic de la drogue » (3). Tout incite le lecteur à identifier diffuseurs de drogue et immigrés marocains. Surtout ceux de Schaerbeek...

Quand les jeunes Belges auront compris pourquoi et comment on essaye de les intoxiquer, alors... « je pense qu'ils seraient vaccinés contre l'épidémie et qu'ils réaliseront combien, même dans des conditions difficiles, la vie peut être belle si on la prend à bras le corps » (4). Et pour ceux qui ne comprendraient pas, un recours accru à la répression semble inévitable au yeux de l'auteur-bourgmestre.

C'est court pour parler de la drogue !

Outre l'absence totale d'arguments, de preuves, de chiffres, ce pamphlet ignore complètement les véritables dimensions du drame; la complexité du dossier, les innombrables ouvrages sérieux, précis, pondérés, écrits sur le sujet. Un tout récent rapport d'une commission du Parlement européen estime « qu'il n'existe ni drogué type, ni drogue fixe, il n'y a donc pas de solution simple » (5).

Les obsessions anti-arabes de M. Nols lui font perdre de vue que la Bolivie et le Pérou sont les plus importants producteurs de cocaïne du monde et que les dictatures de droite en Amérique Latine ont entretenu des liens très étroits avec les gros trafiquants.

Aux USA, on dénombre 18 millions de fumeurs de marijuana et plus de trois millions de cocainomanes. Le président Reagan annonce une croisade nationale contre la drogue, mais même lui n'accuse pas Moscou d'être la cause de ce drame.

Bref, l'objectif de Roger Nols n'est pas d'alimenter une réflexion quelconque sur le problème de la drogue, mais bien de frapper l'opinion avec quelques slogans cyniques, dont il espère un profit électoral. On l'avait déjà vu pratiquer ce type d'opérations en d'autres temps sur d'autres sujets. A quand la prochaine opération ?

j.m. de waele

(3) R. Nols : Un Super Hiroshima; pg. 8.

(4) Parlement européen, Commission d'enquête sur le problème de la drogue dans les pays de la CEE. Rapport de Sir Jack Stewart-Clark; pg. 3.

# livres

## « la formation, conditionnement ou appropriation ? » par marie-noël beauchesne

Cet ouvrage, publié par l'Université de Bruxelles, constitue un mélange singulier et trop rare, entre du savoir de niveau universitaire et une approche non-académique du combat social. Car cet essai sur la formation — formation des adultes, formation permanente — se veut très attentif aux réalités de la condition ouvrière et de la lutte des classes.

Certes, ce souci n'affleure pas à chaque page. Et certains chapitres ne seront pas reçus facilement par des militants; c'est le cas, surtout, pour le chapitre qui analyse de façon critique un « modèle pédagogique » de formation, celui du Français M. Lesne.

Il n'en reste pas moins que l'essai de Marie-Noël Beauchesne est, comme le souligne son préfacier Marcel Bolle de Bal, « plus qu'une réflexion, une thèse politique et un projet didactique ». Thèse et projet d'autant plus utiles qu'ils vont à contre-courant du néo-libéralisme, de la course au profit et à la productivité.

Une première précision s'impose : la formation des adultes dont se préoccupe l'auteur est celle des travailleurs et elle se situe dans le champ des conditions de travail. Depuis une bonne dizaine d'années, l'amélioration des conditions de travail a acquis droit de cité dans les mondes syndical, patronal, universitaire. Mais, il y a plusieurs manières d'étudier les conditions de travail, et même de viser à leur amélioration. La plus « classique » des manières part du postulat que seuls les experts peuvent valablement s'en occuper. D'où une réflexion sur la non-neutralité de l'expertise : dans une entreprise, l'expert désigné par la direction est à coup sûr dominé par « la logique de l'entreprise », nous dirions par la logique patronale. La manière la plus novatrice et la plus dynamique de traiter les conditions de travail, c'est, montre M.N.B., de prendre appui sur l'expérience et le savoir des travailleurs eux-mêmes, créant ainsi pour eux une zone d'autonomie.

L'expérience menée dans les années septante par la Confédération générale des travailleurs italiens et appuyée par le pouvoir régional de gauche dans les « régions rouges » d'Italie, a retenu toute l'attention de l'auteur. Son propos est de montrer que la pratique « classique » d'une formation-conditionnement n'a rien d'inéluctable. Dans la mesure où la formation devient une forme de participation ouvrière, elle s'insère dans le combat social et elle peut, par un mouvement dialectique, agir sur d'autres aspects de ce combat.

Les analyses et les expériences de M.N. Beauchesne sont non seulement stimulantes. Elles ouvrent des perspectives intéressantes à tous ceux qui se préoccupent de démocratisation économique, sociale et politique.

r.l.

Institut de Sociologie — Editions de l'Université de Bruxelles — 440 FB.

## travail : ras le bol ? jouissance ?

On connaît les écueils des sondages : questions orientées de manière à obtenir des réponses attendues, commentaires limités à des simples paraphrases de chiffres, échantillons sujets à discussion, conclusions manquant de nuances,... L'enquête menée à la demande de la JOC, par Danielle Ruquoy, assistante aux facultés Saint-Louis à Bruxelles, et Jean-Pierre Hiernaux, enseignant à l'UCL, évite l'essentiel de ces écueils. Elle a aussi le mérite de la clarté dans les objectifs. La JOC, organisation regroupant des jeunes travailleurs, chômeurs, apprentis et étudiants, cherche à répondre aux questions qu'elle se pose — et que se posent la plupart des organisations de jeunesse — à propos de l'importance de la valeur-travail parmi les jeunes, de leurs aspirations, de leurs modes de lutte et d'action. L'enquête est menée parmi 806 jeunes Wallons et Bruxellois de 14 à 24 ans ayant ou ayant eu une expérience professionnelle d'au moins 6 mois et disposant au maximum d'un diplôme de fin d'études secondaires. Les chercheurs ne se contentent pas d'une approche globale; ils complètent en effet celle-ci par un « kaléidoscope » qui met en lumière les différentes fractions de jeunes travailleurs que les recoupements des données permettent de déterminer. L'analyse de ces deux approches, et encore plus leur articulation, est probablement l'intérêt principal de l'ouvrage.

Que peut on en retenir, pour ce qui ne peut constituer qu'un résumé, l'enquête comprenant 55 questions et l'analyse des données 74 tableaux ?

Première conclusion : les jeunes interrogés ne rejettent pas le travail en soi, mais l'image positive qu'ils en ont est dépréciée par les conditions concrètes dans lesquelles se déroule leur emploi réel. Leurs motifs de satisfaction concernent donc d'abord des aspects extérieurs au travail (échapper au chômage, disposer d'un revenu, rencontrer des gens) plutôt que ses aspects intrinsèques (se former, prendre des responsabilités, valoriser ses capacités)... au point que 21 % d'entre eux en arrivent à une position relativement « cynique » où le travail n'est valorisé que parce qu'il rapporte de l'argent.

Quant à leurs motifs d'insatisfaction, ce sont avant tout les aspects *qualitatifs* du travail (manque d'autonomie, fatigue,...) et ce sont également ceux-ci qui caractérisent le travail idéal dont rêvent les jeunes travailleurs. Plusieurs questions révèlent l'importance accordée

aux relations avec les collègues, qui apparaissent comme peu épanouissantes.

Quelques chiffres intéressants à noter et qui répondent de manière cinglante à des affirmations trop souvent entendues. 40 % sont prêts à gagner moins s'ils peuvent avoir un travail plus intéressant, contre 15 % seulement pour un travail plus facile, 67 % considèrent la stabilité d'emploi comme une priorité; 68,7 % considèrent le chômage comme totalement négatif.

Deuxième conclusion : les alternatives envisagées et les formes de revendications et d'actions sont davantage individuelles que collectives et structurées. Le syndicat, même s'il est satisfaisant dans son rôle de défense des acquis et des services, est beaucoup plus critique quant à ses revendications; sa position dans la société, sa lourdeur bureaucratique, son manque de combativité. Comme si, déjà « orphelins » d'un travail correspondant à leurs aspirations, les jeunes travailleurs se retrouvaient tout autant « orphelins » d'une organisation capable de porter ces aspirations. On regrette que cette partie de l'enquête soit la moins approfondie (notamment en ce qui concerne l'éventail et l'orientation des questions posées) car elle concerne un des enjeux principaux des prochaines années, celui du rapprochement entre les jeunes et le mouvement ouvrier organisé.

La deuxième partie de l'ouvrage nous présente, elle, un kaléidoscope des différentes tendances qui traversent l'échantillon. Sept groupes sont distingués, un 8<sup>e</sup> groupe composé essentiellement des non-répondants n'ayant pas été analysé, ce qui est probablement dommage (d'autant qu'il représente 8,7 % du total).

Il est impossible de présenter ici les sept groupes spécifiques étudiés. Constatons dès l'abord que le clivage ouvriers/employés n'est pas prédominant. Ouvriers et employés sont en effet répartis dans plusieurs groupes différents, certains plus satisfaits de leur travail que d'autres, certains plus revendicatifs, d'autres plus individualistes. Le degré de mobilisation le plus grand se retrouve chez les travailleurs qui éprouvent un ras-le-bol vis-à-vis de leur travail, la « jouissance » à son égard poussant plus à la passivité et à une adhésion moins grande au syndicat. D'une manière générale, les motifs de satisfaction et d'insatisfaction sont moins évidents qu'il n'y paraît : souvent la satisfaction est plus fonction du soulagement face au chômage que l'on a évité. Le groupe le plus typique en la matière est celui des apprentis qui sont surtout satisfaits parce que le travail est une alternative à l'école et qu'ils espèrent une carrière plus tard; quant à leur niveau de revendication élevé, il est contrecarré par un a-syndicalisme quasi total.

Une enquête utile et riche en indications, donc. Mais qui pose aussi de nouvelles questions. Les aspirations et revendications observées sont-elles spécifiques aux jeunes ou se retrouvent-elles chez les adultes ? Les aspects qualitatifs souhaités dans le travail sont-ils dissociables des revendications de stabilité d'emploi et de salaire minimum ?

Enfin, c'est la question que pose la JOC en guise de conclusion, les différences d'aspirations et de degrés de mobilisation permettent-elles malgré tout d'envisager et d'organiser des convergences et des solidarités entre les différents groupes spécifiques ? Une question à laquelle le mouvement ouvrier doit chercher des réponses le plus vite possible.

**éric remacle**

*D. Duquoy, J.P. Hiernaux et la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, Travail : ras-le-bol ? jouissance ? Le travail vu par des jeunes travailleurs et chômeurs, Bruxelles, Vie ouvrière, 1986.*

## L'épargne sur mesure

Pour la CGER, chaque épargnant est un cas particulier. Qui doit pouvoir se construire une épargne intéressante quand il le veut, comme il le veut, avec un maximum de souplesse et de garanties.

Voilà pourquoi nous avons créé les Bons d'Épargne.

Un placement sûr et discret. Les Bons d'Épargne sont des titres au porteur, que vous utilisez comme vous le voulez. Vous les conservez chez vous ou nous les gardons pour vous dans nos coffres. De plus, ils offrent un haut rapport.

Et pas besoin d'être milliardaire pour se construire une épargne, vous pouvez acheter des Bons d'Épargne à partir de 5000 F. Ce placement vous intéresse ?

Il y a une agence CGER près de chez vous. Allez-y.

Vous en trouverez l'adresse dans les « Pages d'Or » de l'annuaire des téléphones.



**CGER**   
nous sommes à vos côtés

**BONS D'ÉPARGNE CGER : POUR TOUTE SÉCURITÉ**

# en revues

## le bulletin de la far

Le N° double (155/156) de mars-avril '86 nous apporte une suite (à suivre) au dossier « Un service public au service de la Wallonie ». Après la RTT, voici le rail. Vincent Bourlard présente des faits et des réflexions sur le présent et l'avenir de la SNCB. Aux prises avec une politique de privatisation et avec des structures plus favorables à la Flandre qu'à la Wallonie, la SNCB qui, bien entendu, subit aussi les retombées de la crise et l'impact des nouvelles technologies, voit sa position concurrentielle gravement dégradée. V.B. montre qu'il existe une alternative à ce déclin. Il propose une stratégie du renouveau, qui passe notamment par une politique commerciale dynamique, tant pour les voyageurs que pour les marchandises. Bref, il s'agit, montre Vincent Bourlard, de « vendre le produit SNCB »... Mais pas au privé, comme le souhaite si activement le ministre De Croo.

La rubrique de droit social est comme à l'accoutumée, pleine d'enseignements. Il s'agit cette fois plus particulièrement de l'indemnité de rupture due en cas de licenciement, et de la confusion souvent voulue entre contrat à l'essai et contrat à durée déterminée. On a le sentiment que si la tendance devait se maintenir, la rubrique de droit social devra s'intituler « Rubrique de la précarité du travail »...

« Créer en Wallonie — créer la Wallonie » : en attendant que paraissent les actes d'un colloque tenu en novembre '85 à Liège sur le thème « Les centres culturels, pôles de la création décentralisée », le Bulletin de la FAR publie le texte de l'intervention qu'y a faite Jacques Dubois. D'emblée, celui-ci souligne que tout est problématique dans le titre de sa

communication : création et Wallonie. Jacques Dubois jette un regard critique sur certaines pratiques d'écriture en Wallonie; il y repère « une certaine gaieté », mais aussi « une esthétique dérisoire et euphémique », et « un manque de violence dans l'espérance ». A partir de cette analyse nuancée, il plaide pour que les créateurs jouent *ici et maintenant* un rôle d'impulsion. Rôle d'autant plus nécessaire que se posent les questions d'identité de la Wallonie et de fonction culturelle de la capitale. Bourlard voit dans la Wallonie un laboratoire doté d'immenses potentialités; mais il ne cache pas « le risque de se retrouver en situation de tiers-monde régional ». Un texte qui tient, pensons-nous, le pari d'ouvrir des pistes nouvelles à la réflexion sur la culture en et de Wallonie.

Un autre numéro double, celui qui porte la date de mai-juin '86 (158-159) poursuit le traitement du dossier « Un service public au service de la Wallonie ». J.P. Ducarme se préoccupe de « l'aide à la recherche technique en région wallonne ». Il s'agit d'une aide dont la fonction est « d'inciter *les entreprises* à effectuer des recherches en vue de mettre au point produits, procédés ou services nouveaux ». Depuis 1980, elle relève de la compétence régionale, mais sans qu'il n'y ait eu de « transfert franc ». Divers obstacles et menaces empêchent cette aide d'être efficace. Des conflits institutionnels et de financement d'abord, ensuite une dérive droitière qui tente de la rendre profitable aux seuls intérêts privés. Se pose dès lors la question des moyens à mettre en œuvre pour que cette aide à la recherche technique

devienne (ou redevienne ?) efficace. Ducarme cerne la difficulté centrale : sauvegarder l'utilité sociale de cette aide. A la lumière de ce dossier, il apparaît que ce ne sera pas facile.

Sur le Chili, en ce mois de septembre anniversaire de la défaite d'Allende, le Bulletin fait le point, grâce à Luis Cruz, sur les tâches du mouvement syndical chilien. Tâches considérables, complexes, qu'il analyse avec une grande lucidité, sans céder nous semble-t-il à aucune tentation de facilité. On s'en voudrait d'appauvrir cette analyse en la réduisant à un résumé.

Sur les malheurs que valent à la Belgique les longs travaux de Val-Duchesse, le Bulletin de la FAR donne une analyse sérieuse, qui éclaire deux aspects de la malfaisance du conclave : l'aspect réactionnaire et l'aspect anti-wallon.

Cette livraison d'été de « Chronique féministe » (éditée par l'Université des femmes) consacre son éditorial, ainsi qu'une analyse d'Hedwige Peemans-Poulet, à « Val-Duchesse : et pour les femmes, c'est encore pire ».

« Faut-il que les hommes nous haïssent ! », s'exclame l'éditorialiste de « Chronique ». S'il nous paraît tout à fait évident qu'un certain nombre de ministres nourrissent à l'égard des femmes — et surtout des femmes travailleuses — un mépris profond, il nous paraît réducteur de ne voir dans leur politique que des signes de misogynie. Ce n'est d'ailleurs pas du tout le propos de H.P.P. Elle montre « les insoutenables a priori... et les non-choix » du gouvernement qui ont présidé à toutes les décisions de Val-Duchesse, à savoir la fidélité aux engagements financiers et la non-fidélité aux engage-

Quelle réplique y opposer ? « On peut, » écrit le Bulletin de la FAR, « retrouver dans les bases de l'accord PS-FGTB de 1985 les éléments essentiels pour construire cette nouvelle politique alliant améliorations sociales et redéploiement industriel ». Ne serait-il pas beaucoup plus fécond à tous égards de se référer davantage au programme alternatif de la FGTB, et de miser sur une consolidation du front commun ? Il nous semble que l'élargissement de l'opposition aux décisions de Val-Duchesse et la vigueur des diverses manifestations populaires contre ces décisions tendent à le prouver.

r.l.

*Bulletin de la Fondation André Renard — 200 F. le numéro double. Rédaction-administration, Place Saint Paul, 9-11, 4000 Liège.*

## chronique féministe

ments sociaux. Les mesures contre les femmes s'inscrivent ainsi dans un ensemble de décisions qui favorisent les détenteurs de capitaux et défavorisent ceux qui vivent de leur labeur ou qui dépendent de la solidarité sociale. Et, bien sûr, dans ce cadre, le caractère sexiste des mesures arrêtees contre les chômeuses, les jeunes mères, les pensionnées et les prépensionnées ne souffre pas de contestation. D'autant que leur effet économique est souvent très réduit (par exemple pour le congé de maternité) ou profite parfois aux hommes (c'est le cas pour les pensions). H.P.P. dénonce avec pertinence tant « le bricolage social » du gouvernement que le sexisme de leurs minables économies. Elle dénonce aussi certains silences du journal télévisé de la RTBF, qui n'a pas accompli sa tâche d'information — alors précisément que cette information pourrait con-

tribuer efficacement à la mobilisation des femmes.

Dans le même numéro, le texte d'une conférence et d'un débat sur « L'indépendance économique et l'autonomie des femmes », ainsi que

Le grand titre du N° de janvier-février '86 de la revue *Socialisme*, c'est « Le P.S. en première ligne ». Ce titre est emprunté au discours prononcé par Guy Spitaels le 15 février au congrès général du PS. Discours très autocentré : « aux côtés des gens et de leurs problèmes », le PS entend se déployer dans les entreprises et les localités, sous la forme de comités de défense et d'action auxquelles même les mutualités seraient associées. Brillant quand il brocarde Verhofstadt, le président Spitaels n'est guère convaincant quand il proclame : « Plus que jamais, nous sommes aux côtés des victimes de la crise » ou « Notre rôle est de maintenir ou de redonner l'espoir aux victimes de la crise ». En complément à cette profession de foi, D. Norremberg, Luc Vanden Broeck et Carine Jansen abordent différents volets de la politique gouvernementale — réforme institutionnelle, gestion des entreprises publiques, condition féminine.

Guy Ansion traite de la « modélisation du comportement des communes belges ». Il s'agit d'établir un constat et de poser des jalons pour une meilleure connaissance des mécanismes d'évolution des finances communales. C'est une étude très technique qui comblera sans doute les spécialistes.

Opération Eureka : Anne-Marie Lizin montre l'intérêt du projet et en souligne l'enjeu pour la Belgique.

Quant à Etienne Godin, il commente les relations Est-Ouest et montre l'intérêt des propositions Gorbatchev.

diverses notes de lecture ou polémiques.

r.l.

*Université des femmes, Place Quetelet, 1a, 1030 Bruxelles — 100 F. le numéro.*

## socialisme

Au sommaire du N° 194 de la revue, un discours de Guy Spitaels, deux contributions juridiques de Franklin Dehousse, une analyse par W. Fraeys du scrutin du 13 octobre 1985, et comme « gros morceau », un texte de Freddy Joris sur « le POB dans l'opposition entre 1927 et 1935 ». Il évoque le malaise suscité dans les rangs du parti par sa cuisante défaite électorale de 1929. Il observe : « Face à la crise... le POB va se révéler désarmé et impuissant. Les dirigeants du POB ne sont pas à même d'élaborer une véritable alternative à la politique économique de la droite : à la fin de 1931, un congrès adopte certes un Plan de salut public, mais celui-ci ne représente pas une réponse concluante aux problèmes de l'heure. » Et l'auteur de noter qu'un « petit groupe, presque inamovible » — et vieilli — dirige le parti depuis près de quarante ans. Une direction qui ne conçoit plus d'autre action possible que l'opposition parlementaire « classique ». C'est dans ce contexte que se constitue en 1932 la fameuse « Action socialiste », qui lance Paul-Henri Spaak dans l'arène politique. Les grèves de 1932, où le PC joue un rôle important, amènent le POB à « raidir son attitude ». Mais il ne progresse que peu aux élections de 32. C'est l'année suivante que le POB se dote d'un Comité directeur provisoire plus dynamique, dont Vandervelde et Henri de Man se partagent (mal) la présidence. Le Plan du travail devait, écrit F. Joris, « permettre au parti de sortir d'une impasse ». En 35, le POB entre dans un gouvernement d'union nationale, en abandonnant le plan salvateur.

Autres éléments d'histoire : ceux que livre Emilienne Brunfaut sur les origines du 8 mars, Journée internationale des femmes — et les notes de Robert Falony sur une histoire encore toute chaude : le scrutin du

16 mars en France, qui est pour le PS « une si jolie défaite »...

r.l.

Rédaction : Bd. de l'Empereur 13,  
1000 Bruxelles — 140 F. le numéro.

## la revue nouvelle

Le numéro estival de la R.N. (juillet-août) n'a rien de « vacancier ». Val-Duchesse, Tchernobyl, le Chili ne sont pas des thèmes plaisants. Ils ont suscité des réflexions stimulantes de la part des collaborateurs de la R.N. On lira avec un particulier intérêt le bilan de Val-Duchesse : le conclave gouvernemental entraîne non seulement un recul social mais un recul de la société. Or, estime la R.N., l'opposition n'offre pas d'alternative mobilisatrice et cette « non-préparation de l'avenir » est inquiétante.

La majorité social-chrétienne/libérale ne connaît qu'un mot d'ordre en matière sociale — c'est la flexibilité ; mais elle tient pour essentiel le respect rigide de la parole donnée quand elle s'adresse aux financiers. Ce double langage cherche une justification technique dans le recours à des expertises dont l'objectivité est plus que douteuse. Pour le surplus, W. Martens pratique la tactique du pourrissement des dossiers avec une incomparable maîtrise. Seul élément positif dans ce sombre tableau, où l'on voit enseignement et recherche scientifique proprement bradés : l'aspiration à un front commun syndical, qui s'est affirmée avec force au cours de l'été. Verra-t-on à la rentrée les « drapeaux rouges et verts noués » ? C'est bien plus

qu'un vœu, c'est l'expression d'une nécessité...

Tchernobyl. Yves de Wasseige, Jean-Marie Chauvier, Jean-Luc Roland et Gérard Valenduc évoquent les périls du « nuage qui est passé ». A l'intérieur de l'URSS, les réactions à Tchernobyl témoignent d'un déblocage de l'information, dont on ne mesure pas encore toute la portée. Dans les pays occidentaux, le silence et le mensonge ont fleuri au point que G. Valenduc demande si « la sécurité nucléaire est une science occulte ». Le texte d'un appel remettant fondamentalement en cause l'option nucléaire et demandant avant tout l'abandon de tout projet d'extension du parc électro-nucléaire tient lieu de conclusion provisoire à ce dossier.

Sur le Chili, les notes d'un voyage aux Amériques latines, écrites par une Chilienne de Bruxelles : des notes apparemment légères, mais déchirantes. A lire encore dans ce numéro le commentaire de Hugues Le Paige sur la France d'après le 16 mars et celui de Michel Capron sur le marché d'hélicoptères dit Westland.

r.l.

La Revue nouvelle. Rue des Mouchons, 3, 1000 Bruxelles — 200 F. le numéro.

**Viennent de paraître dans la série**  
**« Notes et documents » du GRIP**  
(groupe de recherche et d'information sur la paix)

**LES DOMAINES TECHNOLOGIQUES**  
**TOUCHES PAR L'IDS**  
par Michel Wautelet

**LE DEBAT SUR L'IDS**  
**AUX ETATS-UNIS**

par McG. Bundy - G.F. Kennan  
- R.S. MacNamara - C. Smith - Z. Brzezinski -  
R. Jastrow - M. Kampelman

**GRIP - 33, rue Van Hoorde**  
**1030 Bruxelles**  
**Tél. 02/241.84.20 ou 02/241.80.96**

**Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :**

**DU MONDE ENTIER**

rue du Midi 162  
1000 Bruxelles

**CERCLE D'ÉDUCATION**

**POPULAIRE**  
rue des Deux Eglises 128  
1040 Bruxelles

**F.N.A.C.**

City II, rue Neuve  
1000 Bruxelles

**PRESSES UNIVERSITAIRES**

**DE BRUXELLES**  
av. Paul Héger 42  
1050 Bruxelles

**LE LIVRE ROUGE**

bd Lemonnier 171  
1000 Bruxelles

**LIBRAIRIE CORMAN**

rue Ravenstein 28-30  
1000 Bruxelles

**LIBRAIRIE LEFÈBVRE**

rue des Colonies 7-9  
1000 Bruxelles

**TROPISMES**

Galerie des Princes 5-11  
1000 Bruxelles

**LIBRIS - 44**

Passage 44 (bd. Botanique)  
1000 Bruxelles

**LIBRAIRIE BIBLIO**

rue de la Régence 53  
4000 Liège

**LIBRAIRIE ANDRÉ LETO**

rue d'Havré 9  
7000 Mons

**KRITAK**

Vesaliusstraat 1  
3000 Leuven

**LIBRAIRIE DÉRIVE**

rue des Augustins 17  
5200 Huy

**CLUB ACHILLE CHAVÉE**

rue Hamoir-25  
7100 La Louvière

**L'ÎLE LETTRÉE**

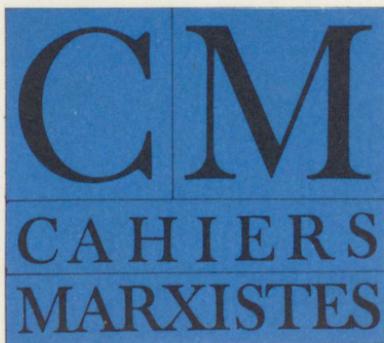
faubourg d'Aréval, 2  
6720 Virton

Outil d'analyse marxiste de la société actuelle,  
les **CM** entendent

- contribuer à un nouvel élan de la gauche et de ses valeurs;
- participer à l'élaboration d'alternatives mobilisatrices à la politique néo-libérale;
- développer la réflexion et les échanges de réflexion à propos des voies d'accès à une société socialiste en Belgique.

**L'abonnement annuel aux CM : 700 F**

à verser sans tarder au CCP 000-0188754-80  
de la Fondation Joseph Jacquemotte  
1000 — Bruxelles



Avec l'appui de la Commission française de la Culture  
de l'agglomération bruxelloise

Adresse : 20, av. de Stalingrad — 1000 Bruxelles  
CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte

Prix : 100 F